



# **SDEC ÉNERGIE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**(art. L. 2121-24 du CGCT)**

**2<sup>ND</sup> TRIMESTRE 2021**

# SOMMAIRE

## Décisions du Président, en vertu des délégations du Comité Syndical :

### 13 AVRIL 2021

19. Fourniture et pose de luminaires dans une enceinte sportive couverte 2021 (Epron)

### 27 AVRIL 2021

20. Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières - Maisoncelles sur Ajon
21. Audits énergétiques - Aides financières - Sommervieu, Sainte-Honorine-du-Fay, Bretteville-sur-Laize et Saint-Pierre-du-Bû
22. Diagnostic territorial du patrimoine public - Communauté de Communes Seules Terre et Mer

### 20 MAI 2021

23. Partenariat Fonds de Solidarité Energie (FSE) - Versement de la dotation 2021

### 1ER JUIN 2021

24. Audits énergétiques - Aides financières - Bonneville la Louvet, Louvigny et Communauté de Communes du Pays de Falaise
25. Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières - Bernières sur Mer
26. Acquisition de cycles électriques - Aides financières - Communauté de Communes Cœur de Nacre
27. Acquisition de cycles électriques - Aides financières - Trouville-sur-Mer

### 8 JUIN 2021

28. Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados 2021/2024
29. Contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Calvados pour l'enceinte sportive de Potigny
30. Virement de crédits Budget principal
31. Virement de crédits Budget annexe "Energies Renouvelables - ENR"
32. Fourniture et installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Cormolain

### 11 JUIN 2021

33. Convention de partenariat « Communication » avec l'UAMC
34. Fourniture et installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Valdallière
35. Soutien financier impayés de gaz \_CCAS de Noues de Sienne

## Délibérations du Bureau et du Comité Syndical :

### DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

1. Budget principal - Compte de gestion 2020
2. Budget principal - Compte administratif 2020
3. Budget principal - Affectation du résultat 2020
4. Budget primitif principal 2021
5. Subventions 2021 aux tiers publics et privés
6. Budget principal - Provisions pour risques et charges du personnel
7. Budget annexe "Energies Renouvelables" (EnR) - Compte de gestion 2020
8. Budget annexe "Energies Renouvelables" (EnR) - Compte administratif 2020
9. Budget annexe "Energies Renouvelables" (EnR) - Affectation du résultat 2020

10. Budget primitif annexe "Energies Renouvelables" (EnR) 2021
11. Budget annexe "Energies Renouvelables" (EnR) 2021 - Provisions pour gros entretien
12. Budget annexe "Mobilité Durable" (MD) - Compte de gestion 2020
13. Budget annexe "Mobilité Durable" (MD) - Compte administratif 2020
14. Budget annexe "Mobilité Durable" (MD) - Affectation du résultat 2020
15. Budget primitif annexe "Mobilité Durable" (MD) 2021
16. Contributions et aides financières 2021
17. Barème des extensions de réseaux électriques
18. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours
19. Eclairage Public : Conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence
20. Signalisation lumineuse : conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence
21. Mobilité bas carbone – Conditions techniques, financières et administratives d'exercice de la compétence

### **DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 MAI 2021**

1. Ouverture d'un poste d'ingénieur et fermeture d'un poste de technicien principal 1ere classe
2. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux
3. Aides aux extensions pour sites privés
4. Soutiens financiers à la rénovation énergétique – INHARI – Les Monts d'Aunay et Aurseulles
5. Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Hérouville-Saint-Clair et Mouen
6. Aides aux familles - Soutien financier pour impayé de gaz - CCAS d'ORBEC - 1
7. Aides aux familles - Soutien financier pour impayé de gaz - CCAS d'ORBEC - 2
8. Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 4ème tranche 2021
9. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2021
10. Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage de la commune de VILLERS-SUR-MER au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné des réseaux "Secteur Bosquet phase 4 - rue Convers et Castelnaud"
11. Convention avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales - POTIGNY et SAINT-MANVIEU-NORREY
12. Programme de travaux d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public - 3ème tranche 2021
13. Diagnostics des installations d'éclairage public de SANNERVILLE et le MESNIL VILLEMENT
14. Ccoordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS)
15. Transferts de compétences : La Vespière-Friardel (Eclairage Public : option 100% lumière), Landelles-et-Coupigny (Energies Renouvelables)

### **DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 11 JUIN 2021**

1. Construction d'une chaufferie granulés et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Livarot-Pays-d'Auge (Fervaques)
2. Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques - Marché subséquent n°3
3. Normandie Energies Tour - 5ème édition
4. Création d'une régie de recettes
5. Avenant n° 4 à la convention liant le SDEC ENERGIE et le Groupe D & Associés Notaires
6. Déclassement et décision de ne pas solliciter la remise de la parcelle cadastrée section AA n°112 sise 12 rue des 4 vents sur la commune de Verson
7. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux
8. Aides aux extensions pour sites privés
9. Convention de partenariat avec la Communauté Urbaine Caen la mer dans le cadre d'ACTEE
10. Plan de financement de la création d'une chaufferie bois énergie - Annexe Mairie de Vassy (Valdallière)
11. Plan de financement pour la création d'un réseau technique de chaleur Bois sur Livarot Pays d'Auge (Fervaques)
12. Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge pour véhicules et cycles électriques - 5ème tranche 2021
13. Procédure de "Gestes commerciaux " - Réseau MobiSDEC
14. Programme d'effacement coordonné des réseaux - 3ème tranche 2021
15. Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2021
16. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2021
17. Contrat d'aménagement des petites communes rurales (APCR) - Conseil Départemental du Calvados - Commune - SDEC ENERGIE

## **DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 24 JUI 2021**

1. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours
2. Projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » - Vire Normandie - Protocole d'accord financier relatif aux modalités de remboursement de la garantie financière
3. Projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » - Vire Normandie - Avenant n° 1 visant l'actualisation du pacte d'associés
4. Projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » - Vire Normandie - Nomination d'un représentant du syndicat à la CAO de la SAS
5. Avenant n° 2 à la convention d'interventions TST (Travaux sous Tension)
6. Avenant n° 2 - Convention de branchements



**SDEC ENERGIE**

**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-19**

**Objet : Fourniture et pose de luminaires dans une enceinte sportive couverte 2021 (Epron)**

---

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, les articles L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux marchés publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, le rapport d'analyse des candidatures et des offres en date du 13 avril 2021,

CONSIDÉRANT que le SDEC ENERGIE a souhaité effectuer un marché public portant sur la fourniture et la pose de luminaires dans une enceinte sportive couverte sur la commune d'Epron ;

CONSIDÉRANT que les caractéristiques du marché sont les suivantes :

- Type de procédure : Le contrat est un marché public passé sans publicité ni mise en concurrence - Code de la commande publique. Le contrat fait référence au CCAG Fournitures courantes et services 19 janvier 2009.
- Durée : 6 Mois à compter de la notification du contrat.
- Allotissement : sans objet - Impossible d'identifier des prestations distinctes.

CONSIDÉRANT que le choix du titulaire s'est effectué sur la base des critères prix (60%) et valeur technique (40%) ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'analyse des candidatures et des offres est joint en annexe.

**DECIDE**

- Article 1 : d'attribuer le marché à l'entreprise DBEG, pour un montant de 25 420 € HT,
- Article 2 : de signer le marché ainsi que tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant,
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.,

**AR Préfectoral**

le 13/04/2021

CGL – DB/2021 -

**Acte Exécutoire sous référence :**

014-200045938-20210413-21DC0019H1-AR

Fait à Caen, le **13 AVR. 2021**



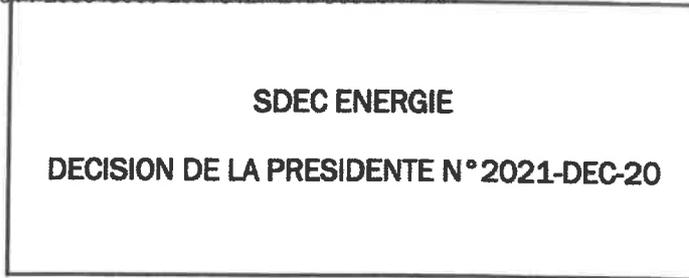
La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **13 AVR. 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **13 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**Objet : Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières - Maisoncelles sur Ajon**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, les aides et contributions financières 2021 adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU, l'avis favorable de la Commission « Mobilités Bas Carbone » du 21 avril 2021,

CONSIDERANT la sollicitation de la commune de Maisoncelles-sur-Ajon en date du 15 mars 2021 pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l'octroi d'aides, dans la limite de 2 véhicules et de 5 cycles par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l'opération).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités d'attribution de cette aide financière.

**DECIDE**

- Article 1 : d'accorder une aide financière de 3 000 € à la commune de Maisoncelles-sur-Ajon, pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de signer la convention de financement correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **27 AVR. 2021**

Pour la Présidente empêchée et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



Philippe LAGALLE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **27 AVR. 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **27 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-21**

**Objet : Audits énergétiques - Aides financières - Sommervieu, Sainte-Honorine-du-Fay, Bretteville-sur-Laize et Saint-Pierre-du-Bû**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, les contributions et aides financières 2021 adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Énergétique » du 21 avril 2021,

CONSIDERANT les sollicitations des communes de Sommervieu, Sainte-Honorine-du-Fay, Bretteville-sur-Laize et Saint-Pierre-du-Bû pour l'octroi de subventions pour la réalisation d'audits énergétiques,

CONSIDERANT les plans de financement de ces audits en application des contributions et aides financières 2021, l'aide du SDEC ÉNERGIE pour chacune des collectivités, calculée sur le montant HT, s'élève, selon la commune à 30% ou 80% sur la part restant à la charge de la collectivité, par audit,

CONSIDERANT les projets de conventions définissant les modalités d'attribution de ces aides financières,

Commune	Date de sollicitation au SDEC ENERGIE	Bâtiment	Bureau d'études	Coût HT	Taux d'aide du SDEC ENERGIE	Aide du SDEC ÉNERGIE
SOMMERVIEU	10/03/21	Mairie	AD3E	1 085 €	30%	325,50 €
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	12/03/21	Bâtiment de la Poste	ENRJ CONSEIL	2575 €	30%	772,50 €
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	12/03/21	2 logements communaux rue de Quilly	AFCE	2100 €	30%	630 €
SAINTE-HONORINE-DU-FAY	19/03/21	Ecole élémentaire et Mairie	BET BABIN	4 500 €	80%	3 600 €
SAINT-PIERRE-DU-BU	01/04/21	Bâtiment scolaire	BET BABIN	2 388 €	30%	716,40 €

**AR Préfectoral**

le 27/04/2021

CGL - DB/2021 -

**Acte Exécutoire sous référence :**

014-200045938-20210427-21DC0021H1-AR

**DECIDE**

- Article 1 : d'approuver les aides financières pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux des communes de Sommervieu, Sainte-Honorine-du-Fay, Bretteville-sur-Laize et Saint-Pierre-du-Bû, correspondant, selon la commune à 30% ou 80% de la part restant à charge de la collectivité,
- Article 2 : d'imputer les dépenses à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE,
- Article 3 : de signer les conventions de financement correspondantes et de les mettre en œuvre,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **27 AVR. 2021**

Pour la Présidente empêchée et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Philippe LAGALLE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **27 AVR. 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **27 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**

**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-22**

**Objet : Diagnostic territorial du patrimoine public - Communauté de Communes Seules Terre et Mer**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, les contributions et aides financières 2021, adoptées par le Comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, fixant notamment les conditions d'accompagnement des intercommunalités pour la réalisation d'un diagnostic de leur patrimoine bâti,

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique » réunie le 21 avril 2021,

CONSIDERANT la délibération de de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer, en date du 18 mars 2021, qui sollicite le SDEC ENERGIE pour réaliser un diagnostic territorial de son patrimoine bâti,

CONSIDERANT qu'en application des aides financières en cours, le coût du service est de :

- Le coût du diagnostic s'élève à : **23 569 €**.
- Le SDEC ENERGIE apporte une aide à hauteur de 60 %, soit **14 141 €**.
- Le reste à charge pour la communauté de communes est donc de **9 428 €**.

CONSIDERANT le projet de convention (joint en annexe) définissant les modalités de l'accompagnement du SDEC ÉNERGIE.

**DECIDE**

- Article 1 : d'adopter la convention proposée pour la réalisation d'un diagnostic territorial du patrimoine bâti de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer conformément au guide des contributions et aides 2021,
- Article 2 : d'imputer le reste à charge de la communauté de communes s'élevant à 9 428 €, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ENERGIE,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer la convention et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du SDEC ENERGIE et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

**AR Préfectoral**

le 27/04/2021

CGL – DB/2021 -

**Acte Exécutoire sous référence :**

014-200045938-20210427-21DC0022H1-AR

Fait à Caen, le **27 AVR. 2021**

Pour la Présidente empêchée et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



Philippe LAGALLE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **27 AVR. 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le :

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

**AR Préfectoral**

le 20/05/2021

CGL - DB/2021 -

**Acte Exécutoire sous référence :**

014-200045938-20210520-21DC0023H1-AR



**SDEC ENERGIE**

**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-23**

**Objet : Partenariat Fonds de Solidarité Énergie (FSE) - Versement de la dotation 2021**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la convention de partenariat liant le SDEC ENERGIE et le Conseil Départemental du Calvados en date du 12 juillet 2019,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, l'avis favorable de la Commission « Relations usagers et précarité énergétique », réunie le 11 mars 2021,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

CONSIDERANT la volonté du syndicat d'apporter son soutien financier aux impayés d'énergie, réaffirmée dans le cadre de ses actions de lutte contre la précarité énergétique.

CONSIDERANT les résultats financiers du dispositif de l'année 2021 et le reliquat d'un montant de 307 839 €.

CONSIDERANT le budget annuel d'un montant de 40 000 € dédié au dispositif du Fonds de Solidarité Énergie.

CONSIDERANT l'avenant à la convention transmis par les services du Conseil Départemental du Calvados.

**DECIDE**

- Article 1 : de verser une avance de subvention à la signature de l'avenant d'un montant de 20 000 €,
- Article 2 : de verser le solde d'un montant maximum de 20 000 €, déterminé sur la base des résultats du dispositif qui seront portés à la connaissance du SDEC ENERGIE en début d'année 2022,
- Article 3 : de signer l'avenant à la convention proposé (joint en annexe),
- Article 4 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

**AR Préfectoral**

le 20/05/2021

CGL - DB/2021 -

**Acte Exécutoire sous référence :**

014-200045938-20210520-21DC0023H1-AR

Fait à Caen, le **20 MAI 2021**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **20 MAI 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **20 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-24**

**Objet : Audits énergétiques - Aides financières - Bonneville la Louvet, Louvigny et Communauté de Communes du Pays de Falaise**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, les contributions et aides financières 2021 adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Énergétique » du 26 mai 2021,

CONSIDERANT les sollicitations des communes de Bonneville la Louvet, Louvigny et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour l'octroi de subventions pour la réalisation d'audits énergétiques sur leurs bâtiments publics,

CONSIDERANT les plans de financement de ces audits en application des contributions et aides financières 2021, l'aide du SDEC ÉNERGIE pour chacune de ces collectivités, calculée sur le montant HT, s'élève à 30% sur la part restant à leur charge.

CONSIDERANT les projets de conventions définissant les modalités d'attribution de ces aides financières,

Commune	Date de sollicitation au SDEC ENERGIE	Bâtiment	Bureau d'études	Coût HT	Aides d'autres financeurs	Taux d'aide du SDEC ENERGIE	Aide du SDEC ÉNERGIE
BONNEVILLE LA LOUVET	08/03/2021	Salle communale	AD3E Conseil	1 085 €	-	30%	325,50 €
CDC DU PAYS DE FALAISE	20/04/2021	Mémorial de Falaise	SPEEN	8 050 €	3 220 €	30%	1 449 €
LOUVIGNY	05/05/2021	Salle des fêtes	BET BABIN	4 100 €	-	30%	1 230 €

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver les aides financières pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics des communes de Bonneville la Louvet, de Louvigny et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, correspondant à 30% de la part restant à charge de chaque collectivité,

- Article 2 : d'imputer les dépenses à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE,  
Article 3 : de signer les conventions de financement correspondantes et de les mettre en œuvre,  
Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **0 1 JUIN 2021**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 1 JUIN 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **0 1 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-25**

**Objet : Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières - Bernières sur Mer**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, les aides et contributions financières 2021 adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU, l'avis favorable de la Commission « Mobilités Bas Carbone » du 26 mai 2021,

CONSIDERANT la sollicitation de la commune de Bernières sur Mer en date du 27 avril 2021 pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité.

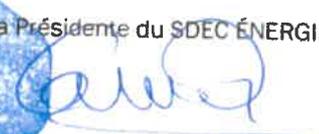
CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l'octroi d'aides, dans la limite de 2 véhicules et de 5 cycles par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l'opération).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités d'attribution de cette aide financière.

**DECIDE**

- Article 1 : d'accorder une aide financière de 2 500 € à la commune de Bernières sur Mer, pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de signer la convention de financement correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **01 JUIN 2021**

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,  
  
Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 1 JUIN 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **0 1 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-26**

**Objet : Acquisition de cycles électriques - Aides financières - Communauté de Communes Cœur de Nacre**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, les aides et contributions financières 2021 adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU, l'avis favorable de la Commission « Mobilités Bas Carbone » du 26 mai 2021,

CONSIDERANT la sollicitation de la Communauté de Communes Cœur de Nacre en date du 11 mai 2021 pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat de 48 vélos électriques pour les besoins de la collectivité et de ses communes membres.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l'octroi d'aides, dans la limite de 2 véhicules et de 5 cycles par collectivité et par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l'opération).

CONSIDERANT que l'accord préalable de chaque commune est requis et que la demande de subvention est intégrée au droit de tirage de chaque collectivité (5 cycles par an maximum).

Collectivité	Nombre de vélos électriques	Aide du SDEC ENERGIE
Plumetot	2	600 €
Cresserons	2	600 €
Saint Aubin sur Mer	5	1 500 €
Colomby-Anguerny	3	900 €
Anisy	2	600 €
Basly	2	600 €
Reviars	2	600 €
Langrune sur Mer	5	1 500 €
Courseulles sur Mer	5	1 500 €
Bernières sur Mer	5	1 500 €
Douvres la Délivrande	5	1 500 €
Luc sur Mer	5	1 500 €
CDC Cœur de Nacre	5	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>14 400 €</b>

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités d'attribution de cette aide financière.

DECIDE

- Article 1 : d'accorder une aide financière de 14 400 € à la Communauté de Communes Cœur de Nacre, pour l'achat de 48 vélos électriques, pour les besoins de la collectivité et de ses communes membres,
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de signer la convention de financement correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **01 JUIN 2021**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **01 JUIN 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **01 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-27**

**Objet : Acquisition de cycles électriques - Aides financières - Trouville-sur-Mer**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, les aides et contributions financières 2021 adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU, l'avis favorable de la Commission « Mobilités Bas Carbone » du 26 mai 2021,

CONSIDERANT la sollicitation de la commune de Trouville sur-Mer en date du 11 mai 2021 pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat de 2 vélos électriques pour les besoins de la collectivité.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l'octroi d'aides, dans la limite de 2 véhicules et de 5 cycles par collectivité et par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l'opération).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités d'attribution de cette aide financière.

**DECIDE**

- Article 1 : d'accorder une aide financière de 600 € à la commune de Trouville-sur-Mer, pour l'achat de 2 vélos électriques, pour les besoins de la collectivité,
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de signer la convention de financement correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **01 JUIN 2021**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 1 JUIN 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **0 1 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-28**

**Objet : Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados 2021/2024**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique » du 26 mai 2021,

CONSIDERANT que la Chambre d'Agriculture du Calvados et le SDEC ENERGIE souhaitent contribuer ensemble à la transition énergétique des territoires, en particulier au développement des énergies renouvelables localement mobilisables.

CONSIDERANT que dans ce but, ils conviennent de renouveler leur partenariat afin de :

- favoriser les contacts entre les deux structures,
- élaborer ensemble et mettre en œuvre un programme annuel d'actions auprès des collectivités locales et des exploitants agricoles,
- favoriser l'émergence de projets ou de démarches territoriales.

Les deux structures collaboreront en matière de communication, d'échange d'informations, d'études et de conseils en lien avec la transition énergétique. Le partenariat porte sur des actions de communication et des actions opérationnelles. Ces dernières ciblent en particulier les démarches de planification, le photovoltaïque, la méthanisation et l'élagage des haies.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, ayant pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

**DECIDE**

- Article 1 : d'adopter la convention de partenariat proposée, jointe en annexe, liant le SDEC ENERGIE et la Chambre d'Agriculture du Calvados,
- Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

**AR Préfectoral**

le 08/06/2021

CGL - DB/2021 -

**Acte Exécutoire sous référence :**

014-200045938-20210608-21DC0028H1-AR

Fait à Caen, le **0 8 JUIN 2021**

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 8 JUIN 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **0 8 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**

**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-29**

**Objet : Contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Calvados pour l'enceinte sportive de Potigny**

---

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1er avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Eclairage Public et Signalisation Lumineuse, réunie le 28 mai 2021,

CONSIDERANT la demande de la commune de Potigny souhaitant bénéficier d'une aide dans le cadre de son Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental du Calvados, pour le renouvellement de l'éclairage intérieur de deux complexes sportifs,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE, maître d'ouvrage du projet, doit intégrer le Contrat de Territoire pour percevoir une aide pour le compte de la commune de Potigny,

CONSIDERANT qu'un avenant au Contrat de Territoire est nécessaire.

**DECIDE**

- Article 1 : de signer l'avenant au Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental du Calvados (joint en annexe),
- Article 2 : de percevoir l'aide du Conseil Départemental du Calvados dont le projet sera débattu lors de la Commission Permanente au mois de juillet 2021,
- Article 3 : de déduire l'aide perçue par le Conseil Départemental du Calvados de la participation financière restant à la charge de la commune,
- Article 4 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **0 8 JUIN 2021**

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 8 JUIN 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **0 8 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-30**

**Objet : Virement de crédits - Budget principal**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux attributions exercées au nom de la collectivité,

VU les articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux dépenses imprévues

VU les articles L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux règles générales des EPCI,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, la délibération du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 votant les crédits du budget primitif principal 2021,

CONSIDERANT le dépassement de crédit de l'article 458617,

CONSIDERANT l'obligation d'ajuster les crédits budgétaires de la section d'investissement de la manière suivante :

Section	Intitulé	Chapitre	Article	Montant du virement	Montant avant virement	Montant après virement
Investissement	Dépenses imprévues	020	020	- 1 500€	1 600 000€	1 598 500€
Investissement	Opérations sous mandat	458	4581617	+ 1 500€	1 220.51€	2 720.51€

**DECIDE**

- Article 1 : de procéder au virement de crédits de 1 500€ du chapitre 020 à l'article 4581617 du budget principal,
- Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

**AR Préfectoral**

le 08/06/2021

CGL – DB/2021 -

**Acte Exécutoire sous référence :**

014-200045938-20210608-21DC0030H1-AR

Fait à Caen, le **08 JUIN 2021**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **08 JUIN 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **08 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**

**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-31**

**Objet : Virement de crédits - Budget annexe "Energies Renouvelables - ENR"**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux attributions exercées au nom de la collectivité,

VU, les articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux dépenses imprévues,

VU les L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux règles générales des EPI,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, la délibération du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021, votant les crédits du budget primitif annexe « Energies renouvelables »,

CONSIDERANT le dépassement de crédit du chapitre 67,

CONSIDERANT l'obligation d'ajuster les crédits budgétaires de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Section	Intitulé	Chapitre	Article	Montant du virement	Montant avant virement	Montant après virement
Fonctionnement	Dépenses imprévues	022	022	- 3 000€	4 000€	1 000€
Fonctionnement	Opérations sous mandat	67	673	+ 3 000€	4 000€	7 000€

**DECIDE**

Article 1 : de procéder au virement de crédits de 3 000€ du chapitre 022 au chapitre 67 du budget annexe « ENR »,

Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,

Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

**AR Préfectoral**

le 08/06/2021

CGL – DB/2021 -

**Acte Exécutoire sous référence :**

014-200045938-20210608-21DC0031H1-AR

Fait à Caen, le **0 8 JUIN 2021**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 8 JUIN 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **0 8 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**

**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-32**

**Objet : Fourniture et installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Cormolain**

---

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, les articles L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux marchés publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, le rapport d'analyse des candidatures et des offres portant sur la fourniture et l'installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Cormolain,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE, dans le cadre du transfert de la compétence « énergie renouvelable » a été sollicité par la commune de Cormolain pour la construction d'une chaufferie à granulés sur la commune,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre un marché public portant sur la fourniture et l'installation de cette chaufferie à granulés,

CONSIDERANT que les caractéristiques du marché sont les suivantes :

- Type de procédure : Le contrat est un marché public passé sans publicité ni mise en concurrence conformément au Code de la commande publique (montant < 40 000€). Le contrat fait référence au CCAG Travaux du 8 septembre 2009.
- Durée : 4 Mois à compter de la notification du contrat. L'installation devra être finalisée et prête à être mise en service au plus tard le 1er octobre 2021.
- Allotissement : sans objet - Impossible d'identifier des prestations distinctes.

CONSIDERANT les conclusions du rapport d'analyse des candidatures et des offres, joint en annexe.

**DECIDE**

Article 1 : de déclarer sans suite le marché,

Article 2 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

**AR Préfectoral**

le 08/06/2021

CGL - DB/2021 -

**Acte Exécutoire sous référence :**

014-200045938-20210608-21DC0032H1-AR

Fait à Caen, le **08 JUIN 2021**



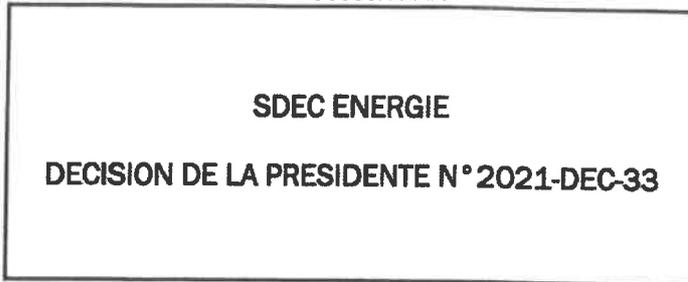
La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **08 JUIN 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **08 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**Objet : Convention de partenariat « Communication » avec l'UAMC**

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE et l'UAMC s'inscrivent dans une même synergie visant à faciliter aux maires adhérents l'exercice de leurs fonctions et de créer entre eux des liens de solidarité et d'amitié indispensables à une action municipale féconde,

CONSIDERANT l'intérêt des deux partenaires de formaliser cette synergie au travers d'une convention définissant le contour d'actions de communication partagées,

**DECIDE**

- Article 1 : de conclure un partenariat avec l'UAMC formalisant les engagements communs à promouvoir des actions de communication valorisant mutuellement l'image de chacun ;
- Article 2 : de signer la convention de partenariat correspondante (jointe en annexe),
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **11 JUIN 2021**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le **11 JUIN 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **11 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**

**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-34**

**Objet : Fourniture et installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Valdallière**

---

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, les articles L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux marchés publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a souhaité effectuer un marché public portant sur la fourniture et l'installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Valdallière,

CONSIDERANT que les caractéristiques du marché sont les suivantes :

- Type de procédure : Le contrat est un marché public passé sans publicité ni mise en concurrence conformément au code de la commande publique (montant du projet < 40 000 € HT). Le contrat fait référence au CCAG Travaux du 8 septembre 2009
- Durée : 4 Mois à compter de la notification du contrat. L'installation devra être finalisée et prête à être mise en service au plus tard le 1er octobre 2021.
- Allotissement : sans objet - Impossible d'identifier des prestations distinctes.

CONSIDERANT que le rapport d'analyse des candidatures et des offres est joint en annexe.

**DECIDE**

- Article 1 : d'attribuer le marché à l'entreprise BLC CONFORT pour un montant de 29 594,62 € HT ;
- Article 2 : de signer le marché ainsi que tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

**AR Préfectoral**

le 11/06/2021

CGL – DB/2021 -

**Acte Exécutoire sous référence :**

014-200045938-20210611-21DC0034H1-AR

Fait à Caen, le **11 JUIN 2021**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **11 JUIN 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **11 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**

**DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2021-DEC-35**

**Objet : Soutien financier impayés de gaz \_CCAS de Noues de Sienne**

---

**LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,**

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable des membres de la Commission « Relations usagers et précarité énergétique », sollicité par courriel électronique,

CONSIDERANT la volonté du syndicat d'apporter son soutien financier aux impayés d'énergie, réaffirmée dans le cadre de ses actions de lutte contre la précarité énergétique.

CONSIDERANT la demande d'aide adressée par le CCAS de Noues de Sienne faisant état d'une situation fragile, d'une dette d'un montant de 1340,20€ et d'une coupure de gaz imminente.

CONSIDERANT la décision de la commission sociale de la commune de Noues de Sienne réunie le 7 juin 2021 et visant à apporter une aide de 500€.

CONSIDERANT le budget annuel d'un montant de 5 000 € dédié au dispositif de soutien aux impayés gaz.

**DECIDE**

- Article 1 : d'attribuer une aide d'un montant de 500€, en complément de l'aide apportée par le CCAS de Noues de Sienne, portant ainsi un reste à charge du bénéficiaire de 340,20€,
- Article 2 : de verser l'aide au CCAS de Noues de Sienne,
- Article 3 : de signer la convention proposée (jointe en annexe),
- Article 4 : de mettre en œuvre et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **1 1 JUIN 2021**

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 1 JUIN 2021**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **1 1 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2020**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
2.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
8.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
9.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
10.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
12.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
13.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
14.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
20.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
21.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
22.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
23.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
24.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
25.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
27.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
28.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
29.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
30.	EPCI	GUERIN	Daniel

31.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
32.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
33.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
34.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
35.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
37.	EPCI	LAGALLE	Philippe
38.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
39.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
40.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
41.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
42.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
43.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
45.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
46.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
47.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
50.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
51.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
52.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
53.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
54.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
55.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
58.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
59.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
60.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
61.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
62.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
63.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
64.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
65.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
67.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
68.	EPCI	SAINT LO	Patrick
69.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
70.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
71.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
72.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
73.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
74.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier



## 2021-02-CS-DB-1

3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
32.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
42.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
45.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
46.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
47.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
50.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
51.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard

52.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
53.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
54.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
55.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
56.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
57.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
58.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
59.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
60.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
61.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
62.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
63.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
64.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
65.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
66.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
2.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
4.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
6.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>74</b>	<b>11</b>	<b>85</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

**2021-02-CS-DB-1**

VU, le compte administratif 2020 du budget principal, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe B de la note de présentation jointe à la convocation,

CONSIDERANT que le compte de gestion 2020 du Budget principal du SDEC ENERGIE, présenté par Mme Brigitte DA COSTA, Comptable public de la Paie Départementale du Calvados, est conforme au compte administratif 2020 établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Section Fonctionnement	19 939 139.14	9 197 293.48	5 909 341.73	16 651 187.39
Section Investissement	3 393 197.94	0.00	-793 469.63	2 599 728.31
<b>Total</b>	<b>23 332 337.08</b>	<b>9 197 293.48</b>	<b>5 115 872.10</b>	<b>19 250 915.70</b>

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2020 du Comptable public du Budget principal du SDEC ENERGIE.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'arrêter le compte de gestion 2020 du Comptable public du Budget principal du SDEC ENERGIE,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **06 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **06 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Décision d’intérêt commun :

Étaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
2.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
8.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
9.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
10.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
12.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
13.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
14.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
20.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
21.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
22.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
23.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
24.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
25.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
29.	EPCI	GUERIN	Daniel
30.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel

31.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
32.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
33.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
34.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
35.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
36.	EPCI	LAGALLE	Philippe
37.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
38.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
39.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
40.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
41.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
42.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
43.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
44.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
45.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
46.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
47.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
50.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
51.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
52.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
53.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
54.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
55.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
56.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
58.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
59.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
60.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
61.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
62.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
63.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
64.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
65.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
66.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
68.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
69.	EPCI	SAINT LO	Patrick
70.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
71.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
72.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
73.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
74.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
75.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier



## 2021-02-CS-DB-2

3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
31.	EPCI	GOBE	Alain
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
33.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
34.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
35.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
36.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
37.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
38.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
39.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
42.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
43.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
44.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
45.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
46.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
47.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
48.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
50.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
51.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe

52.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
53.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
54.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
55.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
56.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
57.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
58.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
59.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
60.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
61.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
62.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
63.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
64.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
65.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
66.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
2.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
4.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
5.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
6.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
7.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
8.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
9.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
10.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>75</b>	<b>10</b>	<b>85</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

VU, le compte administratif 2020 du budget principal, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe B de la note de présentation jointe à la convocation,



## 2021-02-CS-DB-2

Sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'Administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, le compte administratif 2020 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2020 présente un résultat cumulé excédentaire de 19 250 915.70 €, dont un excédent cumulé de 16 651 187.39 € en section de fonctionnement et un excédent cumulé de 2 599 728.31 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonctionnement	16 651 187.39 €	0.00 €	16 651 187.39 €
Investissement	2 599 728.31 €	-6 169 152.14	-3 569 423.83 €
TOTAL	19 250 915.70 €	-6 169 152.14	13 081 763.56 €

La Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2020.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose au Comité Syndical d'arrêter le compte administratif 2020 du Budget principal du SDEC ENERGIE.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'arrêter le compte administratif 2020 du Budget principal du SDEC ENERGIE (joint en annexe) ;
- **DONNE** quittance à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour la Présidente du SDEC ÉNERGIE  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



Philippe LAGALLE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 06 AVR. 2021
- et transmise en Préfecture de Caen le : 07 AVR. 2021

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### BUDGET PRINCIPAL

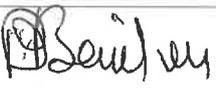
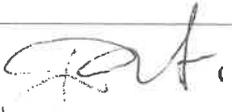
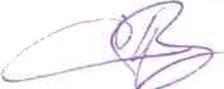
<p>Présenté par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, A Saint-Contest, le 1<sup>er</sup> avril 2021,</p>  <p>Philippe LAGALLE</p>	Représentants	152
	Représentants en exercice	151
	Représentants présents	75
	Pouvoirs	10
	Votants	85
	<b>VOTES :</b>	<b>85</b>
Pour : 85	Contre : –	Abstention : –

Date de convocation : 26 mars 2021

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, rue René Cassin), le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Etaient présents les représentants du Comité Syndical :

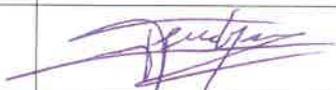
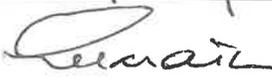
Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
ALLAIRE STANISLAS							
ALPHONSE DIDIER							
AMER NIZAR							
ASMANT ALAIN							
BAIL ROMAIN		X			X		
BALAS JEAN-PIERRE							
BAREAU ANNE-MARIE							
BARILLON BRIGITTE		X	X	X	X	X	X
BAUCHET ROLAND		X	X	X	X	X	X
BAZIN HERVÉ		X	X	X	X	X	X
BELLÉE EMMANUEL		X	X	X	X	X	X
BENOIT DOMINIQUE							
BÉRARD GILLES							
BERGAR DOMINIQUE							
BERT JEAN		X	X	X	X	X	X
BERTAIL ETIENNE							
BERTHAUX THIERRY		X	X	X	X	X	X
BERTIN GUY							
BIZET MICHEL		X	X	X	X	X	X



Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
BLANCHETIERE MARCEL							
BONHOMME VALENTIN							
BORDAIS MARTIAL							
BOUGAULT RÉMI		X	X	X	X	X	X
BOUILLON JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
BOUJRAD ABDERRAHMAN		X	X	X	X	X	X
BOURDON ALAIN							
BOYER PATRICK		X	X	X	X	X	X
BURNEL ERIC							
CAILLOT MICHEL		X	X	X	X	X	X
CAPOËN PHILIPPE							
CASSIGNEUL CÉDRIC							
CHAUVET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
CHERON DENIS		X	X	X	X	X	X
COLAS RICHARD							
COLLET CÉLINE		X	X	X	X	X	X
COURCHAI PIERRE		X	X	X	X	X	X
COUTANCEAU BRUNO							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

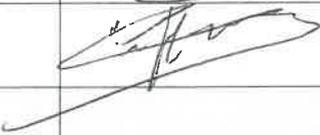
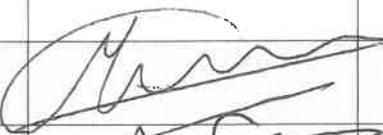
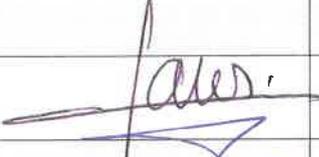
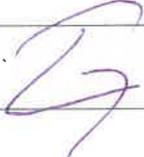
Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
DALLOCCCHIO JEAN-PIERRE							
DAVID JOHANNES		X	X	X	X	X	X
DE WINTER DAMIEN							
DECLOMESNIL CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
DELOMEZ XAVIER							
DELVAL GILLES							
DESMEULLES ALAIN		X	X	X	X	X	X
DUBAS JEAN-PIERRE							
DURAN MARC							
EUDE CHRISTOPHE							
FARIDE FRANÇOIS							
FLEURY CATHERINE							
FOUCAULT PATRICK							
FURDYNA HUBERT		X	X	X	X	X	X
GANCEL DAVID							
GANCEL JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GAUDE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
GERMAIN PATRICE		X	X	X	X	X	X
GERVAISE GAETAN							
GIRARD HENRI							



Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
GOBE ALAIN							
GODIER EDITH		X	X	X	X	X	X
GOHIER ARMAND							
GOURNEY-LECONTE CATHERINE					X	X	X
GUEGUENIAT FRANCK		X	X	X	X	X	X
GUELLE JEAN-DENIS		X	X	X	X	X	X
GUENNOC JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Reviers)		X	X		X	X	
GUERIN DANIEL (Authie)		X	X	X	X	X	X
GUILLEMIN JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GUILLEMOT JEAN-FRANÇOIS							
GUILLOUARD JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
GUIMBRETIÈRE HERVÉ		X	X	X	X	X	X
HAMEL CHRISTIAN							
HEURTIN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
HUE SONIA		X	X	X	X	X	X
JEANNENEZ PATRICK							
JOLY FRANÇIS							
JOLY FRANCK							
KANZA MIA DIYEKA THÉOPHILE							



Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
LAFONTAINE FRÉDÉRIC							
LAGALLE PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
LAMBINET-PELLE NADINE							
LANGLOIS JÉRÔME		X	X	X	X	X	X
LARSONNEUR BERTRAND							
LAUNAY-GOURVES OLIVIER		X	X	X	X	X	X
LE BOULANGER CHRISTOPHE							
LE BRUN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
LE FOLL ALAIN		X	X	X	X	X	X
LE MAZIER MICHEL							
LE PIFRE SOPHIE							
LEBOURGEOIS MICHEL		X	X	X	X	X	X
LEBRUN CHARLES-HENRY							
LECAPLAIN PATRICK							
LECERF MARC		X	X	X	X	X	X
LECHAT ANTHONY							
LECLERC SÉBASTIEN							
LECONTE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
LEFEVRE-PROKOP NADINE							
LEGRAIN GILLES		X	X	X	X	X	X
LEMAIRE JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
LEMARIE YVON							
LEPAULMIER JEAN		X	X	X	X	X	X
LEPLONGEON PATRICK		X	X	X	X	X	X
LEROY ERIC							
LEVEQUE ANTHONY		X	X	X	X	X	X
LIZORET DIDIER							
LOUVET VINCENT							
MALOISEL GILLES		X	X	X	X	X	X
MARIE ALAIN		X	X	X	X	X	X
MARIE LIONEL							
MARIE MICKAËL							
MARIE PHILIPPE							
MAROS PATRICK		X	X	X	X	X	X
MATHON PATRICE		X	X	X	X	X	X
MAUGER DIDIER		X	X	X	X	X	X
MAURY RICHARD		X	X	X	X	X	X
MILLET MARC							
MONSIMIER PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
MONTAIS JEAN-PIERRE							
MORIN CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
MULLER JEAN-MICHEL		X	X	X	X	X	X
MULLER DE SCHONGOR ISABELLE							



Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
PAGNY YANN							
PARIS FRANÇOISE		X	X	X	X	X	X
PATINET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
PAU CHRISTIAN		X	X	X	X	X	X
PHILIPPE JEAN-MARC							
PITRAYES NICOLAS		X	X	X	X	X	X
POISSON CÉDRIC		X	X	X	X	X	X
POULAIN GÉRARD		X	X	X	X	X	X
POULAIN JEAN-PAUL							
PRIEUX ALAIN		X	X	X	X	X	X
QUILLET JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
RAFFRAY GILBERT		X	X	X	X	X	X
RANSON ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
RENARD NICOLAS							
REVERT DAVID							
RIBALTA GHISLAINE							



Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
RICCI SERGE							
RUON VINCENT		X	X	X	X	X	X
SAINT THIERRY							
SAINT LO PATRICK		X	X	X	X	X	X
SAVIN JEAN-BRUNO		X	X	X	X	X	X
SCHUTZ JEAN-LOUIS		X	X	X	X	X	X
SMORGRAV BERTIL							
TARGAT DANY		X	X	X	X	X	X
THIERRY LINDA							
THOMAS ANGÈLE							
TOUILLON PASCAL		X	X	X	X	X	X
TRANCHIDO ALAIN							
VARLET GÉRARD							
VÉRET JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
ZANOVELLO JACKIE		X	X	X	X	X	X



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
2.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
8.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
9.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
10.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
12.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
13.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
14.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
20.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
21.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
22.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
23.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
24.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
25.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
27.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
28.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
29.	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves
30.	EPCI	GUERIN	Daniel

31.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
32.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
33.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
34.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
35.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
37.	EPCI	LAGALLE	Philippe
38.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
39.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
40.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
41.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
42.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
43.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
45.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
47.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
48.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
51.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
52.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
53.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
54.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
55.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
56.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
59.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
60.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
61.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
62.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
63.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
64.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
65.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
66.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
67.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
68.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
70.	EPCI	SAINT LO	Patrick
71.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
72.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
73.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
74.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
75.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
76.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier



## 2021-02-CS-DB-3

3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
32.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
42.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
43.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
44.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
45.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
46.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
50.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre

52.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
53.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
54.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
55.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
61.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
62.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
63.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
64.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
2.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
4.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
6.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>76</b>	<b>11</b>	<b>87</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

Vu, le compte de gestion 2020 du budget principal du SDEC ÉNERGIE du Comptable public, arrêté par délibération ce même jour,

**2021-02-CS-DB-3**

Vu, le compte administratif 2020 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour (annexe B de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Comité Syndical),

CONSIDÉRANT la conformité des documents précités, Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2020 sur le budget 2021 comme suit :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	13 081 763,56 €
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	2 599 728,31 €
Article 1068 de la section d'investissement		3 569 423,83 €

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget principal 2020 d'un montant de 13 081 763,56 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget principal 2020 d'un montant de 2 599 728,31 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2021 ;
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget principal 2020 d'un montant de 3 569 423,83 € au chapitre 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **06 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **06 AVR. 2021**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2021**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
2.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
8.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
9.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
10.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
12.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
13.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
14.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
20.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
21.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
22.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
23.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
24.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
25.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
27.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
28.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
29.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
30.	EPCI	GUERIN	Daniel

31.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
32.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
33.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
34.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
35.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
37.	EPCI	LAGALLE	Philippe
38.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
39.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
40.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
41.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
42.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
43.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
45.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
47.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
48.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
51.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
52.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
53.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
54.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
55.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
56.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
59.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
60.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
61.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
62.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
63.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
64.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
65.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
66.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
67.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
68.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
70.	EPCI	SAINT LO	Patrick
71.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
72.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
73.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
74.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
75.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
76.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier



## 2021-02-CS-DB-4

3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
32.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
42.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
43.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
44.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
45.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
46.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
50.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre

52.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
53.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
54.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
55.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
61.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
62.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
63.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
64.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
2.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
4.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
6.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>76</b>	<b>11</b>	<b>87</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

VU, le Budget principal primitif 2021, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe B de la note de présentation jointe à la convocation,



## 2021-02-CS-DB-4

VU, le compte de gestion 2020 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE du Comptable public, arrêté par délibération ce même jour,

VU, le compte administratif 2020 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour,

VU, l'affectation du résultat 2020 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE, relève de la nomenclature comptable « M14 » et, comme toute collectivité de plus de 10 000 habitants, a le choix de voter le budget soit :

- par nature, c'est-à-dire qui correspond à un vote par chapitre ou article comptable ;
- par fonction, dont la présentation semble peu adaptée à l'activité des syndicats.

CONSIDERANT que précédemment, le vote du budget du SDEC ENERGIE était un vote par nature et que dans le cadre des maquettes budgétaires officielles, ce niveau de vote par nature est également croisé avec une présentation fonctionnelle.

CONSIDERANT que le budget principal du SDEC ÉNERGIE 2021 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 18 février 2021 et sur le constat des comptes de l'exercice 2020,

CONSIDERANT que les soldes d'exécution de l'exercice 2020 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2021 dans sa globalité.

Le projet de budget primitif principal 2021, présenté au Comité Syndical, s'élève à 103 889 379.26 €, dont 48 071 863.56 € en section de fonctionnement et 55 817 515.70 € en section d'investissement.

	Budget primitif principal
Dépenses de fonctionnement	48 071 863.56 €
Dépenses d'investissement	55 817 515.70 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 889 379,26 €</b>

Recettes de fonctionnement	48 071 863.56 €
Recettes d'investissement	55 817 515.70 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 889 379,26 €</b>

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VOTE** le budget primitif principal 2021 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 103 889 379.26 €, dont 48 071 863.56 € en section de fonctionnement et 55 817 515.70 € en section d'investissement. ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 6 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 6 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

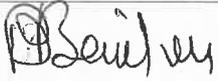
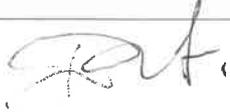
<p>Présenté par la Présidente, A Saint-Contest, le 1<sup>er</sup> avril 2021,</p>  Catherine GOURNEY-LECONTE	Représentants	152
	Représentants en exercice	151
	Représentants présents	76
	Pouvoirs	11
	Votants	87
	VOTES :	87
Pour : 87	Contre: -	Abstention : -

Date de convocation : 26 mars 2021

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, rue René Cassin), le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Etaient présents les représentants du Comité Syndical :

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
ALLAIRE STANISLAS							
ALPHONSE DIDIER							
AMER NIZAR							
ASMANT ALAIN							
BAIL ROMAIN		X			X		
BALAS JEAN-PIERRE							
BAREAU ANNE-MARIE							
BARILLON BRIGITTE		X	X	X	X	X	X
BAUCHET ROLAND		X	X	X	X	X	X
BAZIN HERVÉ		X	X	X	X	X	X
BELLÉE EMMANUEL		X	X	X	X	X	X
BENOIT DOMINIQUE							
BÉRARD GILLES							
BERGAR DOMINIQUE							
BERT JEAN		X	X	X	X	X	X
BERTAIL ETIENNE							
BERTHAUX THIERRY		X	X	X	X	X	X
BERTIN GUY							
BIZET MICHEL		X	X	X	X	X	X

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
BLANCHETIERE MARCEL							
BONHOMME VALENTIN							
BORDAIS MARTIAL							
BOUGAULT RÉMI		X	X	X	X	X	X
BOUILLON JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
BOUJRAD ABDERRAHMAN		X	X	X	X	X	X
BOURDON ALAIN							
BOYER PATRICK		X	X	X	X	X	X
BURNEL ERIC							
CAILLOT MICHEL		X	X	X	X	X	X
CAPOËN PHILIPPE							
CASSIGNEUL CÉDRIC							
CHAUVET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
CHERON DENIS		X	X	X	X	X	X
COLAS RICHARD							
COLLET CÉLINE		X	X	X	X	X	X
COURCHAI PIERRE		X	X	X	X	X	X
COUTANCEAU BRUNO							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
DALLOCCIO JEAN-PIERRE							
DAVID JOHANNES		X	X	X	X	X	X
DE WINTER DAMIEN							
DECLOMESNIL CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
DELOMEZ XAVIER							
DELVAL GILLES							
DESMEULLES ALAIN		X	X	X	X	X	X
DUBAS JEAN-PIERRE							
DURAN MARC							
EUDE CHRISTOPHE							
FARIDE FRANÇOIS							
FLEURY CATHERINE							
FOUCAULT PATRICK							
FURDYNA HUBERT		X	X	X	X	X	X
GANCEL DAVID							
GANCEL JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GAUDE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
GERMAIN PATRICE		X	X	X	X	X	X
GERVAISE GAETAN							
GIRARD HENRI							

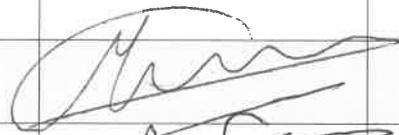
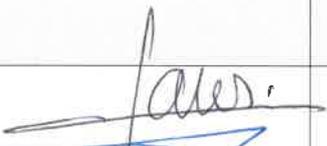


Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
GOBE ALAIN							
GODIER EDITH		X	X	X	X	X	X
GOHIER ARMAND							
GOURNEY-LECONTE CATHERINE					X	X	X
GUEGUENIAT FRANCK		X	X	X	X	X	X
GUELLE JEAN-DENIS		X	X	X	X	X	X
GUENOC JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Reviers)		X	X		X	X	
GUERIN DANIEL (Authie)		X	X	X	X	X	X
GUILLEMIN JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GUILLEMOT JEAN-FRANÇOIS							
GUILLOUARD JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
GUIMBRETIERE HERVÉ		X	X	X	X	X	X
HAMEL CHRISTIAN							
HEURTIN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
HUE SONIA		X	X	X	X	X	X
JEANNENEZ PATRICK							
JOLY FRANÇOIS							
JOUY FRANCK							
KANZA MIA DIYEKA THÉOPHILE							



Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

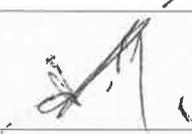
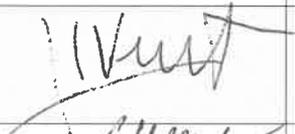
Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
LAFONTAINE FRÉDÉRIC							
LAGALLE PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
LAMBINET-PELLE NADINE							
LANGLOIS JÉRÔME		X	X	X	X	X	X
LARSONNEUR BERTRAND							
LAUNAY-GOURVES OLIVIER		X	X	X	X	X	X
LE BOULANGER CHRISTOPHE							
LE BRUN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
LE FOLL ALAIN		X	X	X	X	X	X
LE MAZIER MICHEL							
LE PIFRE SOPHIE							
LEBOURGEOIS MICHEL		X	X	X	X	X	X
LEBRUN CHARLES-HENRY							
LECAPLAIN PATRICK							
LE CERF MARC		X	X	X	X	X	X
LECHAT ANTHONY							
LECLERC SÉBASTIEN							
LECONTE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
LEFEVRE-PROKOP NADINE							
LEGRAIN GILLES		X	X	X	X	X	X
LEMAIRE JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
LEMARIE YVON							
LEPAULMIER JEAN		X	X	X	X	X	X
LEPLONGEON PATRICK		X	X	X	X	X	X
LEROY ERIC							
LEVEQUE ANTHONY		X	X	X	X	X	X
LIZORET DIDIER							
LOUVET VINCENT							
MALOISEL GILLES		X	X	X	X	X	X
MARIE ALAIN		X	X	X	X	X	X
MARIE LIONEL							
MARIE MICKAËL							
MARIE PHILIPPE							
MAROS PATRICK		X	X	X	X	X	X
MATHON PATRICE		X	X	X	X	X	X
MAUGER DIDIER		X	X	X	X	X	X
MAURY RICHARD		X	X	X	X	X	X
MILLET MARC							
MONSIMIER PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
MONTAIS JEAN-PIERRE							
MORIN CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
MULLER JEAN-MICHEL		X	X	X	X	X	X
MULLER DE SCHONGOR ISABELLE							



Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
PAGNY YANN							
PARIS FRANÇOISE		X	X	X	X	X	X
PATINET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
PAU CHRISTIAN		X	X	X	X	X	X
PHILIPPE JEAN-MARC							
PITRAYES NICOLAS		X	X	X	X	X	X
POISSON CÉDRIC		X	X	X	X	X	X
POULAIN GÉRARD		X	X	X	X	X	X
POULAIN JEAN-PAUL							
PRIEUX ALAIN		X	X	X	X	X	X
QUILLET JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
RAFFRAY GILBERT		X	X	X	X	X	X
RANSON ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
RENARD NICOLAS							
REVERT DAVID							
RIBALTA GHISLAINE							

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
RICCI SERGE							
RUON VINCENT		X	X	X	X	X	X
SAINT THIERRY							
SAINT LO PATRICK		X	X	X	X	X	X
SAVIN JEAN-BRUNO		X	X	X	X	X	X
SCHUTZ JEAN-LOUIS		X	X	X	X	X	X
SMORGRAV BERTIL							
TARGAT DANY		X	X	X	X	X	X
THIERRY LINDA							
THOMAS ANGÈLE							
TOUILLON PASCAL		X	X	X	X	X	X
TRANCHIDO ALAIN							
VARLET GÉRARD							
VÉRET JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
ZANOVELLO JACKIE		X	X	X	X	X	X



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : SUBVENTIONS 2021 AUX TIERS PUBLICS ET PRIVES**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
2.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
8.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
9.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
10.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
12.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
13.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
14.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
20.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
21.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
22.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
23.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
24.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
25.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
27.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
28.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
29.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
30.	EPCI	GUERIN	Daniel

31.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
32.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
33.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
34.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
35.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
37.	EPCI	LAGALLE	Philippe
38.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
39.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
40.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
41.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
42.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
43.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
45.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
47.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
48.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
51.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
52.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
53.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
54.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
55.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
56.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
59.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
60.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
61.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
62.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
63.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
64.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
65.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
66.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
67.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
68.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
70.	EPCI	SAINT LO	Patrick
71.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
72.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
73.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
74.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
75.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
76.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier



## 2021-02-CS-DB-5

3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
32.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
42.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
43.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
44.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
45.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
46.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
50.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre

52.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
53.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
54.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
55.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
61.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
62.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
63.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
64.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
2.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
4.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
6.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>76</b>	<b>11</b>	<b>87</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

VU, le budget primitif principal 2021 voté par le Comité syndical de ce même jour,

**2021-02-CS-DB-5**

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE soutient des tiers privés et publics sur des projets ou initiatives qui s'inscrivent dans les compétences et les missions exercées par le syndicat. Le syndicat a établi la liste des demandes des organismes tiers sollicitant l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

CONSIDERANT que le budget principal du SDEC ÉNERGIE 2021 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 18 février 2021.

Les subventions proposées pour 2021, se répartissent comme suit :

<b>DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES A DES TIERS PUBLICS OU PRIVES</b>				
<b>NATURE DES DEPENSES</b>		<b>Budget Primitif 2020</b>	<b>Compte administratif 2020</b>	<b>Budget Primitif 2021</b>
65738	Accompagnement études énergie	15 000,00	3 108,00	5 000,00
	Accompagnement à la compétence "Contribution à la Transition Énergétique"	60 000,00	57 667,95	60 000,00
	Achat des véhicules électriques	50 000,00	15 000,00	50 000,00
	Bayeux Intercom - Office de tourisme	8 000,00	8 000,00	0,00
	Fonds de solidarité énergie	40 000,00	20 000,00	40 000,00
	Aides CCAS	5 000,00	90,00	5 000,00
	Divers	7 000,00	0,00	5 000,00
<i>Sous-total</i>		<b>185 000,00</b>	<b>103 865,95</b>	<b>165 000,00</b>
6574	Amicale du personnel	40 000,00	29 000,00	40 000,00
	Maîtrise de l'énergie pour usagers en situation de précarité	60 000,00	30 000,00	60 000,00
	Divers	5 000,00	0,00	5 000,00
<i>Sous-total</i>		<b>105 000,00</b>	<b>59 000,00</b>	<b>105 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>290 000,00</b>	<b>162 865,95</b>	<b>270 000,00</b>

Madame la Présidente soumet cette proposition de subventions à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la répartition des subventions aux tiers publics et privés proposée pour 2021 ;
- **DIT** que les subventions versées aux tiers publics seront imputées à l'article 65738 et que les subventions versées aux tiers privés seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **06 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **06 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

06 AVR. 2021

2021-02-CS-DB-6



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET PRINCIPAL 2021 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DU PERSONNEL**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
2.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
8.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
9.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
10.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
12.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
13.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
14.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
20.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
21.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
22.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
23.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
24.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
25.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
27.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
28.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
29.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
30.	EPCI	GUERIN	Daniel

31.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
32.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
33.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
34.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
35.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
37.	EPCI	LAGALLE	Philippe
38.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
39.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
40.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
41.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
42.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
43.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
45.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
47.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
48.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
51.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
52.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
53.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
54.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
55.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
56.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
59.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
60.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
61.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
62.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
63.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
64.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
65.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
66.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
67.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
68.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
70.	EPCI	SAINT LO	Patrick
71.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
72.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
73.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
74.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
75.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
76.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier



## 2021-02-CS-DB-6

3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIRÉ	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
32.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
42.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
43.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
44.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
45.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
46.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Phillippe
50.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre

52.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
53.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
54.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
55.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
61.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
62.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
63.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
64.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
65.			

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
2.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
4.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
6.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>76</b>	<b>11</b>	<b>87</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le débat d'orientations budgétaires dont le Comité Syndical a pris acte par délibération du 18 février 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,



## 2021-02-CS-DB-6

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

VU, le budget principal primitif adopté par le Comité Syndical du même jour,

CONSIDERANT que, dans la partie consacrée aux ressources humaines, le rapport d'orientations budgétaires fait état notamment des effets de la pyramide des âges au syndicat.

CONSIDERANT les prochains départs en retraite intervenant à court terme, dans les 5 prochaines années, il est recommandé d'anticiper tous les aspects de ces mouvements de personnel.

C'est pourquoi, d'un point de vue comptable, la proposition porte sur l'ouverture de crédits au chapitre 68 pour 0.05 M€ permettant de constituer des provisions pour couvrir les risques et charges du personnel, sur la base des éléments ci-après :

Nature de la provision	Objet	Tiers	Montant total	Durée	Montant annuel
Risques et charges du personnel	Anticiper le départ d'agents (ex : solde de tout compte de CP/RTT/CET)	Agents du SDEC ENERGIE	150 000 €	5	30 000 €
	Anticiper des contentieux sur cotisations sociales et/ou fiscales (ex : erreur de déclaration de cotisations, versement d'une régularisation, versement d'une indemnité ...)	Organismes percepteurs et/ou agents	20 000 €	1	20 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>170 000 €</b>		<b>50 000 €</b>

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de constituer les provisions pour risques et charges du personnel, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget principal ;
- **DECIDE** de doter pour l'année 2021 le montant de ces provisions à hauteur de 50 000€ sur la base des opérations présentées ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **06 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **06 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES - ENR" - COMPTE DE GESTION 2020**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
2.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
8.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
9.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
10.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
12.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
13.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
14.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
20.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
21.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
22.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
23.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
24.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
25.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
27.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
28.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
29.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
30.	EPCI	GUERIN	Daniel

31.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
32.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
33.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
34.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
35.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
37.	EPCI	LAGALLE	Philippe
38.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
39.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
40.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
41.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
42.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
43.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
45.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
47.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
48.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
51.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
52.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
53.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
54.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
55.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
56.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
59.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
60.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
61.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
62.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
63.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
64.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
65.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
66.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
67.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
68.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
69.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
70.	EPCI	SAINT LO	Patrick
71.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
72.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
73.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
74.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
75.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
76.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier



## 2021-02-CS-DB-7

3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
32.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
42.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
43.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
44.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
45.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
46.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
50.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre

52.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
53.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
54.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
55.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
61.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
62.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
63.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
64.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
2.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
4.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
6.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>76</b>	<b>11</b>	<b>87</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

VU, le compte administratif 2020 du Budget annexe « Energies Renouvelables - EnR », transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe C de la note de présentation jointe à la convocation,



## 2021-02-CS-DB-7

CONSIDERANT que le compte de gestion 2020 du Budget annexe « Energies Renouvelables - EnR » du SDEC ENERGIE, présenté par Mme Brigitte DA COSTA, Comptable public de la Paie Départementale du Calvados, est conforme au compte administratif 2020 établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Section Fonctionnement	807.75	0.00	-195.00	612.75
Section Investissement	1 087 824.02	0.00	16 747.86	1 104 571.88
<b>Total</b>	<b>1 088 631.77</b>	<b>0.00</b>	<b>16 552.86</b>	<b>1 105 184.63</b>

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2020 du Comptable public du Budget annexe « Energies Renouvelables - EnR » du SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter le compte de gestion 2020 du Comptable public du Budget annexe « Energies Renouvelables - EnR » du SDEC ENERGIE,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **06 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **06 AVR. 2021**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

06 AVR. 2021

2021-02-CS-DB-8



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES - ENR" - COMPTE ADMINISTRATIF  
2020**

L'an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
3.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
4.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
6.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
7.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
17.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
18.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
19.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
21.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
22.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
24.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
25.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
26.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
27.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
28.	EPCI	GUERIN	Daniel
29.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel

30.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
31.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
32.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
33.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
34.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
35.	EPCI	LAGALLE	Philippe
36.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
37.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
38.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
39.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
40.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
41.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
42.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
45.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
46.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
47.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
49.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
50.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
51.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
52.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
53.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
54.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
55.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
58.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
59.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
60.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
61.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
62.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
63.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
64.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
65.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
67.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
68.	EPCI	SAINT LO	Patrick
69.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
70.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
71.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
72.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
73.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
74.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier



## 2021-02-CS-DB-8

3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
31.	EPCI	GOBE	Alain
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
33.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
34.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
35.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
36.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
37.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
38.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
39.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
42.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
43.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
44.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
45.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
46.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
47.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
48.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
50.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
51.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe

52.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
53.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
54.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
55.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
56.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
57.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
58.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
59.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
60.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
61.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
62.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
63.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
64.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
65.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
66.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
6.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>74</b>	<b>11</b>	<b>85</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,



## 2021-02-CS-DB-8

VU, le compte administratif 2020 du budget annexe "Energies Renouvelables - EnR", transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe C de la note de présentation jointe à la convocation,

Sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'Administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, le compte administratif 2020 du budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE, établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2020 présente un résultat excédentaire de 1 105 184.63 €, dont un excédent de 612.75 € en section de fonctionnement et un excédent de 1 104 571.88 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonctionnement	612.75 €	0.00 €	612.75 €
Investissement	1 104 571.88 €	-63 545.21 €	1 041 026.67 €
TOTAL	1 105 184.63 €	-63 545.21 €	1 041 639.42 €

La Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2020.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose au Comité Syndical d'arrêter le compte administratif 2020 du budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ENERGIE.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'arrêter le compte administratif 2020 du budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ENERGIE (joint en annexe) ;
- **DONNE** quittus à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Pour la Présidente du SDEC ENERGIE,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Philippe LAGALLE

**2021-02-CS-DB-8**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 6 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 7 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

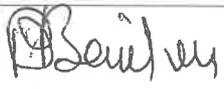
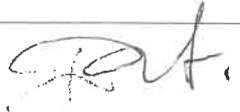
<p>Présenté par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, A Saint-Contest, le 1<sup>er</sup> avril 2021,</p>  <p>Philippe LAGALLE</p>	<b>Représentants</b>	152			
	<b>Représentants en exercice</b>	151			
	<b>Représentants présents</b>	74			
	<b>Pouvoirs</b>	11			
	<b>Votants</b>	85			
	<b>VOTES :</b>	85			
<b>Pour :</b>	<b>85</b>	<b>Contre :</b>	<b>-</b>	<b>Abstention :</b>	<b>-</b>

Date de convocation : 26 mars 2021

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, rue René Cassin), le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Étaient présents les représentants du Comité Syndical :

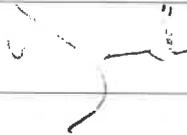
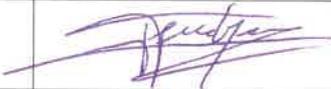
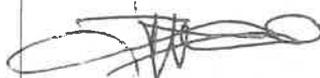


Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
ALLAIRE STANISLAS							
ALPHONSE DIDIER							
AMER NIZAR							
ASMANT ALAIN							
BAIL ROMAIN		X			X		
BALAS JEAN-PIERRE							
BAREAU ANNE-MARIE							
BARILLON BRIGITTE		X	X	X	X	X	X
BAUCHET ROLAND		X	X	X	X	X	X
BAZIN HERVÉ		X	X	X	X	X	X
BELLÉE EMMANUEL		X	X	X	X	X	X
BENOIT DOMINIQUE							
BÉRARD GILLES							
BERGAR DOMINIQUE							
BERT JEAN		X	X	X	X	X	X
BERTAIL ETIENNE							
BERTHAUX THIERRY		X	X	X	X	X	X
BERTIN GUY							
BIZET MICHEL		X	X	X	X	X	X



Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
BLANCHETIERE MARCEL							
BONHOMME VALENTIN							
BORDAIS MARTIAL							
BOUGAULT RÉMI		X	X	X	X	X	X
BOUILLON JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
BOUJRAD ABDERRAHMAN		X	X	X	X	X	X
BOURDON ALAIN							
BOYER PATRICK		X	X	X	X	X	X
BURNEL ERIC							
CAILLOT MICHEL		X	X	X	X	X	X
CAPOËN PHILIPPE							
CASSIGNEUL CÉDRIC							
CHAUVET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
CHERON DENIS		X	X	X	X	X	X
COLAS RICHARD							
COLLET CÉLINE		X	X	X	X	X	X
COURCHAI PIERRE		X	X	X	X	X	X
COUTANCEAU BRUNO							



Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
DALLOCCIO JEAN-PIERRE							
DAVID JOHANNES		X	X	X	X	X	X
DE WINTER DAMIEN							
DECLOMESNIL CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
DELOMEZ XAVIER							
DELVAL GILLES							
DESMEULLES ALAIN		X	X	X	X	X	X
DUBAS JEAN-PIERRE							
DURAN MARC							
EUDE CHRISTOPHE							
FARIDE FRANÇOIS							
FLEURY CATHERINE							
FOUCAULT PATRICK							
FURDYNA HUBERT		X	X	X	X	X	X
GANCEL DAVID							
GANCEL JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GAUDE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
GERMAIN PATRICE		X	X	X	X	X	X
GERVAISE GAETAN							
GIRARD HENRI							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
GOBE ALAIN							
GODIER EDITH		X	X	X	X	X	X
GOHIER ARMAND							
GOURNEY-LECONTE CATHERINE					X	X	X
GUEGUENIAT FRANCK		X	X	X	X	X	X
GUELLE JEAN-DENIS		X	X	X	X	X	X
GUENNOG JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Reviers)		X	X		X	X	
GUERIN DANIEL (Authie)		X	X	X	X	X	X
GUILLEMIN JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GUILLEMOT JEAN-FRANÇOIS							
GUILLOUARD JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
GUIMBRETIERE HERVÉ		X	X	X	X	X	X
HAMEL CHRISTIAN							
HEURTIN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
HUE SONIA		X	X	X	X	X	X
JEANNENEZ PATRICK							
JOLY FRANÇOIS							
JOUY FRANCK							
KANZA MIA DIYEKA THÉOPHILE							



Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
LAFONTAINE FRÉDÉRIC							
LAGALLE PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
LAMBINET-PELLE NADINE							
LANGLOIS JÉRÔME		X	X	X	X	X	X
LARSONNEUR BERTRAND							
LAUNAY-GOURVES OLIVIER		X	X	X	X	X	X
LE BOULANGER CHRISTOPHE							
LE BRUN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
LE FOLL ALAIN		X	X	X	X	X	X
LE MAZIER MICHEL							
LE PIFRE SOPHIE							
LEBOURGEOIS MICHEL		X	X	X	X	X	X
LEBRUN CHARLES-HENRY							
LECAPLAIN PATRICK							
LECERF MARC		X	X	X	X	X	X
LECHAT ANTHONY							
LECLERC SÉBASTIEN							
LECONTE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
LEFEVRE-PROKOP NADINE							
LEGRAIN GILLES		X	X	X	X	X	X
LEMAIRE JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
LEMARIE YVON							
LEPAULMIER JEAN		X	X	X	X	X	X
LEPLONGEON PATRICK		X	X	X	X	X	X
LEROY ERIC							
LEVEQUE ANTHONY		X	X	X	X	X	X
LIZORET DIDIER							
LOUVET VINCENT							
MALOISEL GILLES		X	X	X	X	X	X
MARIE ALAIN		X	X	X	X	X	X
MARIE LIONEL							
MARIE MICKAËL							
MARIE PHILIPPE							
MAROS PATRICK		X	X	X	X	X	X
MATHON PATRICE		X	X	X	X	X	X
MAUGER DIDIER		X	X	X	X	X	X
MAURY RICHARD		X	X	X	X	X	X
MILLET MARC							
MONSIMIER PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
MONTAIS JEAN-PIERRE							
MORIN CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
MULLER JEAN-MICHEL		X	X	X	X	X	X
MULLER DE SCHONGOR ISABELLE							



Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
PAGNY YANN							
PARIS FRANÇOISE		X	X	X	X	X	X
PATINET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
PAU CHRISTIAN		X	X	X	X	X	X
PHILIPPE JEAN-MARC							
PITRAYES NICOLAS		X	X	X	X	X	X
POISSON CÉDRIC		X	X	X	X	X	X
POULAIN GÉRARD		X	X	X	X	X	X
POULAIN JEAN-PAUL							
PRIEUX ALAIN		X	X	X	X	X	X
QUILLET JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
RAFFRAY GILBERT		X	X	X	X	X	X
RANSON ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
RENARD NICOLAS							
REVERT DAVID							
RIBALTA GHISLAINE							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
RICCI SERGE							
RUON VINCENT		X	X	X	X	X	X
SAINT THIERRY							
SAINT LO PATRICK		X	X	X	X	X	X
SAVIN JEAN-BRUNO		X	X	X	X	X	X
SCHUTZ JEAN-LOUIS		X	X	X	X	X	X
SMORGRAV BERTIL							
TARGAT DANY		X	X	X	X	X	X
THIERRY LINDA							
THOMAS ANGÈLE							
TOUILLON PASCAL		X	X	X	X	X	X
TRANCHIDO ALAIN							
VARLET GÉRARD							
VÉRET JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
ZANOVELLO JACKIE		X	X	X	X	X	X



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET ANNEXE "ÉNERGIES RENOUVELABLES - ENR" - AFFECTATION DU RESULTAT  
2020**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d’intérêt commun :

Étaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
3.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
4.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
6.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
7.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
17.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
18.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
19.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
21.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
22.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
24.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves
29.	EPCI	GUERIN	Daniel

30.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
31.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
32.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
33.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
34.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
35.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
36.	EPCI	LAGALLE	Philippe
37.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
38.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
39.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
40.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
41.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
42.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
43.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
44.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
45.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
46.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
47.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
50.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
51.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
52.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
53.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
54.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
55.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
56.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
58.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
59.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
60.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
61.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
62.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
63.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
64.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
65.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
66.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
68.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
69.	EPCI	SAINT LO	Patrick
70.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
71.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
72.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
73.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
74.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
75.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier



## 2021-02-CS-DB-9

3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
32.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
42.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
43.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
44.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
45.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
46.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
50.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre

52.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
53.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
54.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
55.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
61.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
62.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
63.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
64.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
7.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
8.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
9.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
10.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
11.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
12.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>75</b>	<b>12</b>	<b>87</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

**2021-02-CS-DB-9**

VU, le compte de gestion 2020 du Budget annexe "Énergies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE du Comptable public, arrêté par délibération ce même jour,

VU, le compte administratif 2020 du Budget annexe "Énergies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour (annexe C de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Comité Syndical),

CONSIDÉRANT la conformité des documents précités, Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2020 d'un montant de 612.75 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2020 d'un montant de 1 104 571.88 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2021.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Énergies Renouvelables - EnR" 2020 d'un montant de 612.75 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Énergies Renouvelables - EnR" 2020 d'un montant de 1 104 571.88 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **06 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **06 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET PRIMITIF ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES - ENR" 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d'intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
3.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
4.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
6.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
7.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
17.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
18.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
19.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
21.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
22.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
24.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
29.	EPCI	GUERIN	Daniel
30.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel

31.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
32.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
33.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
34.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
35.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
36.	EPCI	LAGALLE	Philippe
37.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
38.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
39.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
40.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
41.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
42.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
43.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
44.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
45.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
46.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
47.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
50.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
51.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
52.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
53.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
54.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
55.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
56.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
58.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
59.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
60.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
61.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
62.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
63.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
64.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
65.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
66.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
68.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
69.	EPCI	SAINT LO	Patrick
70.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
71.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
72.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
73.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
74.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
75.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar



## 2021-02-CS-DB-10

4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
32.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
42.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
43.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
44.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
45.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
46.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
50.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
52.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle

53.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
54.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
55.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
61.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
62.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
63.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
64.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
7.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
8.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
9.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
10.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
11.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
12.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	75	12	87

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

VU, le Budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2021, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe C de la note de présentation jointe à la convocation,



## 2021-02-CS-DB-10

VU, le compte de gestion 2020 du Budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE du Comptable public, arrêté par délibération ce même jour,

VU, le compte administratif 2020 du Budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour,

VU, l'affectation du résultat 2020 du Budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE, relève de la nomenclature comptable « M14 » et, comme toute collectivité de plus de 10 000 habitants, a le choix de voter le budget soit :

- par nature, c'est-à-dire qui correspond à un vote par chapitre ou article comptable ;
- par fonction, dont la présentation semble peu adaptée à l'activité des syndicats.

CONSIDERANT que précédemment, le vote du budget du SDEC ENERGIE était un vote par nature et que dans le cadre des maquettes budgétaires officielles, ce niveau de vote par nature est également croisé avec une présentation fonctionnelle.

CONSIDERANT que le budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE 2021 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 18 février 2021 et sur le constat des comptes de l'exercice 2020,

CONSIDERANT que les soldes d'exécution de l'exercice 2020 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2021 dans sa globalité.

Le projet de budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2021, présenté au Comité Syndical, s'élève à 1 443 771.88 € dont 119 200 € en section de fonctionnement et 1 324 571.88 € en section d'investissement.

	Budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR"
Recettes de fonctionnement	119 200.00 €
Recettes d'investissement	1 324 571.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 443 771.88 €</b>
Dépenses de fonctionnement	119 200.00 €
Dépenses d'investissement	815 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>934 200.00 €</b>

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VOTE** le budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2021 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 1 443 771.88 € dont 119 200 € en section de fonctionnement et 1 324 571.88 € en section d'investissement ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » 2021

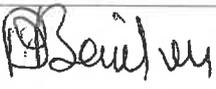
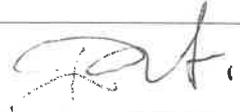
<b>Présenté par la Présidente, A Saint-Contest, le 1<sup>er</sup> avril 2021,</b>  <b>Catherine GOURNEY-LECONTE</b>	<b>Représentants</b>	152			
	<b>Représentants en exercice</b>	151			
	<b>Représentants présents</b>	75			
	<b>Pouvoirs</b>	12			
	<b>Votants</b>	87			
	<b>VOTES :</b>	87			
<b>Pour :</b>	<b>87</b>	<b>Contre :</b>	<b>-</b>	<b>Abstention :</b>	<b>-</b>

Date de convocation : 26 mars 2021

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, rue René Cassin), le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Etaient présents les représentants du Comité Syndical :

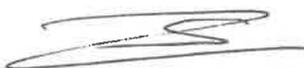
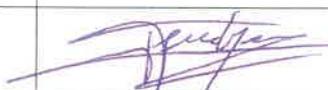
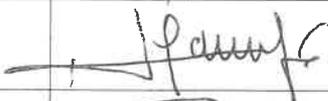
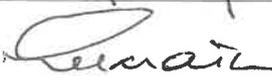
Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
ALLAIRE STANISLAS							
ALPHONSE DIDIER							
AMER NIZAR							
ASMANT ALAIN							
BAIL ROMAIN		X			X		
BALAS JEAN-PIERRE							
BAREAU ANNE-MARIE							
BARILLON BRIGITTE		X	X	X	X	X	X
BAUCHET ROLAND		X	X	X	X	X	X
BAZIN HERVÉ		X	X	X	X	X	X
BELLÉE EMMANUEL		X	X	X	X	X	X
BENOIT DOMINIQUE							
BÉRARD GILLES							
BERGAR DOMINIQUE							
BERT JEAN		X	X	X	X	X	X
BERTAIL ETIENNE							
BERTHAUX THIERRY		X	X	X	X	X	X
BERTIN GUY							
BIZET MICHEL		X	X	X	X	X	X

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

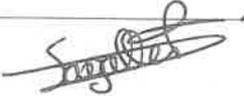
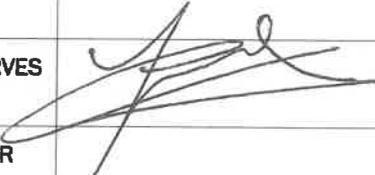
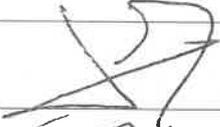
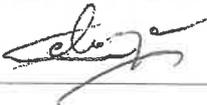
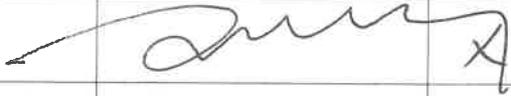
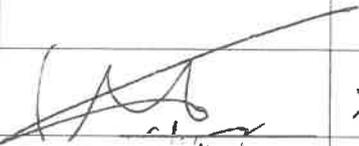
Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
BLANCHETIERE MARCEL							
BONHOMME VALENTIN							
BORDAIS MARTIAL							
BOUGAULT RÉMI		X	X	X	X	X	X
BOUILLON JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
BOUJRAD ABDERRAHMAN		X	X	X	X	X	X
BOURDON ALAIN							
BOYER PATRICK		X	X	X	X	X	X
BURNEL ERIC							
CAILLOT MICHEL		X	X	X	X	X	X
CAPOËN PHILIPPE							
CASSIGNEUL CÉDRIC							
CHAUVET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
CHERON DENIS		X	X	X	X	X	X
COLAS RICHARD							
COLLET CÉLINE		X	X	X	X	X	X
COURCHAI PIERRE		X	X	X	X	X	X
COUTANCEAU BRUNO							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
DALLOCCIO JEAN-PIERRE							
DAVID JOHANNES		X	X	X	X	X	X
DE WINTER DAMIEN							
DECLOMESNIL CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
DELOMEZ XAVIER							
DELVAL GILLES							
DESMEULLES ALAIN		X	X	X	X	X	X
DUBAS JEAN-PIERRE							
DURAN MARC							
EUDE CHRISTOPHE							
FARIDE FRANÇOIS							
FLEURY CATHERINE							
FOUCAULT PATRICK							
FURDYNA HUBERT		X	X	X	X	X	X
GANCEL DAVID							
GANCEL JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GAUDE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
GERMAIN PATRICE		X	X	X	X	X	X
GERVAISE GAETAN							
GIRARD HENRI							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
GOBE ALAIN							
GODIER EDITH		X	X	X	X	X	X
GOHIER ARMAND							
GOURNEY-LECONTE CATHERINE					X	X	X
GUEGUENIAT FRANCK		X	X	X	X	X	X
GUELLE JEAN-DENIS		X	X	X	X	X	X
GUENNOG JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Reviers)		X	X		X	X	
GUERIN DANIEL (Authie)		X	X	X	X	X	X
GUILLEMIN JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GUILLEMOT JEAN-FRANÇOIS							
GUILLOUARD JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
GUIMBRETIERE HERVÉ		X	X	X	X	X	X
HAMEL CHRISTIAN							
HEURTIN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
HUE SONIA		X	X	X	X	X	X
JEANNENEZ PATRICK							
JOLY FRANÇOIS							
JOUY FRANCK							
KANZA MIA DIYEKA THÉOPHILE							

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
LAFONTAINE FRÉDÉRIC							
LAGALLE PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
LAMBINET-PELLE NADINE							
LANGLOIS JÉRÔME		X	X	X	X	X	X
LARSONNEUR BERTRAND							
LAUNAY-GOURVES OLIVIER		X	X	X	X	X	X
LE BOULANGER CHRISTOPHE							
LE BRUN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
LE FOLL ALAIN		X	X	X	X	X	X
LE MAZIER MICHEL							
LE PIFRE SOPHIE							
LEBOURGEOIS MICHEL		X	X	X	X	X	X
LEBRUN CHARLES-HENRY							
LECAPLAIN PATRICK							
LECERF MARC		X	X	X	X	X	X
LECHAT ANTHONY							
LECLERC SÉBASTIEN							
LECONTE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
LEFEVRE-PROKOP NADINE							
LEGRAIN GILLES		X	X	X	X	X	X
LEMAIRE JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X



Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
LEMARIE YVON							
LEPAULMIER JEAN		X	X	X	X	X	X
LEPLONGEON PATRICK		X	X	X	X	X	X
LEROY ERIC							
LEVEQUE ANTHONY		X	X	X	X	X	X
LIZORET DIDIER							
LOUVET VINCENT							
MALOISEL GILLES		X	X	X	X	X	X
MARIE ALAIN		X	X	X	X	X	X
MARIE LIONEL							
MARIE MICKAËL							
MARIE PHILIPPE							
MAROS PATRICK		X	X	X	X	X	X
MATHON PATRICE		X	X	X	X	X	X
MAUGER DIDIER		X	X	X	X	X	X
MAURY RICHARD		X	X	X	X	X	X
MILLET MARC							
MONSIMIER PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
MONTAIS JEAN-PIERRE							
MORIN CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
MULLER JEAN-MICHEL		X	X	X	X	X	X
MULLER DE SCHONGOR ISABELLE							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
PAGNY YANN							
PARIS FRANÇOISE		X	X	X	X	X	X
PATINET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
PAU CHRISTIAN		X	X	X	X	X	X
PHILIPPE JEAN-MARC							
PITRAYES NICOLAS		X	X	X	X	X	X
POISSON CÉDRIC		X	X	X	X	X	X
POULAIN GÉRARD		X	X	X	X	X	X
POULAIN JEAN-PAUL							
PRIEUX ALAIN		X	X	X	X	X	X
QUILLET JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
RAFFRAY GILBERT		X	X	X	X	X	X
RANSON ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
RENARD NICOLAS							
REVERT DAVID							
RIBALTA GHISLAINE							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
RICCI SERGE							
RUON VINCENT		X	X	X	X	X	X
SAINT THIERRY							
SAINT LO PATRICK		X	X	X	X	X	X
SAVIN JEAN-BRUNO		X	X	X	X	X	X
SCHUTZ JEAN-LOUIS		X	X	X	X	X	X
SMORGRAV BERTIL							
TARGAT DANY		X	X	X	X	X	X
THIERRY LINDA							
THOMAS ANGÈLE							
TOUILLON PASCAL		X	X	X	X	X	X
TRANCHIDO ALAIN							
VARLET GÉRARD							
VÉRET JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
ZANOVELLO JACKIE		X	X	X	X	X	X



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET ANNEXE "ÉNERGIES RENOUVELABLES" (EnR) 2021 - PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Étaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
3.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
4.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
6.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
7.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
17.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
18.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
19.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
21.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
22.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
24.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
29.	EPCI	GUERIN	Daniel

30.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
31.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMEN	Jean-Marie
32.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
33.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
34.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
35.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
36.	EPCI	LAGALLE	Philippe
37.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
38.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
39.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
40.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
41.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
42.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
43.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
44.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
45.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
46.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
47.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
50.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
51.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
52.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
53.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
54.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
55.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
56.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
58.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
59.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
60.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
61.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
62.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
63.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
64.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
65.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
66.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
68.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
69.	EPCI	SAINT LO	Patrick
70.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
71.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
72.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
73.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
74.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
75.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier



## 2021-02-CS-DB-11

3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
32.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
42.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
43.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
44.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
45.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
46.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
50.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre

52.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
53.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
54.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
55.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
56.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
57.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
58.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
59.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
60.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
61.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
62.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
63.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
64.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
7.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
8.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
9.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
10.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
11.	Ghislaïne RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
12.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	75	12	87

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le débat d'orientations budgétaires dont le Comité Syndical a pris acte par délibération du 18 février 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,



## 2021-02-CS-DB-11

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

VU, le budget principal primitif adopté par le Comité Syndical du même jour,

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE ayant, dans le cadre de transfert de compétence « Energies renouvelables », installé des équipements de production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques, a créé une provision pour gros entretien afin d'assurer le renouvellement de matériels (ex : les onduleurs), par délibération du Comité syndical du 6 février 2020.

Le syndicat souhaite à la fois compléter la liste des provisions pour renouvellement de matériel et comptabiliser la dépose de panneaux photovoltaïques à l'issue de la période de prise en charge de l'entretien et de la maintenance par les services techniques du syndicat.

Nature de la provision	Nature du projet	Objet	Bâtiments publics portant les panneaux photovoltaïques	Localisation	Montant total	Durée en année	Montant annuel	
Gros entretien 2019	Panneaux photovoltaïques	Renouvellement de l'onduleur	Gymnase intercommunal	Communautés de Communes VALLEE ORNE ET ODON	Rue des écoles - 14 210 SAINTE HONORINE DU FAY	4 600 €	20	230 €
			Atelier municipal	SUBLES	RD 99 - 14 400 SUBLES	1 000 €	20	50 €
			Centre Aquatique Aquanacre	Communautés de Communes CŒUR DE NACRE	RD 35 - 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE	5 500 €	20	275 €
			Prébo'Cap	Communauté de Communes PRE BOCAGE INTERCOM	Rue des Fours à chaux - Zone d'activité des Noires Terres - 14 310 VILLERS BOCAGE	1 200 €	20	60 €
			Eglise	BREMOY	Le Bourg - 14260 BREMOY	1 700 €	20	85 €
			Salle des fêtes	LIVAROT	1, route des Moutiers Hubert - Notre Dame de Courson - 14 140 LIVAROT PAYS D'AUGE	7 300 €	20	365 €
			Gymnase communal Pierre Roux	DOUVRES LA DELIVRANDE	Rue Pierre Roux - 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE	6 500 €	20	325 €
			Hall des sports Clément MOISI	DOUVRES LA DELIVRANDE	Rue Pierre Roux - 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE	8 500 €	20	425 €
			Ecole de musique de Vassy	VALDALLIERE	Rue Marcel Lepage - 14 410 VALDALLIERE	3 700 €	20	185 €
Gros entretien 2020	Panneaux photovoltaïques	Renouvellement de l'onduleur	Pôle enfance Jeunesse	HERMANVILLE-SUR-MER	38, grande rue - 14 880 HERMANVILLE SUR MER	18 000 €	20	900 €
			Ecole primaire	POTIGNY	2, rue Jean Moulin - 14 420 POTIGNY	6 000 €	20	300 €
		Dépose du matériel en fin de vie	10% de bâtiments concernés par tranche de 20 bâtiments			10 000 €	-	10 000 €
<b>TOTAL</b>					<b>74 000 €</b>		<b>13 200 €</b>	

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de mettre à jour les provisions pour gros entretien, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Energies Renouvelables - EnR » ;
- **DECIDE** de doter pour l'année 2021 le montant de ces provisions à hauteur de 13 200 € sur la base des opérations présentées ci-dessus ;

- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE

The image shows the logo of SDEC ÉNERGIE, which consists of a blue hexagon with a pattern of white dots and the text 'SDEC ÉNERGIE' inside. To the right of the logo is a handwritten signature in blue ink.

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **06 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **06 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE - MD" - COMPTE DE GESTION 2020**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
3.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
4.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
6.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
7.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
17.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
18.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
19.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
21.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
22.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
24.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves
29.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
30.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie

31.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
32.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
33.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
34.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
35.	EPCI	LAGALLE	Philippe
36.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
37.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
38.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
39.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
40.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
41.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
42.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
45.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
46.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
47.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
49.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
50.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
51.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
52.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
53.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
54.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
55.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
58.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
59.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
60.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
61.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
62.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
63.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
64.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
65.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
67.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
68.	EPCI	SAINT LO	Patrick
69.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
70.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
71.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
72.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
73.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
74.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain



## 2021-02-CS-DB-12

5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUERIN	Daniel
32.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
33.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
35.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
36.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
37.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
38.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
41.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
42.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
43.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
44.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
45.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
46.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
47.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
50.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
51.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
52.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre

53.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
54.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
55.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
56.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
57.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
58.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
59.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
60.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
61.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
62.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
63.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
64.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
65.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
7.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
8.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
9.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
10.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
11.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
12.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>74</b>	<b>12</b>	<b>86</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,



## 2021-02-CS-DB-12

VU, le compte administratif 2020 du Budget annexe "Mobilité Durable - MD", transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation jointe à la convocation,

CONSIDERANT que le compte de gestion 2020 du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ENERGIE, présenté par Mme Brigitte DA COSTA, Comptable public de la Paie Départementale du Calvados, est conforme au compte administratif 2020 établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

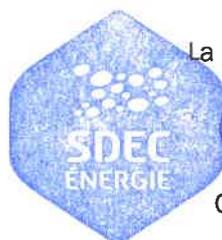
Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Section Fonctionnement	4 550.16	0.00	-4 515.82	34.34
Section Investissement	3 033 339.10	0.00	4 669.20	3 038 008.30
<b>Total</b>	<b>3 037 889.26</b>	<b>0.00</b>	<b>153.38</b>	<b>3 038 042.64</b>

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2020 du Comptable public du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ENERGIE.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **ARRETE** le compte de gestion 2020 du Comptable public du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ENERGIE,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 6 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 6 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

06 AVR. 2021

2021-02-CS-DB-13



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE - MD" - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
3.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
4.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
6.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
7.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
17.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
18.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
19.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
21.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
22.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
24.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
25.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
26.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
27.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
28.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
29.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
30.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc

31.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
32.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
34.	EPCI	LAGALLE	Philippe
35.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
36.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
37.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
38.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
39.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
40.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
42.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
43.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
44.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
45.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
46.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
48.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
49.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
50.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
51.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
52.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
53.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
54.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
55.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
56.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
57.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
58.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
60.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
61.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
62.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
63.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
64.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
66.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
67.	EPCI	SAINT LO	Patrick
68.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
69.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
70.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
72.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
73.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanisias
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain



## 2021-02-CS-DB-13

5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
31.	EPCI	GOBE	Alain
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
33.	EPCI	GUERIN	Daniel
34.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
35.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
36.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
37.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
38.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
39.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
40.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
42.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
44.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
45.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
46.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
47.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
48.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
49.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
50.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
51.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
52.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
53.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc

54.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
55.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
56.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
57.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
58.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
59.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
60.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
61.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
62.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
63.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
64.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
65.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
66.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
67.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
6.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>73</b>	<b>11</b>	<b>84</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,



## 2021-02-CS-DB-13

VU, le compte administratif 2020 du budget annexe "Mobilité Durable - MD", transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation jointe à la convocation,

Sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'Administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, le compte administratif 2020 du budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE, établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2020 présente un résultat excédentaire de 3 038 042,64 €, dont un excédent de 34.34 € en section de fonctionnement et un excédent de 3 038 008.300 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonctionnement	34.34 €	0.00 €	34.34 €
Investissement	3 038 008.30 €	0.00 €	3 038 008.30 €
TOTAL	3 038 042.64 €	0.00 €	3 038 042.64 €

La Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2020.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose au Comité Syndical d'arrêter le compte administratif 2020 du budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ENERGIE.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'arrêter le compte administratif 2020 du budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ENERGIE (joint en annexe) ;
- **DONNE** quittus à la Présidente ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Pour la Présidente du SDEC ÉNERGIE  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Philippe LAGALLE

Délibération certifiée exécutoire :

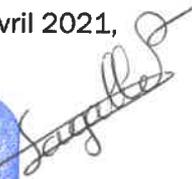
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **06 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **07 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

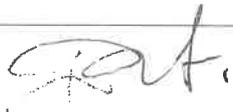
<p>Présenté par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, A Saint-Contest, le 1<sup>er</sup> avril 2021,</p>   Philippe LAGALLE	Représentants	152
	Représentants en exercice	151
	Représentants présents	73
	Pouvoirs	11
	Votants	84
	VOTES :	84
	Pour : 84 Contre : - Abstention : -	

Date de convocation : 26 mars 2021

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, rue René Cassin), le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Étaient présents les représentants du Comité Syndical :

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
ALLAIRE STANISLAS							
ALPHONSE DIDIER							
AMER NIZAR							
ASMANT ALAIN							
BAIL ROMAIN		X			X		
BALAS JEAN-PIERRE							
BAREAU ANNE-MARIE							
BARILLON BRIGITTE		X	X	X	X	X	X
BAUCHET ROLAND		X	X	X	X	X	X
BAZIN HERVÉ		X	X	X	X	X	X
BELLÉE EMMANUEL		X	X	X	X	X	X
BENOIT DOMINIQUE							
BÉRARD GILLES							
BERGAR DOMINIQUE							
BERT JEAN		X	X	X	X	X	X
BERTAIL ETIENNE							
BERTHAUX THIERRY		X	X	X	X	X	X
BERTIN GUY							
BIZET MICHEL		X	X	X	X	X	X

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
BLANCHETIERE MARCEL							
BONHOMME VALENTIN							
BORDAIS MARTIAL							
BOUGAULT RÉMI		X	X	X	X	X	X
BOUILLON JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
BOUJRAD ABDERRAHMAN		X	X	X	X	X	X
BOURDON ALAIN							
BOYER PATRICK		X	X	X	X	X	X
BURNEL ERIC							
CAILLOT MICHEL		X	X	X	X	X	X
CAPOËN PHILIPPE							
CASSIGNEUL CÉDRIC							
CHAUVET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
CHERON DENIS		X	X	X	X	X	X
COLAS RICHARD							
COLLET CÉLINE		X	X	X	X	X	X
COURCHAI PIERRE		X	X	X	X	X	X
COUTANCEAU BRUNO							

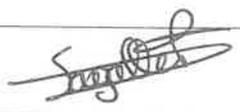
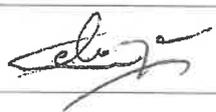


Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
DALLOCCIO JEAN-PIERRE							
DAVID JOHANNES		X	X	X	X	X	X
DE WINTER DAMIEN							
DECLOMESNIL CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
DELOMEZ XAVIER							
DELVAL GILLES							
DESMEULLES ALAIN		X	X	X	X	X	X
DUBAS JEAN-PIERRE							
DURAN MARC							
EUDE CHRISTOPHE							
FARIDE FRANÇOIS							
FLEURY CATHERINE							
FOUCAULT PATRICK							
FURDYNA HUBERT		X	X	X	X	X	X
GANCEL DAVID							
GANCEL JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GAUDE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
GERMAIN PATRICE		X	X	X	X	X	X
GERVAISE GAETAN							
GIRARD HENRI							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
GOBE ALAIN							
GODIER EDITH		X	X	X	X	X	X
GOHIER ARMAND							
GOURNEY-LECONTE CATHERINE					X	X	X
GUEGUENIAT FRANCK		X	X	X	X	X	X
GUELLE JEAN-DENIS		X	X	X	X	X	X
GUENNOC JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Reviere)		X	X		X	X	
GUERIN DANIEL (Authie)		X	X	X	X	X	X
GUILLEMIN JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GUILLEMOT JEAN-FRANÇOIS							
GUILLOUARD JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
GUIMBRETIERE HERVE		X	X	X	X	X	X
HAMEL CHRISTIAN							
HEURTIN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
HUE SONIA		X	X	X	X	X	X
JEANNENEZ PATRICK							
JOLY FRANÇOIS							
JOY FRANCK							
KANZA MIA DIYEKA THÉOPHILE							

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
LAFONTAINE FRÉDÉRIC							
LAGALLE PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
LAMBINET-PELLE NADINE							
LANGLOIS JÉRÔME		X	X	X	X	X	X
LARSONNEUR BERTRAND							
LAUNAY-GOURVES OLIVIER		X	X	X	X	X	X
LE BOULANGER CHRISTOPHE							
LE BRUN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
LE FOLL ALAIN		X	X	X	X	X	X
LE MAZIER MICHEL							
LE PIFRE SOPHIE							
LEBOURGEOIS MICHEL		X	X	X	X	X	X
LEBRUN CHARLES-HENRY							
LECAPLAIN PATRICK							
LECERF MARC		X	X	X	X	X	X
LECHAT ANTHONY							
LECLERC SÉBASTIEN							
LECONTE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
LEFEVRE-PROKOP NADINE							
LEGRAIN GILLES		X	X	X	X	X	X
LEMAIRE JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
LEMARIE YVON							
LEPAULMIER JEAN		X	X	X	X	X	X
LEPLONGEON PATRICK		X	X	X	X	X	X
LEROY ERIC							
LEVEQUE ANTHONY		X	X	X	X	X	X
LIZORET DIDIER							
LOUVET VINCENT							
MALOISEL GILLES		X	X	X	X	X	X
MARIE ALAIN		X	X	X	X	X	X
MARIE LIONEL							
MARIE MICKAËL							
MARIE PHILIPPE							
MAROS PATRICK		X	X	X	X	X	X
MATHON PATRICE		X	X	X	X	X	X
MAUGER DIDIER		X	X	X	X	X	X
MAURY RICHARD		X	X	X	X	X	X
MILLET MARC							
MONSIMIER PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
MONTAIS JEAN-PIERRE							
MORIN CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
MULLER JEAN-MICHEL		X	X	X	X	X	X
MULLER DE SCHONGOR ISABELLE							



Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
PAGNY YANN							
PARIS FRANÇOISE		X	X	X	X	X	X
PATINET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
PAU CHRISTIAN		X	X	X	X	X	X
PHILIPPE JEAN-MARC							
PITRAYES NICOLAS		X	X	X	X	X	X
POISSON CÉDRIC		X	X	X	X	X	X
POULAIN GÉRARD		X	X	X	X	X	X
POULAIN JEAN-PAUL							
PRIEUX ALAIN		X	X	X	X	X	X
QUILLET JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
RAFFRAY GILBERT		X	X	X	X	X	X
RANSON ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
RENARD NICOLAS							
REVERT DAVID							
RIBALTA GHISLAINE							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
RICCI SERGE							
RUON VINCENT		X	X	X	X	X	X
SAINT THIERRY							
SAINT LO PATRICK		X	X	X	X	X	X
SAVIN JEAN-BRUNO		X	X	X	X	X	X
SCHUTZ JEAN-LOUIS		X	X	X	X	X	X
SMORGRAV BERTIL							
TARGAT DANY		X	X	X	X	X	X
THIERRY LINDA							
THOMAS ANGÈLE							
TOUILLON PASCAL		X	X	X	X	X	X
TRANCHIDO ALAIN							
VARLET GÉRARD							
VÉRET JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
ZANOVELLO JACKIE		X	X	X	X	X	X



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE - MD" - AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
3.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
4.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
6.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
7.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURAD	Abderrahman
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
17.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
18.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
19.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
21.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
22.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
24.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
29.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
30.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie

31.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
32.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
33.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
34.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
35.	EPCI	LAGALLE	Philippe
36.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
37.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
38.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
39.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
40.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
41.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
42.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
45.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
46.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
47.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
49.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
50.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
51.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
52.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
53.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
54.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
55.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
58.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
59.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
60.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
61.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
62.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
63.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
64.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
65.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
67.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
68.	EPCI	SAINT LO	Patrick
69.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
70.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
71.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
72.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
73.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
74.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain



## 2021-02-CS-DB-14

5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUERIN	Daniel
32.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
33.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
35.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
36.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
37.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
38.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
41.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
42.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
43.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
44.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
45.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
46.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
47.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
50.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
51.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
52.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
53.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle

54.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
55.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
56.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
57.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
58.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
59.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
60.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
61.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
62.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
63.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
64.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
65.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
7.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
8.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
9.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
10.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
11.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
12.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>74</b>	<b>12</b>	<b>86</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,



## 2021-02-CS-DB-14

VU, le compte de gestion 2020 du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE du Comptable public, arrêté par délibération ce même jour,

VU, le compte administratif 2020 du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour (annexe D de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Comité Syndical),

CONSIDÉRANT la conformité des documents précités, Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2020 d'un montant de 34.34 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2020 d'un montant de 3 038 008.30 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2021.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" 2020 d'un montant de 34,34 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" 2020 d'un montant de 3 038 008.30 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **06 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **06 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET PRIMITIF ANNEXE "MOBILITE DURABLE - MD" 2021**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
3.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
4.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
6.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
7.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
10.	GINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
17.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
18.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
19.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
21.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
22.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
24.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
29.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
30.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie

31.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
32.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
33.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
34.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
35.	EPCI	LAGALLE	Philippe
36.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
37.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
38.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
39.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
40.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
41.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
42.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
45.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
46.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
47.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
49.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
50.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
51.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
52.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
53.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
54.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
55.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
58.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
59.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
60.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
61.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
62.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
63.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
64.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
65.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
67.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
68.	EPCI	SAINT LO	Patrick
69.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
70.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
71.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
72.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
73.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
74.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain



## 2021-02-CS-DB-15

5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUERIN	Daniel
32.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
33.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
35.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
36.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
37.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
38.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
41.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
42.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
43.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
44.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
45.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
46.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
47.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
50.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
51.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
52.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
53.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle

54.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
55.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
56.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
57.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
58.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
59.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
60.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
61.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
62.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
63.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
64.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
65.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
7.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
8.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
9.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
10.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
11.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
12.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>74</b>	<b>12</b>	<b>86</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générales, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,



## 2021-02-CS-DB-15

VU, le Budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD" 2021, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation jointe à la convocation,

VU, le compte de gestion 2020 du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE du Comptable public, arrêté par délibération ce même jour,

VU, le compte administratif 2020 du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour,

VU, l'affectation du résultat 2020 du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE, relève de la nomenclature comptable « M14 » et, comme toute collectivité de plus de 10 000 habitants, a le choix de voter le budget soit :

- par nature, c'est-à-dire qui correspond à un vote par chapitre ou article comptable ;
- par fonction, dont la présentation semble peu adaptée à l'activité des syndicats.

CONSIDERANT que précédemment, le vote du budget du SDEC ENERGIE était un vote par nature et que dans le cadre des maquettes budgétaires officielles, ce niveau de vote par nature est également croisé avec une présentation fonctionnelle.

CONSIDERANT que le budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE 2021 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 18 février 2021 et sur le constat des comptes de l'exercice 2020,

CONSIDERANT que les soldes d'exécution de l'exercice 2020 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2021 dans sa globalité.

Le projet de budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD" 2021, présenté au Comité Syndical, s'élève à 4 158 008,30 €, dont 640 000 € en section de fonctionnement et 3 518 008.3 € en section d'investissement.

	Budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD"
Recettes de fonctionnement	640 000 €
Recettes d'investissement	3 518 008.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 158 008.30 €</b>
Dépenses de fonctionnement	640 000 €
Dépenses d'investissement	490 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 130 000 €</b>

Madame la Présidente soumet cette proposition au vote du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **VOTE** le budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD" 2021 par nature et par chapitre ; ce budget est déterminé à 4 158 008,30 €, dont 640 000 € en section de fonctionnement et 3 518 008.3 € en section d'investissement ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## BUDGET PRIMITIF ANNEXE « MOBILITE DURABLE » 2021

<p>Présenté par la Présidente, A Saint-Contest, le 1<sup>er</sup> avril 2021,</p>  <p>Catherine GOURNEY-LECONTE</p>	Représentants	152
	Représentants en exercice	151
	Représentants présents	74
	Pouvoirs	12
	Votants	86
	<b>VOTES :</b>	86
Pour : 86	Contre : -	Abstention : -

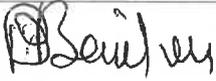
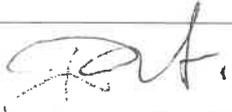
Date de convocation : 26 mars 2021

Délibéré par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie, rue René Cassin), le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Etaient présents les représentants du Comité Syndical :



Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

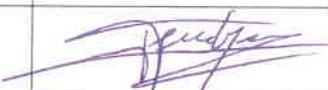
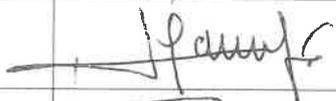
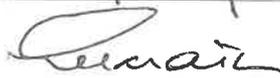
Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
ALLAIRE STANISLAS							
ALPHONSE DIDIER							
AMER NIZAR							
ASMANT ALAIN							
BAIL ROMAIN		X			X		
BALAS JEAN-PIERRE							
BAREAU ANNE-MARIE							
BARILLON BRIGITTE		X	X	X	X	X	X
BAUCHET ROLAND		X	X	X	X	X	X
BAZIN HERVÉ		X	X	X	X	X	X
BELLÉE EMMANUEL		X	X	X	X	X	X
BENOIT DOMINIQUE							
BÉRARD GILLES							
BERGAR DOMINIQUE							
BERT JEAN		X	X	X	X	X	X
BERTAIL ETIENNE							
BERTHAUX THIERRY		X	X	X	X	X	X
BERTIN GUY							
BIZET MICHEL		X	X	X	X	X	X



Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
BLANCHETIERE MARCEL							
BONHOMME VALENTIN							
BORDAIS MARTIAL							
BOUGAULT RÉMI		X	X	X	X	X	X
BOUILLON JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
BOURAD ABDERRAHMAN		X	X	X	X	X	X
BOURDON ALAIN							
BOYER PATRICK		X	X	X	X	X	X
BURNEL ERIC							
CAILLOT MICHEL		X	X	X	X	X	X
CAPOËN PHILIPPE							
CASSIGNEUL CÉDRIC							
CHAUVET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
CHERON DENIS		X	X	X	X	X	X
COLAS RICHARD							
COLLET CÉLINE		X	X	X	X	X	X
COURCHAI PIERRE		X	X	X	X	X	X
COUTANCEAU BRUNO							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
DALLOCCIO JEAN-PIERRE							
DAVID JOHANNES		X	X	X	X	X	X
DE WINTER DAMIEN							
DECLOMESNIL CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
DELOMEZ XAVIER							
DELVAL GILLES							
DESMEULLES ALAIN		X	X	X	X	X	X
DUBAS JEAN-PIERRE							
DURAN MARC							
EUDE CHRISTOPHE							
FARIDE FRANÇOIS							
FLEURY CATHERINE							
FOUCAULT PATRICK							
FURDYNA HUBERT		X	X	X	X	X	X
GANCEL DAVID							
GANCEL JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GAUDE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
GERMAIN PATRICE		X	X	X	X	X	X
GERVAISE GAETAN							
GIRARD HENRI							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
GOBE ALAIN							
GODIER EDITH		X	X	X	X	X	X
GOHIER ARMAND							
GOURNEY-LECONTE CATHERINE					X	X	X
GUEGUENIAT FRANCK		X	X	X	X	X	X
GUELLE JEAN-DENIS		X	X	X	X	X	X
GUENNOC JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
GUERIN DANIEL (Reviere)		X	X		X	X	
GUERIN DANIEL (Authie)		X	X	X	X	X	X
GUILLEMIN JEAN-MARIE		X	X	X	X	X	X
GUILLEMOT JEAN-FRANÇOIS							
GUILLOUARD JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
GUIMBRETIÈRE HERVÉ		X	X	X	X	X	X
HAMEL CHRISTIAN							
HEURTIN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
HUE SONIA		X	X	X	X	X	X
JEANNENEZ PATRICK							
JOLY FRANÇOIS							
JOUY FRANCK							
KANZA MIA DIYEKA THÉOPHILE							



Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
LAFONTAINE FRÉDÉRIC							
LAGALLE PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
LAMBINET-PELLE NADINE							
LANGLOIS JÉRÔME		X	X	X	X	X	X
LARSONNEUR BERTRAND							
LAUNAY-GOURVES OLIVIER		X	X	X	X	X	X
LE BOULANGER CHRISTOPHE							
LE BRUN JEAN-YVES		X	X	X	X	X	X
LE FOLL ALAIN		X	X	X	X	X	X
LE MAZIER MICHEL							
LE PIFRE SOPHIE							
LEBOURGEOIS MICHEL		X	X	X	X	X	X
LEBRUN CHARLES-HENRY							
LECAPLAIN PATRICK							
LECERF MARC		X	X	X	X	X	X
LECHAT ANTHONY							
LECLERC SÉBASTIEN							
LECONTE JEAN-CLAUDE		X	X	X	X	X	X
LEFEVRE-PROKOP NADINE							
LEGRAIN GILLES		X	X	X	X	X	X
LEMAIRE JEAN-PAUL		X	X	X	X	X	X



Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
LEMARIE YVON							
LEPAULMIER JEAN		X	X	X	X	X	X
LEPLONGEON PATRICK		X	X	X	X	X	X
LEROY ERIC							
LEVEQUE ANTHONY		X	X	X	X	X	X
LIZORET DIDIER							
LOUVET VINCENT							
MALOISEL GILLES		X	X	X	X	X	X
MARIE ALAIN		X	X	X	X	X	X
MARIE LIONEL							
MARIE MICKAËL							
MARIE PHILIPPE							
MAROS PATRICK		X	X	X	X	X	X
MATHON PATRICE		X	X	X	X	X	X
MAUGER DIDIER		X	X	X	X	X	X
MAURY RICHARD		X	X	X	X	X	X
MILLET MARC							
MONSIMIER PHILIPPE		X	X	X	X	X	X
MONTAIS JEAN-PIERRE							
MORIN CHRISTOPHE		X	X	X	X	X	X
MULLER JEAN-MICHEL		X	X	X	X	X	X
MULLER DE SCHONGOR ISABELLE							



Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
PAGNY YANN							
PARIS FRANÇOISE		X	X	X	X	X	X
PATINET SÉBASTIEN		X	X	X	X	X	X
PAU CHRISTIAN		X	X	X	X	X	X
PHILIPPE JEAN-MARC							
PITRAYES NICOLAS		X	X	X	X	X	X
POISSON CÉDRIC		X	X	X	X	X	X
POULAIN GÉRARD		X	X	X	X	X	X
POULAIN JEAN-PAUL							
PRIEUX ALAIN		X	X	X	X	X	X
QUILLET JEAN-PIERRE		X	X	X	X	X	X
RAFFRAY GILBERT		X	X	X	X	X	X
RANSON ANNE-MARIE		X	X	X	X	X	X
RENARD NICOLAS							
REVERT DAVID							
RIBALTA GHISLAINE							

Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nom Prénom	Signature	CA 2020			BP 2021		
		Budget Principal	Budget annexe ENR	Budget annexe MD	Principal	Annexe ENR	Annexe MD
RICCI SERGE							
RUON VINCENT		X	X	X	X	X	X
SAINT THIERRY							
SAINT LO PATRICK		X	X	X	X	X	X
SAVIN JEAN-BRUNO		X	X	X	X	X	X
SCHUTZ JEAN-LOUIS		X	X	X	X	X	X
SMORGRAV BERTIL							
TARGAT DANY		X	X	X	X	X	X
THIERRY LINDA							
THOMAS ANGÈLE							
TOUILLON PASCAL		X	X	X	X	X	X
TRANCHIDO ALAIN							
VARLET GÉRARD							
VÉRET JEAN-LUC		X	X	X	X	X	X
ZANOVELLO JACKIE		X	X	X	X	X	X

06 AVR. 2021

2021-02-CS-DB-16



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES 2021**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
3.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
4.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
5.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
6.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
7.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
11.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
17.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
18.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
19.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
21.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
22.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
23.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
24.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	GODIER	Edith
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
28.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
29.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
30.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie

31.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
32.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
33.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
34.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
35.	EPCI	LAGALLE	Philippe
36.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
37.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
38.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
39.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
40.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
41.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
42.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
45.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
46.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
47.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
49.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
50.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
51.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
52.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
53.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
54.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
55.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
58.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
59.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
60.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
61.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
62.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
63.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
64.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
65.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
67.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
68.	EPCI	SAINT LO	Patrick
69.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
70.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
71.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
72.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
73.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
74.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain



## 2021-02-CS-DB-16

5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUERIN	Daniel
32.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
33.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
35.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
36.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
37.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
38.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
41.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
42.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
43.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
44.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
45.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
46.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
47.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
50.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
51.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
52.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
53.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle

54.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
55.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
56.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
57.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
58.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
59.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
60.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
61.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
62.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
63.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
64.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
65.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
7.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
8.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
9.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
10.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
11.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
12.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>74</b>	<b>12</b>	<b>86</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,



## 2021-02-CS-DB-16

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 17 décembre 2020, relative à l'évolution de la structuration des forfaits Eclairage Public,

VU, l'avis favorable des commissions internes, réunies du 19 au 22 janvier 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer des compétences optionnelles, visées aux articles 3.2 à 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE, librement choisies par la collectivité, s'exerçant suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

CONSIDERANT qu'en contrepartie de la compétence exercée, le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement l'exercice de celle-ci, en laissant à la charge des adhérents, sous la forme de contributions budgétaires, le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs perçus par le syndicat.

CONSIDERANT que les contributions et aides financières proposées pour 2021 sont établies, à la fois dans le cadre du projet stratégique du syndicat, des conclusions du DOB, actées par délibération du Comité syndical en date du 18 février 2021, et de la mise en œuvre du premier Programme Pluriannuel d'Investissement déclinant les objectifs inscrits au schéma directeur des investissements.

CONSIDERANT qu'elles traduisent, l'effort du Syndicat dans un contexte budgétaire contraint, à soutenir l'investissement des communes sur les réseaux d'énergie et son accompagnement en faveur du développement de la transition énergétique.

CONSIDERANT que les principales évolutions par rapport à 2020, portent notamment sur :

o **Les forfaits et prestations optionnelles liés à la compétence « Eclairage Public » :**

✓ **Forfaits annuels sur la base de l'âge des foyers :**

Par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2020, il a été instauré une nouvelle catégorie de forfait basée sur l'âge des foyers et qui a vocation à se substituer progressivement aux forfaits par nature de lampe.

Ce même comité avait acté pour 2021 le montant annuel attaché à cette nouvelle catégorie de forfait, à savoir :

Nouveau forfait 2021 basé sur l'âge des réseaux	
les 2 premières années	10,00
2, 3, 4 ans	24,00
de 5 à 9 ans	28,00
de 10 à 19 ans	32,00
de 20 à 24 ans	36,00
de 25 à 29 ans	40,00
supérieur à 30 ans	44,00

Pour rappel, ces forfaits s'appliquent à l'ensemble des collectivités membres excepté aux 132 collectivités dûment listées (cf. CS du 17 décembre 2020).

Pour les forfaits basés sur le type de lampes et pour les prestations optionnelles associées aux forfaits, le Bureau Syndical propose une augmentation de 1%, sur la base de celle des indices des marchés publics.

Compte tenu de l'ajustement de 1% des forfaits basés sur les types de lampe et de l'application des nouveaux forfaits basés sur l'âge des foyers plus intéressants pour une grande majorité des collectivités, les forfaits moyens 2021 sont en baisse de 0,6 % par rapport à ceux de 2020.

✓ **Forfaits annuels sur la base des types de lampe**

	2020	2021
Foyer de faible puissance (< 40 watts)	17,20	17,40
Foyer équipé de leds quel que soit la puissance	25,30	25,60
Foyer avec ballon fluorescent	35,00	35,40
Foyer à lampes sodium, iodure et autres sources	31,40	31,70
Foyer spécifique (hauteur > 18 m et lampe >= 1000W)	41,50	42,00

✓ **Prestations Optionnelles**

	2020	2021	
Visite au sol supplémentaire : par foyer et par visite au sol	0,60	0,60	
Nettoyage supplémentaire : par foyer	12,20	12,30	
Changement heures de fonctionnement	1 <sup>ère</sup> armoire	55,80	56,30
	armoires suivantes	8,15	8,20
Vérification technique, pose, dépose et stockage d'installations d'illumination festive comprenant le dépannage éventuel	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	60,90	61,60
	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quelle que soit la nature des supports et quelle que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	150,05	151,50
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quelle que soit la longueur de la guirlande	105,45	106,40
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	91,15	92,10
Entretien caméra de vidéo protection, panneau à messages variables	50,30	50,80	

✓ **100 % lumière**

L'appel de fonds dans le cadre du 100 % lumière reste inchangé et les valeurs du 100 % lumière restent identiques, à savoir :

Commune	Contribution de la commune par foyer	Droit à travaux par foyer	Taux d'aide
Villes A	15 € net	22,50 € TTC	20%
Communes B1	10 € net	16,00 € TTC	25%
Communes B2 & C	10 € net	18,46 € TTC	35%



## 2021-02-CS-DB-16

### o Les forfaits et prestations optionnelles liés à la compétence « Signalisation Lumineuse » :

Madame la Présidente propose une augmentation globale du forfait de 1%. Pour rappel, le Comité Syndical du 6 février 2020 avait acté la suppression en deux ans (2020/2021) de l'option « télésurveillance », l'ensemble des carrefours étant télésurveillé (réduction de moitié de la valeur de l'option en 2020 et suppression totale en 2021).

Ainsi en raison de la suppression de l'option télésurveillance en 2021, l'évolution du forfait 2020/2021, pour un carrefour télésurveillé, se traduit par une diminution de 9,20 % du forfait.

Pour rappel, quand le carrefour à feux est équipé tout leds, les forfaits sont minorés de 5 %, excepté pour celui de l'armoire.

#### ✓ Forfaits annuels – carrefour non équipé tout leds :

	2020	2021
Feu principal	100,10	101,00
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	49,00	49,50
Potence	107,15	108,30
Armoire	194,00	195,90

#### ✓ Forfaits annuels – carrefour équipé tout leds :

	2020	2021
Feu principal	95,10	96,00
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	46,55	47,10
Potence	101,80	102,80
Armoire	194,00	195,90

#### ✓ Prestations Optionnelles :

	2020	2021
Télésurveillance des installations	230,00	0,00

### o La tarification applicable dans le cadre de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) » :

#### ➤ Tarification IRVE

Dans le cadre de la recherche d'un équilibre financier de la compétence « IRVE », il convient non seulement de maîtriser l'évolution des dépenses mais également de conforter les recettes liées à l'exercice de cette compétence.

Ainsi, la couverture des dépenses de fourniture d'électricité par les recettes générées par les recharges des utilisateurs des bornes Mobisdec est recherchée

Dans un contexte d'utilisation croissante du réseau de bornes, l'adaptation des tarifs de charges doit permettre de renforcer le niveau des recettes de fonctionnement.

Par ailleurs, les contraintes réglementaires et techniques actuelles ne permettent pas de mettre en application la possibilité offerte par la loi d'orientation des mobilités et la décision 2020-01-CS-DB-24 du comité syndical du 6 février 2020, d'appliquer une tarification au kWh.

Sur cette base, la commission « Mobilité bas carbone » a proposé l'évolution de la tarification, à savoir :

Puissance mini (KVa)	Puissance max (KVa)	€ TTC/ min
0	≤ 4	0.013 €/ min
4	≤ 8	0.026 €/ min
8	≤ 15	0.052 €/ min
15	≤ 30	0.078 €/ min
30	≤ 55	0.26 €/ min
>55		0.45 €/ min
voiture ventouse	0.10 € / min après le 15 premières minutes	

#### ➤ **Tarification Mobilité hydrogène**

Considérant la mise en service récente des deux premières stations publiques d'hydrogène et le faible nombre d'utilisateurs potentiels à ce jour, Madame la Présidente propose de maintenir une tarification incitative, au travers :

- un paiement à l'acte pour les utilisateurs itinérants :

Type de réservoir	Coût de la recharge HT
< 2 kg	15 €
≥ 2 kg	25 €

- un abonnement forfaitaire pour les abonnés avec accès illimité à la recharge sur une période donnée :

Type de réservoir	Montant du forfait HT	Période de validité
< 2 kg	250 €	1 an
≥ 2 kg	500 €	1 an

- **La tarification applicable dans le cadre d'une installation de production d'électricité photovoltaïque :**

CONSIDERANT que le forfait couvrant les opérations d'exploitation courantes des installations photovoltaïques gérées par le SDEC ENERGIE (frais d'accès au réseau, maintenance préventive et curative, remplacement des matériels en cas de panne, nettoyage des panneaux si nécessaire, supervision et assurance des installations), nécessite une réévaluation.



## 2021-02-CS-DB-16

Madame la Présidente propose au comité syndical d'augmenter de 1 % le forfait annuel appliqué dans le cadre de l'exploitation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture, gérée par le syndicat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- ce qui portera le forfait d'exploitation d'une installation sans autoconsommation de la production à 25.25€ par kilowatt crête ;
- et pour le forfait d'exploitation d'une installation avec autoconsommation, le forfait indiqué dans chaque convention spécifique supportera la même augmentation (+1%).

Ces contributions et aides financières 2021 ont été transmises aux membres du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe E de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet l'ensemble de ces propositions à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **ADOpte** les contributions et aides financières 2021, telles que détaillées en séance et présentées ci-dessus ;
- **ACTE** la durée d'application de ces aides et contributions à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 6 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 6 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BAREME DES EXTENSIONS DE RESEAUX ELECTRIQUES**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
3.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
4.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
5.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
6.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
8.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
12.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
13.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
14.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
15.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
16.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
17.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
18.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
19.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
20.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
21.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
22.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
23.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
24.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
25.	EPCI	LAGALLE	Philippe
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
28.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
29.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
30.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel

31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
32.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
33.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
34.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
35.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
36.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
38.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
39.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
40.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
41.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
42.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
43.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
44.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
45.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
46.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
49.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
50.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
51.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
52.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
53.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
54.	EPCI	SAINT LO	Patrick
55.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
56.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
58.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
59.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
8.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
9.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
11.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
12.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
14.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
15.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe



## 2021-02-CS-DB-17

20.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
24.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
25.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
26.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
27.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
28.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
29.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
30.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
31.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
33.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
38.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	EPCI	GUERIN	Daniel
40.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
41.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
42.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
45.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
46.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
48.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
49.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
50.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
51.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
53.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
54.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
55.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
56.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
57.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
58.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
59.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
60.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
67.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise

69.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
72.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
73.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
78.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
79.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>59</b>	<b>11</b>	<b>70</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 4 avril 2019 relative à l'adoption du barème pour la facturation des opérations de raccordement des réseaux électrique,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique », réunie le 21 janvier 2021,



2021-02-CS-DB-17

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

CONSIDERANT qu'en sa qualité d'autorité organisatrice des missions de service public d'électricité, le SDEC NERGIE est appelé à être maître d'ouvrage de travaux pour le développement du réseau.

CONSIDERANT que les méthodes de calcul, utilisées par le SDEC ENERGIE, pour établir les barèmes pour la facturation des opérations de raccordement dont il assure la maîtrise d'ouvrage, ont été notifiées à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

CONSIDERANT que, conformément à l'article L. 342-10 du code de l'énergie et, n'ayant pas fait l'objet d'une opposition de la CRE dans un délai de trois mois à compter de leur notification, le dernier barème est entré en vigueur le 17 Juillet 2019.

CONSIDERANT qu'aucune évolution de prix n'est intervenue depuis plus de 18 mois et afin d'intégrer les lotissements et les colonnes montantes, il convient de mettre à jour le barème de facturation qui sera appliqué par le SDEC ÉNERGIE aux opérations de raccordement réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage.

Ce nouveau barème de facturation, joint en annexe, pourra être ajusté par le Bureau Syndical pour tenir compte d'une modification tarifaire nationale ou de toute autre évolution technique, administrative ou financière.

Il a été transmis aux membres du Comité Syndical, préalablement à la réunion, annexe F de la note de présentation, jointe à la convocation.

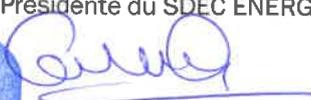
Madame la Présidente soumet cette proposition de nouveau barème pour la facturation des opérations de raccordement des réseaux électriques à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **ADOpte** le barème pour la facturation des opérations de raccordement des réseaux électriques, applicable après notification à la Commission de Régulation de l'Énergie prévue en avril 2021 et sans observation de sa part dans un délai de trois mois (joint en annexe) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de la présente délibération et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **06 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **06 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
3.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
4.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
5.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
6.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
8.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
12.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
13.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
14.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
15.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
16.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
17.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
18.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
19.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
20.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
21.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
22.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
23.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
24.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
25.	EPCI	LAGALLE	Philippe
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
28.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
29.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain

30.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
32.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
33.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
34.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
35.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
36.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
38.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
39.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
40.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
41.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
42.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
43.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
44.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
45.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
46.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
49.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
50.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
51.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
52.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
53.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
54.	EPCI	SAINT LO	Patrick
55.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
56.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
58.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
59.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
8.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
9.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
11.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
12.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
14.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
15.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric



## 2021-02-CS-DB-18

19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
24.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
25.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
26.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
27.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
28.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
29.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
30.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
31.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
33.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
38.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	EPCI	GUERIN	Daniel
40.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
41.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
42.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
45.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
46.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
48.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
49.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
50.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
51.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
53.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
54.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
55.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
56.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
57.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
58.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
59.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
60.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
67.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann

68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
72.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
73.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
78.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
79.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>59</b>	<b>11</b>	<b>70</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions des délibérations du Comité Syndical en date des 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015 validant le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au mécanisme du fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,



## 2021-02-CS-DB-18

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 9 mars 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

CONSIDERANT que la mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

CONSIDERANT les nouvelles demandes présentées depuis la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2021.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 16 nouveaux projets présentés :

- Montant total des travaux HT : 422 505,04 €
- Montant global de la participation communale : 240 098,60 €
  - Montant des fonds de concours : 236 229,08 €
  - Montant du solde de fonctionnement : 3 869,52 €

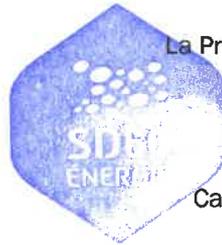
La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, page 28 de la note de présentation, jointe à leur convocation :

N° dossier	Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de Concours	Solde
18AME0118	ROSEL	RUE DE GOODLEIGH - CHEMIN DU FERRAGE - ST LOUET	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	168 492,59	87 418,48	87 418,48	
18AME0192	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	AVENUE DE LA DIVETTE ET DE LA HOGUE BUCHARD		114 273,14	57 136,57	57 136,57	
19EXT0179	MONTS D'AUNAY	BT EPURATION 027-22 - EXTENSION BT SDIS 60KVA	EXTENSION DE RESEAUX	13 555,00	6 777,50	6 777,50	
19SIL0001	LA CHAPELLE-YVON	MISE EN PLACE D'UN FEUX RECOMPENSE DEVANT LA MAIRE	SIGNALISATION LUMINEUSE	21 267,58	14 913,31	14 913,31	
20EPI0071	ORBEC	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE	ECLAIRAGE PUBLIC	20 076,08	16 060,86	15 057,06	1 003,80
20EPI0513	CORMELLES-LE-ROYAL	RESTRUCTURATION DE RESEAU		9 515,90	7 612,72	7 136,93	475,79
20EPI0758	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	RENOUVELLEMENT DU FOYER 12.013		396,33	297,25	297,25	
20EPI0760	OUISTREHAM	COMPLEMENT D'ECLAIRAGE SUR COMPLEXE SPORTIF		5 480,67	5 480,67	4 110,50	1 370,17
20EPI0908	MONTS D'AUNAY	REMPLACEMENT DE FOYERS HORS SERVICE		1 485,20	1 113,90	1 113,90	
20EPI0940	ÉTERVILLE	RENOUVELLEMENT DE MATERIELS		34 340,28	17 170,13	17 170,13	
20EPI0943	ANISY	RENOUVELLEMENT FOYERS 04-002 ET 04-013 HORS SERVICE		977,20	635,18	635,18	
20EPI0969	MEZIDON VALLEE D'AUGE	REMPLACEMENT DE FOYERS HORS SERVICE		3 236,88	2 427,66	2 427,66	
21EPI0003	ANISY	POSE PROTECTION MECANIQUE 05-004 SUITE SINISTRE		215,44	140,04	140,04	
21EPI0021	HERMANVILLE-SUR-MER	EXTENSION ECLAIRAGE CHEMIN ECOLE		8 797,54	6 598,16	6 598,16	
21EPI0023	CORMELLES-LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DE PROJECTEURS VETUSTES		11 941,99	9 553,59	8 956,49	597,10
21EPI0024	CORMELLES-LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DE PROJECTEURS VETUSTES		8 453,22	6 762,58	6 339,92	422,66

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 16 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours pour un montant total de 236 229,07 € ;
- **DIT** que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

 La Présidente du SDEC ÉNERGIE  
  
Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **06 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **06 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : ECLAIRAGE PUBLIC : CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES  
D’EXERCICE DE LA COMPETENCE**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt spécifique à la compétence « Eclairage Public » :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
3.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
4.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
5.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
6.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
8.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
12.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
13.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
14.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
15.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
16.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
17.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
18.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
19.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
20.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
21.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
22.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
23.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
24.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
25.	EPCI	LAGALLE	Philippe
26.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
27.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
28.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
29.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain

30.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
32.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
33.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
34.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
35.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
36.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
38.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
39.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
40.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
41.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
42.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
43.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
44.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
45.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
46.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
49.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
50.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
51.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
52.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
53.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
54.	EPCI	SAINT LO	Patrick
55.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
56.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
58.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
59.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
8.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
9.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
11.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
12.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
14.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
15.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain



## 2021-02-CS-DB-19

18.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
23.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCHIO	Jean-Pierre
24.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
25.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
26.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
27.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
28.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
29.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
30.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
31.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
32.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
33.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
38.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
39.	EPCI	GUERIN	Daniel
40.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
41.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
42.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
45.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
46.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
48.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
49.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
50.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
51.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
52.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
53.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
54.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
55.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
56.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
57.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
58.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
59.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
60.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
63.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
64.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
65.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
66.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle

67.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
72.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
73.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
78.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
79.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
80.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
81.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>151</b>	<b>59</b>	<b>11</b>	<b>70</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 6 février 2020 adoptant les forfaits et conditions administratives techniques et financières 2020 d'exercice de la compétence « Eclairage Public »,



## 2021-02-CS-DB-19

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Eclairage public et signalisation lumineuse », réunie le 22 janvier 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

VU, les contributions et aides financières 2021 adoptées par le Comité Syndical de ce jour,

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à l'éclairage public.

CONSIDERANT que cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et qu'elle s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

CONSIDERANT que l'actualisation pour 2021 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Eclairage Public » porte essentiellement sur :

- l'article 4 qui précise que « Les réalisations en vidéo-protection seront des installations mettant en œuvre un point centralisé. »,
- l'article 5 où il a été supprimé le paragraphe se référant au programme « efficacité énergétique » qui est arrivé à expiration au 31 décembre 2020 et le rajout d'un chapitre sur le nouveau programme de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans,
- l'article 9 qui indique que les demandes de dépannage peuvent être faites à partir de l'application VisuSDEC,
- l'article 13 qui rappelle les dispositions réglementaires en termes de géoréférencement et les modalités de transfert de compétence relatives à la cartographie,
- le chapitre « L'éclairage Festif » qui précise que « La délibération communale relative à la mise en place de cette option doit être réceptionnée par le SDEC ÉNERGIE avant le 1er semestre de l'année n, pour une première pose à la fin du second semestre de l'année n ».

CONSIDERANT que ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe G de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **ADOpte** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Eclairage Public » (jointes en annexes) ;
- **ACTE** la durée d'application de ces conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 6 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 6 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : SIGNALISATION LUMINEUSE : CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES D’EXERCICE DE LA COMPETENCE**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt spécifique à la compétence « Signalisation Lumineuse » :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
2.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
3.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
4.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOURJAD	Abderrahman
5.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
6.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
7.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
9.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
10.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
12.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
13.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
14.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
15.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
16.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
17.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
18.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
19.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
20.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
21.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
22.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
23.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
24.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
25.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
26.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
27.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
28.	VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON	MORIN	Christophe
29.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel

30.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
32.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
33.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
34.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
35.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
36.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
38.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

**Etaient absents ou excusés :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
8.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
12.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
13.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
14.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
15.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
16.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
17.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
18.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
19.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
20.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
21.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
22.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
23.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
24.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
25.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
26.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
27.	COEUR COTE FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
28.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
29.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
30.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
31.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
34.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
35.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
36.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
37.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
38.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda

**2021-02-CS-DB-20****Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
2.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
3.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
4.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>80</b>	<b>80</b>	<b>38</b>	<b>4</b>	<b>42</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 6 février 2020 adoptant les forfaits et conditions administratives techniques et financières 2020 d'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse »,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Eclairage public et signalisation lumineuse », réunie le 22 janvier 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

VU, les contributions et aides financières 2021 adoptées par le Comité Syndical de ce jour,

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à la signalisation lumineuse.

CONSIDERANT que cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et qu'elle s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

CONSIDERANT que l'actualisation pour 2021 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence «signalisation lumineuse» porte essentiellement sur la suppression de l'article 20 relatif aux prestations optionnelles (télésurveillance des installations et modification de la programmation existante).

CONSIDERANT que ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe H de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **ADOPTÉ** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse » (jointes en annexes) ;
- **ACTE** la durée d'application de ces conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 6 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **0 6 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 01 AVRIL 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) ET  
HYDROGENES : TARIFICATION 2021 ET CONDITIONS D’EXERCICE DE LA COMPETENCE**

L’an deux mille vingt-et-un, le 01 avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt spécifique à la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
2.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
3.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
4.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
5.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
6.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
8.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
9.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
10.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
11.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
12.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
13.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
14.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
15.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
16.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
17.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
18.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
19.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
20.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
21.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
22.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
23.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
24.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
25.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
26.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude

29.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
30.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
31.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
32.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
33.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
34.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
35.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
36.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
37.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
38.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
39.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
40.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
41.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
42.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
43.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
45.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
46.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
47.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
48.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
49.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
50.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
52.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
53.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
8.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
9.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
11.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
12.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
14.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
15.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
16.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
19.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre



## 2021-02-CS-DB-21

23.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
24.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
25.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
26.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
27.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
28.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
29.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
30.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
31.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
32.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
33.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
34.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
35.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
36.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
37.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
38.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
39.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
40.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
41.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
42.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
43.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
44.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
45.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
46.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
47.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
48.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
49.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
52.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
53.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
56.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
57.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
60.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
61.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
62.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
63.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
64.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
65.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
66.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
67.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
68.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
69.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
70.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge

72.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
73.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
74.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
75.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
76.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
78.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
79.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
5.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
6.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	143	53	11	64

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les conditions d'exercice de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

VU, l'avis de la Commission « Mobilités Bas Carbone », réunie le 20 janvier 2021,

VU, l'avis du Bureau Syndical en date du 19 mars 2021,

VU, la délibération du Comité Syndical du même jour, relative aux contributions et aides financières 2021.

CONSIDERANT que l'actualisation pour 2021 des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » porte essentiellement sur la modification de la tarification Mobisdec et l'Intégration des dispositions relatives au règlement général sur la protection des données - RGPD - dans les Conditions Générales d'utilisation - CGU.



## 2021-02-CS-DB-21

CONSIDERANT que la tarification 2021 Mobisdec a été adoptée par le Comité Syndical de ce même jour, dans le cadre des « Contributions et aides financières 2021 ».

CONSIDERANT que ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion en annexe I de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) associées (jointes en annexes) ;
- **ACTE** la durée d'application de ces conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **06 AVR. 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **06 AVR. 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : OUVERTURE D'UN POSTE D'INGENIEUR ET FERMETURE D'UN POSTE  
DE TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>24</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,



VU, la liste d'aptitude suite à promotion interne au grade d'ingénieur, arrêtée par le Président du Centre de Gestion du Calvados le 31 mars 2021, avec effet au 2 avril 2021,

VU, le tableau des effectifs du SDEC ÉNERGIE,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 20 avril 2021.

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE accompagne le développement de carrière de ses agents par le dispositif de la promotion interne.

CONSIDERANT qu'à ce titre, pour l'année 2021, et dans le cadre des lignes directrices de gestion arrêtées par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados (CDG14) le 11 janvier 2021, 4 dossiers ont été présentés pour l'accès aux grades d'ingénieur, d'attaché et de rédacteur.

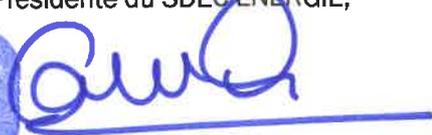
CONSIDERANT qu'un seul dossier a fait l'objet d'un avis favorable, entraînant l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude aux fonctions d'ingénieur par arrêté du Président du CDG14 daté du 31 mars 2021, avec effet au 2 avril 2021.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de clôturer un poste de technicien principal 1ère classe (catégorie B de la filière technique) à temps complet et d'ouvrir un poste d'ingénieur territorial (catégorie A de la filière technique) à temps complet à compter du 1er juin 2021.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de clôturer un poste de technicien principal 1ère classe (catégorie B de la filière technique) à temps complet à compter du 1er juin 2021 ;
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'ingénieur territorial (catégorie A de la filière technique) à temps complet à compter du 1er juin 2021 ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- **DECIDE** d'adapter en conséquence le tableau des effectifs au 1er juin 2021 ;
- **CHARGE** Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,  
  
Catherine GOURNEY-LECONTE



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **11 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **11 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET  
OUVRAGES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance** : Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>24</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Développement Economique », réunie le 22 avril 2021,

CONSIDERANT l'ensemble des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été adressée aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation,

CONSIDERANT que pour ces 6 projets d'un montant de 135 478,62 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 80 814,67 € HT.

Madame la Présidente soumet ces demandes de soutiens financiers au Bureau Syndical.

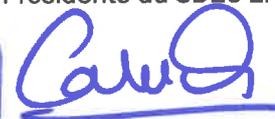
*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 6 projets proposés, d'un montant de 135 478,62 € HT (la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élevant à 80 814,67 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :

11 MAI 2021

- et transmise en Préfecture de Caen le :

11 MAI 2021

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance** : Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>24</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Développement Economique », réunie le 22 avril 2021,

CONSIDERANT l'ensemble des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique pour l'alimentation électrique des sites privés réceptionnées par le SDEC ENERGIE dont la liste des bénéficiaires a été adressée aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

CONSIDERANT que pour ces 13 projets, d'un montant total de 111 001,17 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 64 526,69 € HT.

Madame la Présidente soumet ces demandes de soutiens financiers au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour 13 projets proposés, d'un montant total de 111 001,17 € HT (la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élevant à 64 526,69 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ENERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **11 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **11 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE – INHARI –  
LES MONTS D'AUNAY ET AURSEULLES**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUENIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance :** Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	22	2	24

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, la convention en date du 2 mars 2021 liant le SDEC ENERGIE et INHARI,

VU, les demandes d'avis adressées par INHARI pour les dossiers suivants :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée
<b>LES MONTS D'AUNAY (AUNAY-SUR-ODON)</b>	- Installation d'une pompe à chaleur (radiateurs + régulation) - Isolation des rampants, du mur du pignon de l'étage et des combles perdus.	70 468 €	77 %	2 000 €
<b>AURSEULLES (ANCTOVILLE)</b>	- Installation d'un poêle à granulés bois - Remplacement des ouvrants bois simple vitrage par du PVC double vitrage	27 440 €	50 %	2 000 €

VU, les avis de la Commission « Relations usagers et précarité énergétique », réunie le 22 avril 2021,

CONSIDERANT qu'il est dans les objectifs fixés par le syndicat de réduire les situations de précarité énergétique.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **REFUSE** l'attribution d'aides pour les dossiers situés sur les communes des Monts-d'Aunay (Aunay-sur-Audon) et d'Aurseulles (Anctoville), au motif qu'ils ne répondent pas aux critères de précarité énergétique tels que définis par le syndicat ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **11 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **11 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA –  
HEROUVILLE-SAINT-CLAIR ET MOUEN**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance** : Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	22	2	24

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, la convention en date du 2 mars 2021 liant le SDEC ENERGIE et SOLIHA,

VU, les demandes d'avis adressées par SOLIHA pour les dossiers suivants :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée
HEROUVILLE SAINT CLAIR	- Installation d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière fioul - Remplacement des ouvrants bois simple vitrage par du PVC double vitrage - Isolation extérieure	52 534 €	46 %	2 000 €
MOUEN	- Isolation des plafonds du grenier, des rampants et d'un mur d'une chambre. - Remplacement du ballon d'eau chaude - Installation d'une VMC hygro B	13 090 €	39 %	2 000 €

VU, les avis de la Commission « Relations usagers et précarité énergétique », réunie le 22 avril 2021,

CONSIDERANT qu'il est dans les objectifs fixés par le syndicat de réduire les situations de précarité énergétique.

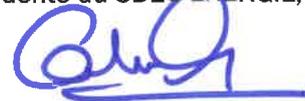
*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 550 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune d'Hérouville Saint Clair et une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Mouen ;
- **DIT** que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance le jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 1 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 1 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AIDES AUX FAMILLES - SOUTIEN FINANCIER POUR IMPAYE DE GAZ -  
CCAS D'ORBEC - 1**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur Jean LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance :** Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>24</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,



VU, la demande d'aide transmise par le CCAS d'Orbec.

VU, l'avis favorable de la Commission « Relations usagers et précarité énergétique », réunie le 22 avril 2021.

CONSIDERANT la volonté du syndicat d'apporter son soutien financier aux impayés d'énergie, réaffirmée dans le cadre de ses actions de lutte contre la précarité énergétique.

CONSIDERANT que cette famille, domiciliée sur Orbec, présente une dette d'un montant de 631,42 € pour laquelle le CCAS participe à hauteur de 200 €, portant ainsi le reste à charge de la famille à 431,42 €.

CONSIDERANT qu'une aide complémentaire de 200 € est demandée au syndicat pour aider la famille à régler son impayé.

CONSIDERANT le projet de convention avec le CCAS d'Orbec, adressé aux membres du Bureau Syndical en annexe 7 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de répondre favorablement à cette demande d'aide complémentaire.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 200 € pour cette famille résidant à Orbec qui réglera le solde de sa créance d'un montant de 231.42 € à son fournisseur sous forme de mensualités ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 1 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 1 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : AIDES AUX FAMILLES - SOUTIEN FINANCIER POUR IMPAYE DE GAZ -  
CCAS D'ORBEC - 2**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance :** Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	22	2	24

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,



VU, la demande d'aide transmise par le CCAS d'Orbec.

VU, l'avis favorable de la Commission « Relations usagers et précarité énergétique », réunie le 22 avril 2021.

CONSIDERANT la volonté du syndicat d'apporter son soutien financier aux impayés d'énergie, réaffirmée dans le cadre de ses actions de lutte contre la précarité énergétique.

CONSIDERANT que l'utilisateur, domicilié sur Orbec, présente une dette d'un montant de 123,62 € pour laquelle le CCAS participe à hauteur de 60 €, portant ainsi son reste à charge à 63,62 €.

CONSIDERANT qu'une aide complémentaire de 63,62 € est demandée au syndicat pour aider l'utilisateur à régler son impayé dans sa globalité.

CONSIDERANT le projet de convention avec le CCAS d'Orbec, adressé aux membres du Bureau Syndical en annexe 7 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de répondre favorablement à cette demande d'aide complémentaire.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer une aide de 63.62 € pour cette famille résidant à Orbec ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 1 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 1 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE  
- 4EME TRANCHE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance :** Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>24</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité », réunie le 23 avril 2021.

CONSIDERANT la quatrième tranche de travaux 2021 proposée pour le raccordement du réseau public d'électricité concernant 19 projets, pour un montant de 332 726 € HT, dont 55 825 € HT de renforcement nécessaire à 5 projets d'extension et 276 901 € HT consacrés aux extensions proprement dites et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet cette nouvelle tranche de travaux à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581-Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **11 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **11 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE -  
3EME TRANCHE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance :** Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	22	2	24

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission «Travaux sur les réseaux publics d'électricité», réunie le 23 avril.

CONSIDERANT la troisième tranche de travaux 2021 proposée pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 15 projets, pour un montant de 192 255 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 9 de la note de présentation jointe à la convocation.

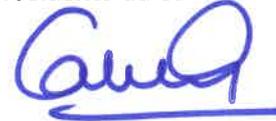
Madame la Présidente soumet cette nouvelle tranche de travaux à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 1 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 1 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DE VILLERS-SUR-MER AU SDEC ENERGIE AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX "SECTEUR BOSQUET PHASE 4 - RUE CONVERS ET CASTELNAU"**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance :** Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	22	2	24

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité », réunie le 23 avril 2021.

CONSIDERANT que la commune de VILLERS-SUR-MER entend réaliser une opération d'effacement coordonné des réseaux, constitués pour parties, d'éclairage public.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication et que les collectivités sont compétentes et maîtres d'ouvrages pour le réseau d'éclairage public.

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage de VILLERS-SUR-MER, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
VILLERS-SUR-MER	A	« SECTEUR BOSQUET PHASE 4 - RUE CONVERS ET CASTELNAU »	EP	265 177,87 €	62 678,75 €	24%

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, en annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** que le SDEC ENERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de VILLERS-SUR-MER ci-avant décrite ;
- **ADOpte** la convention correspondante ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention (jointe en annexe) ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 1 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 1 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONVENTION AVEC LES LOTISSEURS PRIVÉS POUR LA DESSERTE  
INTERIEURE DES LOTISSEMENTS PRIVÉS EN COMMUNES RURALES -  
POTIGNY ET SAINT-MANVIEU-NORREY**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance :** Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	22	2	24

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission «Travaux sur les réseaux publics d'électricité», réunie le 23 avril 2021.

CONSIDERANT que le contrat de concession d'électricité permet au syndicat de réaliser des travaux de raccordement électrique, en communes rurales au bénéfice, notamment, de lotisseurs ou d'aménageurs privés.

CONSIDERANT qu'il s'agit de la desserte intérieure électrique de lotissements.

CONSIDERANT l'exigence de coordination très importante nécessaire au déploiement des différents réseaux sur l'assiette de ce type d'opération, la commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité » propose au Bureau Syndical, la signature de conventions mandatant le lotisseur ou l'aménageur pour réaliser la desserte intérieure électrique de lotissements.

Les conventions proposées organisent les processus de réalisation entre le SDEC ÉNERGIE et le lotisseur/aménageur, conformément, notamment, à la réglementation technique, et acte des flux financiers entre les parties.

CONSIDERANT le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les deux conventions proposées par la Présidente au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
POTIGNY	Lotissement "le Haut Clos"	TERRANEA	Pose de 607,5 ml de réseau BT souterrain en 3x150 <sup>2</sup> , de 203,8 ml de câble de branchement souterrain en 4x35 <sup>2</sup> , d'un coffret pour branchement C5 pour chaque lot et pour une armoire d'éclairage public	66 912,62 €
SAINT-MANVIEU NORREY	Lotissement "LES BLES D'OR II"	SARL MERCATOR by Habitat Project	Pose de 260,20 ml de réseaux électriques basse tension 3x240 <sup>2</sup> +95 <sup>2</sup> et 3x150 <sup>2</sup> +70 <sup>2</sup> souterrains. Pose de 17 coffrets de sectionnements de branchements en limites des futurs lots.	28 078,88 €
TOTAL				94 991,50 €

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ADOpte** les deux conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 94 991,50 € ;
- **DIT** que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 1 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 1 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXTENSION, DE RENOUVELLEMENT ET  
D'AMENAGEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC - 3EME TRANCHE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur Jean LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance :** Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS*
25	25	22	2	22

\*A noter que Monsieur Jean LEPAULMIER, maire-adjoint de Bayeux, ne participe pas au vote.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission «Eclairage public et signalisation lumineuse», réunie le 23 avril 2021.

CONSIDERANT la troisième tranche de travaux 2021 proposée pour la réalisation de travaux d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public pour les dossiers suivants :

Localisation	Projet	Montant TTC
BAYEUX	ECLAIRAGE COMPLEXE HEINDHOVEN	62 535,19 €
CARPIQUET	AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ROUTE DE BRETTEVILLE	59 376,61 €

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public proposée ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2317 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **11 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **11 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : DIAGNOSTICS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE SANNERVILLE ET LE MESNIL VILLEMENT**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance :** Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>24</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,



VU, l'avis favorable de la Commission « Eclairage Public et Signalisation Lumineuse », réunie le 23 avril 2021.

CONSIDERANT la proposition du SDEC ÉNERGIE aux collectivités membres de réaliser des diagnostics de leurs installations d'éclairage public, permettant, après l'établissement d'un état des lieux des ouvrages, de dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution visuelle, ainsi qu'au renouvellement des ouvrages les plus anciens.

CONSIDERANT que le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes des communes de SANNERVILLE et du MESNIL-VILLEMENT.

CONSIDERANT que ces collectivités sont adhérentes à la compétence « Eclairage Public », le diagnostic est pris en charge en intégralité et réalisé par le SDEC ÉNERGIE.

CONSIDERANT la délibération du Bureau Syndical du 19 mars 2021, référencée 2021-02-BS-BD-27, portant notamment sur la commune de SANNERVILLE,

CONSIDERANT les programmes de travaux à mettre en œuvre dans le cadre de ces diagnostics :

Communes	Dans la liste des 132 communes	Programme efficacité énergétique			Programme de Renouvellement des luminaires de plus de 30 ans		Durée
		Armoires	Nbre de luminaires	Montant HT	Nbre de luminaires	Montant HT	
SANNERVILLE	oui	5	82	92 200 €			4 ans
LE MESNIL VILLEMENT	oui				46	15 919 €	3 ans

Il sera proposé à ces collectivités des conventions avec le SDEC ÉNERGIE encadrant notamment les modalités de réalisation de chacun des programmes et leur financement en application des aides financières votées par le Comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Ces projets de conventions ont été adressés aux membres du Bureau Syndical avec leur convocation (annexe 12 de la note de présentation).

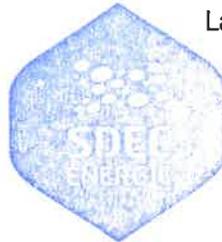
Madame la Présidente soumet ces projets de conventions au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTÉ** la mise en œuvre des diagnostics des installations d'éclairage public proposés pour les communes de SANNERVILLE et du MESNIL-VILLEMENT ;
- **APPROUVE** la signature des conventions correspondantes, jointes en annexes ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **11 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **11 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021

Extrait du registre des délibérations

**Objet : COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA  
SANTE (SPS)**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance :** Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	22	2	24

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions du Code de la commande publique,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour un marché public ayant pour objet la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique ;
- Conclu pour une durée de 1 an à compter de la notification du contrat, reconductible 2 x 1 an ;
- Alloté en 3 lots géographiques :

Type	Objet	Montant maximum, éventuelles reconductions comprises
Lot n° 1	Bessin-Bocage CC de Isigny-Omaha Intercom, CC Bayeux Intercom, CC de Seules Terre et Mer, CC Pré-Bocage Intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau	70 000 € HT
Lot n° 2	Calvados Centre CC Cœur de Nacre, Cu de Caen la Mer, CC Vallées de l'Orne et de l'Odon, CC de Cingal-Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	70 000 € HT
Lot n° 3	Pays d'Auge Nord et Sud CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, CC Val ès Dunes, CA de Lisieux Normandie, CC Terre d'Auge, CC Cœur Côte Fleurie, CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	70 000 € HT

CONSIDERANT que, pour chaque lot, le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de la consultation et sur la base des critères suivants :

- Prix : 60%,
- Valeur technique : 40%.

CONSIDERANT qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est exposé au Bureau Syndical et joint en annexe.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre à l'entreprise TOPO ETUDES ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 de l'accord-cadre à l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 3 de l'accord-cadre à l'entreprise TOPO ETUDES ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 1 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 1 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 07 MAI 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : TRANSFERTS DE COMPETENCES : LA VESPIERE-FRIARDEL (ECLAIRAGE PUBLIC : OPTION 100% LUMIERE), LANDELLES-ET-COUPIGNY (ENERGIES RENOUVELABLES)**

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 mai à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 30 avril 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BOUGAULT Rémi.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Secrétaire de séance :** Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS*
25	25	22	2	23

*\*A noter que Monsieur Denis CHÉRON, conseiller municipal de La Vespière-Friardel, ne participe pas au vote.*

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,



VU, les dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, relatives aux transferts de compétences des membres du Syndicat,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération de la commune de La Vespière-Friardel en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, relative à l'adhésion de la commune à l'option 100 % lumière de la compétence de maintenance et de fonctionnement d'éclairage public transférée au SDEC ENERGIE,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, la délibération de la commune de Landelles-et-Coupigny en date du 8 avril 2021, relative au transfert de la compétence « Energies Renouvelables » pour la mise en place d'une chaufferie bois énergie pour le chauffage de la salle polyvalente, de la mairie et des écoles maternelle et primaire,

VU, l'avis favorable de la commission « Transition Energétique » en date du 21 avril 2021,

VU, l'avis favorable de la commission « Eclairage public et signalisation lumineuse » en date du 23 avril 2021.

CONSIDERANT les nouvelles demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau syndical du 19 mars 2021 :

o **Transfert de la compétence « Eclairage public »**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, la commune de La Vespière-Friardel, a décidé de compléter les prestations de base de la compétence de maintenance et de fonctionnement d'éclairage public transférée au SDEC ÉNERGIE le 17 décembre 2018, par l'option 100 % lumière.

o **Transfert de la compétence « Energies Renouvelables »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
LANDELLES-ET-COUPIGNY	8 avril 2021	Mise en place d'une chaufferie bois énergie pour le chauffage de la salle polyvalente, de la mairie et des écoles maternelle et primaire

La commune de Landelles-et-Coupigny ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables », l'état contradictoire proposé est donc fixé à 0 €.

Madame la Présidente soumet ces demandes de transferts de compétences à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACTE** l'adhésion à l'option 100 % lumière de la commune de La Vespière-Friardel dans le cadre de son transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune de Landelles-et-Coupiigny, portant sur la mise en place d'une chaufferie bois énergie pour le chauffage de la salle polyvalente, de la mairie et des écoles de la commune ;
- **ACTE** de la valeur de l'actif avant le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Landelles-et-Coupiigny à 0 € ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,  
  
Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 1 MAI 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 1 MAI 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE GRANULES ET D'UN RESEAU TECHNIQUE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LA COMMUNE DE LIVAROT-PAYS-D'AUGE**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ENERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>17</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions du Code de la Commande Publique,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour un marché public ayant pour objet la construction d'une chaufferie granulés et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Livarot Pays d'Auge (Groupe scolaire de Fervagues) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Le contrat est un marché public passé en Procédure adaptée ouverte - Code de la commande publique. Le contrat fait référence au CCAG Travaux du 8 septembre 2009.
- Le délai d'exécution des prestations est fixé à 6 Mois à compter de la notification du contrat. Les prestations objet du contrat sont réalisées par le titulaire dans le cadre du calendrier détaillé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du présent marché.
- La consultation n'est pas décomposée en lots (Impossible d'identifier des prestations distinctes).

CONSIDERANT que, pour chaque lot, le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de la consultation et sur la base des critères suivants :

- Prix (60%),
- Valeur technique (40%).

CONSIDERANT qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est exposé au Bureau Syndical et joint en annexe.

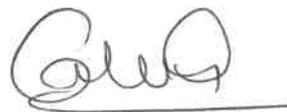
*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le marché à VIMATHERMIQUE pour un montant de 137 276,78 € HT ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : FOURNITURE ET MISE EN SERVICE DE BORNES DE RECHARGE POUR  
VEHICULES ELECTRIQUES - MARCHÉ SUBSEQUENT N°3**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LEPAULMIER Jean.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>17</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions du Code de la Commande Publique,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

CONSIDERANT que lors de sa séance en date du 9 septembre 2019 la Commission d'Appel d'Offres du SDEC ENERGIE a attribué l'accord-cadre « FOURNITURE ET MISE EN SERVICE DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES » à trois attributaires :

	LOT 1 - Bornes de recharge d'une puissance de 22 kVA	LOT 2 - Bornes de recharge d'une puissance de 50 kVA	LOT 3 - Bornes de recharge d'une puissance supérieure ou égale à 100 kVA
1 <sup>er</sup>	ETOTEM	ETOTEM	ETOTEM
2 <sup>ème</sup>	DBT	DBT	DBT
3 <sup>ème</sup>	LRP	LRP	LRP

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a lancé son 3<sup>ème</sup> marché subséquent le 12 mai 2021.

CONSIDERANT que, pour chaque lot, le choix du titulaire du marché subséquent s'est effectué conformément aux règles de l'accord-cadre et sur la base des critères suivants :

- La valeur technique (note obtenue par le mémoire technique au stade de l'accord-cadre), noté sur 50 points (pondéré à 40%),
- Le prix, noté sur 50 points (pondéré à 60%).

CONSIDERANT qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est exposé au Bureau Syndical et joint en annexe.

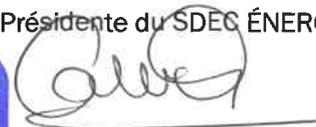
*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le lot 1 du marché subséquent n°3 à l'entreprise ETOTEM ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 du marché subséquent n°3 à l'entreprise DBT CEV ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 3 du marché subséquent n°3 à l'entreprise DBT CEV ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ENERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **16 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : NORMANDIE ENERGIES TOUR - 5EME EDITION**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>19</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, la délibération du Bureau syndical en date du 17 mai 2019, relative à la tarification du Normandie Energies Tour 2019,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

CONSIDERANT que compte tenu de la crise sanitaire, le SDEC ÉNERGIE a été contraint d'annuler l'édition 2020 du Normandie Énergies Tour prévue le 20 septembre 2020.

CONSIDERANT l'évolution de la pandémie qui permet d'envisager cette année la tenue de la 5ème édition du Normandie Energies Tour.

CONSIDERANT que ce rallye 2021, intitulé « Pommes et Crevettes », conduira les équipages sur la Côte Fleurie et dans le Pays d'Auge.

CONSIDERANT que le budget de cette manifestation est évalué à 28 000 € en dépenses et 7 000 € en recettes.

CONSIDERANT que pour participer, les équipages devront régler un droit d'inscription.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de :

- confirmer l'organisation de cette 5ème édition, si l'amélioration constatée sur l'évolution de la pandémie perdure,
- maintenir les tarifs d'inscription au Normandie Energies Tour au niveau de ceux appliqués en 2019, à savoir :
  - Tarif unique pour tous (particuliers, collectivités, services publics, entreprises, associations, ...) de 60 €, comprenant l'engagement d'un véhicule et d'un équipage de 2 personnes, les pauses café, le déjeuner buffet, le cocktail apéritif et les visites.
  - Tarif passager supplémentaire de 30 € par personne - Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'organisation du 5ème Normandie Energies Tour en 2021 dans les conditions exposées ci-avant et si les contraintes sanitaires l'autorisent ;
- **APPROUVE** les tarifs d'inscriptions au Normandie Energies Tour ;
- **CHARGE** Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance le jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **16 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	17	2	19

VU, les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU, l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU, le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU, le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;



VU, la délibération du Comité Syndical en date du 13 octobre 2020 validant une délégation de pouvoir au Bureau Syndical pour la création, les modifications et la clôture des régies de recettes ;

VU, la délibération du Bureau Syndical en date du 11 juin 2021 autorisant la création de la régie de recettes «Mobilité Durable» ;

VU, l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 3 juin 2021.

CONSIDERANT l'organisation du Normandie Energies Tour par le SDEC ENERGIE,

CONSIDERANT l'encaissement de recettes issues des frais d'inscription versés par les participants à la manifestation,

La Présidente propose la création d'une régie de recettes visant l'organisation d'événementiels en faveur de la Mobilité Durable, dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes visant l'organisation d'événementiels en faveur de la Mobilité Durable notamment le Normandie Energies Tour.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à l'adresse suivante : SDEC ENERGIE, Esplanade Brillaud de Laujardière, CS 75046, 14077 CAEN CEDEX 5.

ARTICLE 3 - La régie encaisse les recettes issues des frais d'inscription des participants à des événementiels organisés par le SDEC ENERGIE. Les recettes seront rattachées au budget principal et imputées au compte 7788.

ARTICLE 4 - Les recettes visées à l'article 3 sont encaissées exclusivement par chèque et par virement. Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un registre à souche fourni par le comptable public.

ARTICLE 5 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Paierie Départementale du Calvados.

ARTICLE 6 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

ARTICLE 7 - Le montant annuel maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 7 000€.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser au Comptable Public de la Paierie Départementale du Calvados le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois par trimestre.

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès du Comptable Public de la Paierie Départementale du Calvados la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses, au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - Le Bureau Syndical du SDEC ENERGIE et le comptable public assignataire de la Paierie Départementale du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'une régie de recettes relative à des évènementiels organisés par le Syndicat dans le cadre de ses activités « Mobilité Durable » ;
- **DECIDE** de rattacher cette régie au budget principal ;
- **CHARGE** Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AVENANT N° 4 A LA CONVENTION LIANT LE SDEC ENERGIE ET LE GROUPE D & ASSOCIES NOTAIRES**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS*
25	25	17	2	18

\* A noter que Monsieur Christophe MORIN ne participe pas au vote.

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, la convention d'honoraires en date du 21 décembre 2018, conclue pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, à compter du 25 janvier 2019 soit jusqu'au 25 janvier 2022 liant le SDEC ENERGIE, afin de réitérer les protocoles B en la forme authentique,

Vu les avenants n°1 en date du 17 février 2019 (versement des honoraires complémentaires pour l'année 2019), n°2 en date du 21 août 2020 (avenant de transfert), n°3 en date du 19 janvier 2021 (versement des honoraires complémentaires pour l'année 2020),

Vu, les dispositions de la délibération du Bureau Syndical du 28 juin 2019 fixant les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « protocoles B »,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

Vu, le courrier en date du 2 avril 2021 du Groupe D & Associés Notaires sollicitant la mise en place d'acompte dans le cadre du règlement des émoluments et débours dus au titre de la présente convention,

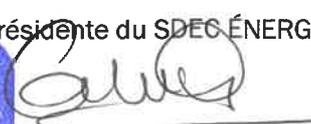
CONSIDERANT que les dispositions de l'article R. 444-61 du code de commerce et de l'instruction du 14 août 2020 autorise le versement d'un acompte dans le cas d'espèce avant service fait,

CONSIDERANT le projet d'avenant n°4, joint en annexe, qui précise les modifications introduites à la convention en date du 21 décembre 2018 : « Conformément aux dispositions de l'article R. 444-61 du Code de commerce, les émoluments et débours dus au titre de la présente convention pourront faire l'objet d'une avance versée avant la signature de l'acte notarié sur la base d'un état de frais pour un montant de 700 € TTC. Le solde des émoluments et débours interviendra dans le mois suivant la réception de l'acte authentique disposant du visa des services de publicité foncière sur la base d'un second état de frais signalant le montant de l'avance et la somme restant due. »

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n°4 à la convention d'honoraires en date du 21 décembre 2018, conclue pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, à compter du 25 janvier 2019 soit jusqu'au 25 janvier 2022 liant le SDEC ENERGIE et le Groupe D & Associés Notaires, afin de réitérer les protocoles B en la forme authentique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ENERGIE,  
Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **16 JUIN 2021**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : DECLASSEMENT ET DECISION DE NE PAS SOLLICITER LA REMISE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AA N°112 SISE 12 RUE DES 4 VENTS SUR LA COMMUNE DE VERSON**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	17	2	19

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, l'article 13 du cahier des charges annexé à la convention de concession en date 29 juin 2018,

Vu, l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat,



Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020, qui délègue au Bureau syndical les compétences afin de décider du déclassement et de la remise de biens au Concessionnaire en application des dispositions de l'article 13 du cahier des charges annexé à la convention de concession en date du 29 juin 2018 et de décider de leur déclassement et de leur cession,

Vu, le courrier d'Enedis en date du 04 avril 2021, indiquant que les consorts FAKKAS souhaitent acquérir la parcelle cadastrée AA n°112 sise 12 rue des 4 vents sur la commune de Verson, afin d'y déposer un permis de construire sur une assiette foncière réunissant les parcelles AA n°112 et AA 370.

Vu, l'avis favorable de la commission Concession gaz et électricité en date du 25 mai 2021,

CONSIDERANT que cette parcelle est imbriquée dans le bâti existant et en retrait du domaine public, ce qui restreint son intérêt pour tous autres acquéreurs que les propriétaires voisins de la parcelle AA n°112.

CONSIDERANT que cette parcelle supporte un poste tour désaffecté et ancien qu'il faudra entretenir jusqu'à la vente de ce terrain.

CONSIDERANT que toute cession par le SDEC ENERGIE à un tiers doit être précédée de la signature d'un acte authentique destiné à titrer le Syndicat au registre de la publicité foncière, ce qui retarde la cession envisagée, les délais de réitération des actes étant dans ce cas incompatibles avec ceux des consorts FAKKAS.

CONSIDERANT que le syndicat n'a pas vocation à entretenir des terrains non affectés à ses missions de service public.

CONSIDERANT que cette parcelle n'est plus affectée au service public de la distribution d'électricité et qu'elle n'a plus vocation à l'être.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de ne pas solliciter la remise de la parcelle AA n°112 sise 12 Rue des 4 vents sur la commune de Verson,
- **DECIDE** du déclassement de la parcelle AA n°112 sise 12 Rue des 4 vents sur la commune de Verson,
- **CHARGE** Madame la Présidente d'informer le concessionnaire de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

  
La Présidente du SDEC ÉNERGIE,  
Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JUIN 2021**  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **16 JUIN 2021**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

Bureau Syndical] du 11 juin 2021 - Extrait du registre des délibérations

Objet : Déclassement et décision de ne pas solliciter la remise de la parcelle cadastrée section AA n°112 sise 12 rue des 4 vents sur la commune de Verson



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>19</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Développement Economique », réunie le 27 mai 2021,

CONSIDERANT l'ensemble des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été adressée aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation,

CONSIDERANT que pour ces 5 projets d'un montant de 87 094,84 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 59 039,17 € HT.

Madame la Présidente soumet ces demandes de soutien financier au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 5 projets proposés, d'un montant de 87 094,84 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif – PCT incluse, s'élevant à 59 039,17 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- **DECIDE** de ne pas appliquer le plafond d'aide de 10 000 € pour le dossier de Saint-Martin-Don (aide de 30% à hauteur de 10 062,90 €) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,  
  
Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le **1 6 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVES**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	17	2	19

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Développement Economique », réunie le 27 Mai 2021,

CONSIDERANT l'ensemble des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique pour l'alimentation électrique des sites privés réceptionnés par le SDEC ENERGIE dont la liste des bénéficiaires a été adressée aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.

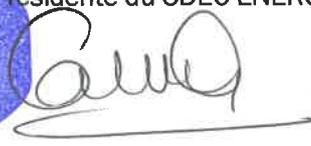
CONSIDERANT que pour ces 12 projets, d'un montant total de 135 118,02 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 88 807,78 € HT.

Madame la Présidente soumet ces demandes de soutien financier au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour 12 projets proposés, d'un montant total de 135 118,02 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif - PCT incluse, s'élevant à 88 807,78 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN  
LA MER DANS LE CADRE D'ACTEE**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>19</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique », réunie le 26 mai 2021,



CONSIDERANT l'engagement du SDEC ENERGIE et de la Communauté urbaine Caen la mer dans le programme ACTEE 2 - AMI SEQUOIA, avec le SDEC ENERGIE comme coordinateur du groupement.

CONSIDERANT la convention entre le SDEC ENERGIE, Caen la mer et la FNCCR en date du 24 mars 2021.

CONSIDERANT le projet de convention définissant les modalités :

- de suivi et de pilotage du projet porté conjointement par le syndicat et la communauté urbaine,
- de demande et de versement à la Communauté urbaine des fonds ACTEE perçus par le SDEC ENERGIE pour son compte, en tant que coordinateur du groupement,
- de versement à la Communauté urbaine des aides financières du SDEC ENERGIE pour les audits énergétiques réalisés dans le cadre du programme ACTEE.

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel des actions portées dans le cadre de la candidature au programme ACTEE, basé sur les aides du SDEC ENERGIE en vigueur lors du dépôt du projet auprès de la FNCCR en novembre 2020.

CONSIDERANT l'évolution des aides du SDEC ENERGIE au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Madame la Présidente soumet ce partenariat à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** les modalités de partenariat avec Caen la mer dans le cadre du programme ACTEE ;
- **APPROUVE** l'application du taux d'aide en vigueur lors du dépôt du projet auprès de la FNCCR aux aides demandées au SDEC ENERGIE par Caen la mer pour les audits énergétiques réalisés dans le cadre d'ACTEE, soit 50%, dans la limite d'une enveloppe globale d'aide de 43 500 € sur la période 2021-2022 ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention (jointe en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PLAN DE FINANCEMENT DE LA CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS  
ENERGIE - ANNEXE MAIRIE DE VASSY (VALDALLIERE)**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>19</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Énergétique », réunie le 26 mai 2021,

CONSIDERANT le projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés dans l'annexe de la Mairie de Vassy (Valdallière).

CONSIDERANT que, par délibération en date du 19 mars 2021, le Bureau Syndical du SDEC ENERGIE a accepté, l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Valdallière.

CONSIDERANT que, suite au retour des offres lors de la consultation des entreprises travaux, le coût du projet est évalué à 29 594,62 €.

CONSIDERANT que, conformément au guide des contributions et aides financières, la participation financière du SDEC ENERGIE au projet serait donc de 29 594,62 € x 30 % = 8 878,39 €.

Des financements complémentaires sont à demander :

- Aide régionale IDEE Action production d'énergies renouvelables
- Aide de l'ADEME dans le cadre du contrat patrimonial du SDEC ENERGIE

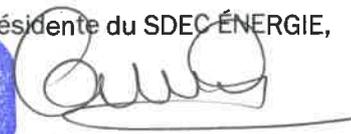
Compte tenu de ces éléments, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical le plan de financement de l'opération suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
Chaudière à granulés	15 956,00 €	Région	3 191,20 €	11 %
Autres équipements, accessoires et main d'œuvre	13 638,62 €	ADEME (contrat patrimonial)	10 332,00 €	35 %
		Commune de Valdallière	7 193,03 €	24 %
		SDEC ENERGIE	8 878,39 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>29 594,62 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 594,62 €</b>	

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** le plan de financement du projet de fourniture et d'installation d'une chaudière à granulés pour l'annexe de la mairie de la commune de Valdallière, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,  
  
 Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire : **16 JUIN 2021**  
 - pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JUIN 2021**  
 - et transmise en Préfecture de Caen le : **16 JUIN 2021**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CREATION D'UN RESEAU TECHNIQUE  
DE CHALEUR BOIS SUR LIVAROT PAYS D'AUGE (FERVAQUES)**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	17	2	19

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SDEC ENERGIE en date du 12 mai 2017, actant du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Livarot-Pays d'Auge, pour la réalisation d'une installation photovoltaïque implantée sur la toiture de la salle des fêtes de la commune déléguée de Notre-Dame-de-Courson,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SDEC ENERGIE en date du 6 décembre 2019, actant de l'extension du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » pour y intégrer, au périmètre déjà transféré de la compétence, le projet bois énergie avec création d'un réseau technique sur la commune déléguée de Fervaques (alimentation de 4 sous-stations : école des filles, école des garçons, garderie et logement communal).

CONSIDERANT les études de faisabilités du projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés sur le groupe scolaire de Fervaques situé sur la commune de Livarot Pays d'Auge.

CONDIDERANT le résultat de la consultation des entreprises travaux, le 26 mai 2021, prise par délibération du Bureau Syndical du SDEC ENERGIE en date du 11 juin 2021.

CONSIDERANT le coût global du projet évalué à 160 863,44 €.

CONSIDERANT le guide des contributions et aides financières 2021, la participation financière du SDEC ENERGIE au projet est de 30 % du coût HT, sur la base du plan de financement prévisionnel de l'opération suivant, soit :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
Process bois (Chaufferie / Production de chaleur)	116 086,61 €	Région	4 252,29 €	2,64%
Réseau technique de distribution	21 190,16 €	ADEME (contrat patrimonial)	33 352,12 €	20,73%
Maîtrise d'œuvre + étude pré dimensionnement dalle béton + étude géotechnique	14 106,25 €	LEADER	75 000,00 €	46,62%
Divers	9 480,42 €	SDEC ENERGIE	48 259,03 €	30,00%
<b>TOTAL</b>	<b>160 863,44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>160 863,44 €</b>	

Des financements complémentaires sont à demander :

- Aide régionale IDEE Action production d'énergies renouvelables,
- Aide de l'ADEME dans le cadre du contrat patrimonial du SDEC ENERGIE,
- Aide du LEADER dans le cadre de la stratégie locale de développement du GAL « Pays d'Auge » du Programme de Développement Rural Calvados, Manche et Orne 2014-2020.

Madame la Présidente soumet cette proposition de plan de financement à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACTE** le plan de financement prévisionnel du projet de création d'un réseau technique de chaleur pour le groupe scolaire de Fervaques situé sur la commune de Livarot-Pays d'Auge, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **16 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA POSE DE BORNES DE RECHARGE  
POUR VEHICULES ET CYCLES ELECTRIQUES - 5EME TRANCHE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>19</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, la délibération du Bureau Syndical en date du 30 novembre 2018, relative au schéma directeur d'implantation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Mobilités Bas Carbone », réunie le 26 mai 2021,

CONSIDERANT la délibération de la commune de Bayeux en date du 26 mai 2021 acceptant la pose de deux bornes de recharge 22 kVA, sur les sites du « COSEC » et du complexe sportif Eindhoven sur la voirie communale de la commune.

CONSIDERANT que les projets de Bayeux sont hors schéma directeur d'implantation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibération du Bureau Syndical le 30 novembre 2018.

CONSIDERANT la délibération de la commune de Tilly sur Seulles en date du 26 mai 2021 acceptant la pose d'une borne de recharge pour Vélo à Assistance Electrique (VAE) sur la voirie communale de la commune.

Il est proposé au Bureau Syndical une 5<sup>ème</sup> tranche de travaux 2021, pour l'implantation de deux bornes de recharge (22 kVA) pour véhicules électriques rechargeables et d'une borne VAE, dans les conditions suivantes :

Projet		Coût de l'opération (€ HT)	Aides du SDEC ENERGIE	Autre financement (TURPE)	Reste à charge de la commune
BAYEUX Site du COSEC	Installation de 2 bornes de recharge 22 kVA (hors schéma départemental)	8 574,74 €	1 570,23 €	723.60 €	6 280,92 €
BAYEUX Complexe sportif Eindhoven		8 574,74 €	1 570,23 €	723.60 €	6 280,92 €
TILLY SUR SEULLES place de la mairie	Installation d'une borne de recharge VAE	9 280,76 €	1 856,15 €	-	7 424,61 €

La maintenance, l'exploitation et la supervision annuelle de ces bornes sont prises en charge à 20% par le syndicat en application des aides et contributions votées au Comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

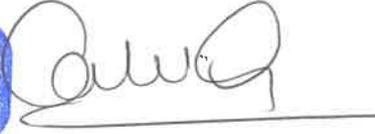
*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la 5<sup>ème</sup> tranche de travaux 2021 portant sur l'implantation de deux bornes de recharge 22 kVA, sur les sites du « COSEC » et du complexe sportif Eindhoven sur la voirie communale de la commune de Bayeux, pour un montant de 17 149,48 € HT et pour l'implantation d'une borne de recharge pour Vélo électrique sur la voirie communale de Tilly sur Seulles, pour un montant de 9 280,76 € ;
- **DIT** que le financement de ces investissements et leur maintenance et exploitation relèvent des dispositions financières actées par délibération du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021, soit hors cadre du schéma directeur départemental des IRVE pour les bornes de recharge pour véhicules électriques ;

- **DIT** que les dépenses d'investissement à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROCEDURE DE "GESTES COMMERCIAUX " - RESEAU MOBISDEC**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
25	25	17	2	19

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU la convention de mandat signée entre le SDEC ENERGIE et IZIVIA, validée par délibération du Bureau Syndical en date du 30 novembre 2018 qui prévoit, notamment, le remboursement des recettes encaissées à tort,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la commission « Mobilités Bas Carbone » réunie le 26 mai 2021,

CONSIDERANT que lors des premières utilisations, les nouveaux usagers Mobisdec font parfois des erreurs de protocole d'utilisation qui se traduisent par la facturation de frais d'immobilisation du service important (Ex : le véhicule ne recharge plus mais reste connecté à la borne).

CONSIDERANT que dans des cas limités, certains dysfonctionnements de bornes ou mauvaises manipulations de badges, aboutissent à une facturation aberrante au regard du service délivré à l'utilisateur.

CONSIDERANT que, dans les cas présentés ci-dessus, les utilisateurs se rapprochent du service client Mobisdec pour émettre une réclamation et demandent le remboursement de tout ou partie de la charge concernée.

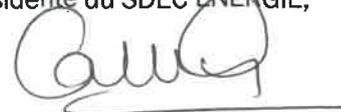
*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le remboursement des frais d'immobilisation dans le cas d'une première utilisation du service de recharge Mobisdec pour les abonnés, les utilisateurs de l'application mobile et les itinérants ;
- **APPROUVE** la possibilité de procéder au remboursement de tout ou partie des factures de recharge dès lors qu'un dysfonctionnement de la borne et/ou qu'une mauvaise manipulation du badge sont avérés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX - 3EME TRANCHE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>19</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

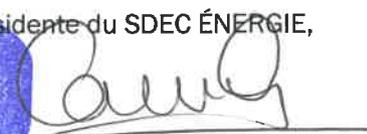
VU, l'avis favorable de la Commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité », réunie le 28 mai 2021,

CONSIDERANT la troisième tranche de travaux 2021 proposée pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 9 projets pour un montant de 1 220 426 € TTC, dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2021 d'effacement coordonné des réseaux du réseau public d'électricité proposée, (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au Budget Principal comme suit :
  - Pour les travaux Electricité – 2315,
  - Pour les travaux Eclairage Public – 2317,
  - Pour les travaux Eclairage Public dans le cadre d'opérations sous mandat – 4581,
  - Pour les travaux de Génie Civil – 2315,
  - Pour les travaux de Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat –4581,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,  
**Catherine GOURNEY-LECONTE**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le **16 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE  
- 5EME TRANCHE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>19</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité », réunie le 28 mai 2021,

CONSIDÉRANT la cinquième tranche de travaux 2021 proposée pour le raccordement du réseau public d'électricité concernant 21 projets, pour un montant de 399 303 € HT, dont 24 891 € HT de renforcement nécessaire à 2 projets d'extension et 374 412 € HT consacrés aux extensions proprement dites et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 14 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la cinquième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **16 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE  
- 4EME TRANCHE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>19</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

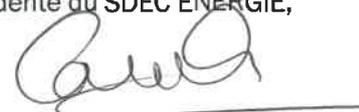
VU, l'avis favorable de la Commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité », réunie le 28 mai 2021,

CONSIDERANT la quatrième tranche de travaux 2021 proposée pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 3 projets, pour un montant de 75 586 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 15 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,  
  
Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 11 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONTRAT D'AMENAGEMENT DES PETITES COMMUNES RURALES (APCR) - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS - COMMUNE - SDEC ENERGIE**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 juin à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 juin 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ENERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Présents :**

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

**Absents ou excusés :**

Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur LECERF Marc a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Monsieur LEPAULMIER Jean a donné pouvoir à Monsieur Denis CHÉRON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>25</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>19</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Calvados en date du 29 Mars 2010 relative aux politiques d'aménagement du territoire,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 10 Mai 2010 relative à la modernisation des aides aux territoires,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Calvados du 12 décembre 2016 relative à la réforme de l'aide aux petites communes rurales,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Calvados du 18 novembre 2019 relative à l'évolution des aides aux territoires,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021,

VU, l'avis favorable de la Commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité », réunie le 28 mai 2021.

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire départemental, le Conseil Départemental du Calvados, lors de ses séances du 29 mars 2010 et 12 décembre 2016, a confirmé son soutien à l'aménagement des petites communes rurales, en donnant notamment aux communes la possibilité d'opter pour la formule d'un contrat de deux, trois ou quatre ans, destiné à financer les projets d'investissement, dans la limite d'un projet par contrat.

CONSIDERANT qu'afin d'accompagner la mise en place des communes nouvelles de plus de 2 000 habitants désormais éligibles au contrat de territoire, le Département a également souhaité maintenir pour ces dernières un dispositif transitoire dans le cadre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) jusqu'au 31 décembre 2022.

CONSIDERANT que le Conseil Départemental du Calvados donne la possibilité aux communes de solliciter chaque année l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) pour les projets d'effacement de réseau, de bois-énergie et de vidéo-surveillance, notamment.

CONSIDERANT que le Département apporte son soutien financier au SDEC ENERGIE, pour le compte de ses communes adhérentes, dans le cadre d'un contrat APCR.

CONSIDERANT le contrat type d'aménagement des petites communes rurales produit par le Département, transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 16 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** les dispositions du projet de contrat type d'aménagement des petites communes rurales (APCR) « Tri-partie » Conseil Départemental du Calvados – Commune – SDEC ENERGIE (joint en annexe) ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les contrats d'aménagement à venir susceptibles d'être mis en œuvre en déduisant la subvention du Département de la participation financière restant à la charge de la commune pour les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE ;
- **CHARGE** Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 6 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 6 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 24 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS**

L’an deux mille vingt-et-un, le 24 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 juin 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
11.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
12.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
13.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
16.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
17.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
18.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
19.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
20.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
21.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
22.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
23.	EPCI	GUERIN	Daniel
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
26.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	EPCI	LAGALLE	Philippe
29.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine

30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
32.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
33.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
35.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
37.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
38.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
39.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
44.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
45.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
46.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
47.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
52.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
53.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
54.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
55.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
56.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
58.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
59.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
13.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
14.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel



## 2021-03-CS-DB-1

18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
20.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
25.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
26.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
27.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
28.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
29.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
30.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
31.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
32.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
33.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
34.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
35.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
36.	EPCI	GOBE	Alain
37.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
38.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
39.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
41.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
42.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
44.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
45.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
47.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
48.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
49.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
50.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
53.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
54.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
55.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
56.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
57.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
58.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
59.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
60.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
63.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
64.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
65.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
66.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre

67.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
68.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
69.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
72.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
73.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
74.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
75.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
76.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
77.	EPCI	SAINT LO	Patrick
78.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
79.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
80.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
81.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
82.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Edith GODIER	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Christophe DECLOMESNIL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
4.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	TOUILLON Pascal	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christophe MORIN	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
6.	Sébastien PATINET	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BARILLON Brigitte	CU CAEN LA MER
7.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
8.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	Cédric POISSON	ISIGNY-OMAHA INTERCOM

*\*Conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la sortie de crise sanitaire et prolongeant jusqu'au 30 septembre 2021 les dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>149</b>	<b>59</b>	<b>8</b>	<b>67</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions des délibérations du Comité Syndical en date des 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015 validant le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au mécanisme du fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent,

**2021-03-CS-DB-1**

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente.

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

CONSIDÉRANT les nouvelles demandes présentées depuis la délibération du Comité Syndical en date du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Madame la Présidente proposera au Comité Syndical de se prononcer sur les 54 nouveaux projets présentés :

- Montant total des travaux HT : 3 571 683.72 €
- Montant global de la participation communale : 1 725 720.67 €
  - Montant des fonds de concours : 1 684 368.42 €
  - Montant du solde de fonctionnement : 41 352.25 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical - annexe B de la note de présentation, jointe à leur convocation.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la liste des 54 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours pour un montant total de 1 684 368.42 € ;
- **DIT** que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

**29 JUIN 2021**

- pour avoir été publiée ou notifiée le :

**29 JUIN 2021**

- et transmise en Préfecture de Caen le :

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 24 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROJET « PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FIEFFE » - VIRE NORMANDIE - PROTOCOLE D’ACCORD FINANCIER RELATIF AUX MODALITES DE REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE FINANCIERE**

L’an deux mille vingt-et-un, le 24 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 juin 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
11.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
12.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
13.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
16.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
17.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
18.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
19.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
20.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
21.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
22.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
23.	EPCI	GUERIN	Daniel
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
26.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	EPCI	LAGALLE	Philippe

29.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
32.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
33.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
35.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
37.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
38.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
39.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
44.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
45.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
46.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
47.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
52.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
53.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
56.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
59.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
60.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHÉTIÈRE	Marcel
13.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
14.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain



## 2021-03-CS-DB-2

16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
20.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
25.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
26.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
27.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
28.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
29.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
30.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
31.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
32.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
33.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
34.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
35.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
36.	EPCI	GOBE	Alain
37.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
38.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
39.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
41.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
42.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
44.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
45.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
47.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
48.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
49.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
50.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
53.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
54.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
55.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
56.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
57.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
58.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
59.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
60.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
63.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
64.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard

65.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
66.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
67.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
68.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
69.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
72.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
73.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
76.	EPCI	SAINT LO	Patrick
77.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
80.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
81.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Edith GODIER	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Christophe DECLOMESNIL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
4.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	TOUILLON Pascal	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christophe MORIN	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
6.	Sébastien PATINET	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BARILLON Brigitte	CU CAEN LA MER
7.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
8.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	Cédric POISSON	ISIGNY-OMAHA INTERCOM

\*Conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la sortie de crise sanitaire et prolongeant jusqu'au 30 septembre 2021 les dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, jusqu'à deux pouvoirs par élu.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>149</b>	<b>60</b>	<b>8</b>	<b>68</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 109,



## 2021-03-CS-DB-2

VU, les statuts et le pacte d'associés relatif à la société PV LA FIEFFE conclu entre la ville de Vire Normandie, la société WEST ENERGIES, le SDEC ÉNERGIE et la caisse des dépôts et consignations, adoptés par le Comité Syndical du 6 février 2020,

VU, les délibérations du Comité syndical du 6 février 2020 relatives à l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet de centrale photovoltaïque au sol de Vire Normandie et à la désignation de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE représentante du SDEC ENERGIE à l'assemblée générale et au comité stratégique de cette société de projet, jusqu'au renouvellement des membres du SDEC ÉNERGIE,

VU, l'installation du nouveau Comité syndical du SDEC ÉNERGIE le 24 septembre 2020, issu du renouvellement général des mandats,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 13 octobre 2020 relative à la désignation de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE représentante légale à l'assemblée générale et au comité stratégique de la société de projet de centrale photovoltaïque au sol de Vire Normandie.

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique », réunie le 26 mai 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 11 juin 2021,

CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie a le projet d'installer un parc photovoltaïque sur son territoire en partenariat avec trois autres acteurs économiques (le SDEC ENERGIE, la SEM West Energies et la banque des territoires) dont les principales caractéristiques du projet sont :

- Superficie du site : 5,3 ha,
- Puissance : 3,1 à 3,7 MWc (Méga Watts Crête),
- Production annuelle : 3,4 à 4 Mwh sur la base d'un gisement solaire estimé : 1079 kWh/kWc,
- Nombre de panneaux : 10 300 à 12 300 (300 Wc de puissance unitaire).

CONSIDERANT qu'afin de réaliser ce projet, une Société par Action Simplifiée désignée « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » a été créée dans laquelle la Commune de Vire Normandie est actionnaire à hauteur de 26,70 % en partenariat avec West Energie (26,70 %), le SDEC Energie (26,70 %) et la Caisse des Dépôts et Consignations (19,90 %) pour répondre à l'Appel d'Offres de la CRE – Commission de Régulation de l'Energie - en novembre 2020.

CONSIDERANT que le 16 février dernier, la CRE a notifié à la société de projet son accord pour un prix d'achat de l'énergie produite sur 20 ans de 54.1 €/MWh, majoré de 3 €/MWh en raison d'un investissement participatif soit, un coût d'achat garanti de 0.57 €/KWh, conforme aux hypothèses économiques de l'étude de faisabilité du projet.

A compter de cette date de notification, un délai de deux ans est acté pour construire et mettre en service l'installation.

CONSIDERANT qu'un comité de pilotage des partenaires du projet est mis en place pour évaluer définitivement la faisabilité économique de l'opération,

CONSIDERANT les principales étapes de développement réalisées :

- Etude de faisabilité : septembre 2017,
- Etude environnementale : réalisée par DMeau automne 2017,
- Pré-étude de raccordement ENEDIS en 2018,
- Convention tripartite de partenariat lors du Bureau Syndical du 18 juin 2018,

- Validation de l'étude de faisabilité lors du Bureau Syndical du 16 janvier 2020,
- Validation des statuts et du pacte de la société de projet en février 2020,
- Création de la société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » le 13 novembre 2020,
- Promesse de bail emphytéotique signée avec la société GBN propriétaire du terrain effectuée par Vire Normandie,
- Permis de construire obtenu par Vire Normandie en novembre 2020,
- Dépôt de dossier pour l'appel d'offre de la CRE en novembre 2020,
- Lauréat à l'Appel d'Offre de la CRE le 16 février 2021.

CONSIDERANT que suite à la sélection de l'offre par la CRE et dans un délai de 2 mois à compter de la date de désignation, le candidat de l'offre retenue doit constituer une garantie bancaire d'exécution. Le montant de la garantie est de 50 000€/MwC soit 185 000 € pour le projet considéré.

La durée minimum de consignation est de 42 mois, la somme étant restituée 2 mois après l'achèvement des travaux.

Dans le cas où les travaux ne sont pas réalisés dans les 24 mois, l'Etat prélève une part de la garantie financière égale au montant total de la garantie divisée par 365 par jour de retard. Parallèlement, le prix est réduit de 0,25€/MWh par mois jusqu'à 6 mois puis 0,50€/MWh au-delà.

Afin de poursuivre ce projet dans les délais réglementaires contraints, Vire Normandie a proposé au comité stratégique du 13 avril 2021 que le versement à la société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » de cette garantie financière soit apporté par Vire Normandie, le processus décisionnel et les calendriers des différentes instances des autres partenaires (SDEC ENERGIE, Banques des Territoires, West Energies) ne permettaient pas le respect du délai réglementaire imposé par la CRE.

Il est rappelé que la société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » ne peut seule signer ce type d'accord transactionnel financier dans la mesure où, au lancement du projet elle ne dispose que d'un capital de 10 000 € et que la garantie financière devait être versée au plus tard le 16 avril avec 1 mois de relance maximum.

En contrepartie, un protocole d'accord financier relatif aux modalités de remboursement de la garantie financière versée par Vire Normandie est nécessaire.

A cet effet, il est proposé par ce présent protocole de permettre à chacun de contribuer à la prise de risque supportée par Vire Normandie faisant l'avance de trésorerie de la garantie financière, au prorata de sa participation au capital social de la société de projet (pour le syndicat : 185 000 € X 26.7 % soit 49 395 €).

En cas d'abandon du projet ou de retard, chaque partenaire s'engage pour la part qui est la sienne au remboursement de la commune de Vire Normandie, soit par anticipation, soit à terme échu de la garantie financière.

Vu le versement du montant de 185 000€ effectué le 10 juin 2021 par Vire Normandie à la Société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE »

Vu le versement du même montant de la Société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » sur le compte de consignation de la CDC.

Le protocole d'accord financier relatif aux modalités de remboursement de la garantie financière a été transmis aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion – Annexe C de la note explicative de synthèse, jointe à la convocation.



2021-03-CS-DB-2

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter le protocole d'accord financier relatif aux modalités de remboursement de la garantie financière versée par Vire Normandie (joint en annexe) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer le dit protocole d'accord financier ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 24 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROJET « PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FIEFFE » - VIRE NORMANDIE - AVENANT N° 1  
VISANT L’ACTUALISATION DU PACTE D’ASSOCIES**

L’an deux mille vingt-et-un, le 24 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 juin 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
11.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
12.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
13.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
16.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
17.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
18.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
19.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
20.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
21.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
22.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
23.	EPCI	GUERIN	Daniel
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
26.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	EPCI	LAGALLE	Philippe
29.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine

30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
32.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
33.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
35.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
37.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
38.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
39.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
44.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
45.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
46.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
47.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
52.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
53.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	PRE BOGAGE INTERCOM	RUON	Vincent
56.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
59.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
60.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
13.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
14.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric



## 2021-03-CS-DB-3

17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
20.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
25.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
26.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
27.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
28.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
29.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
30.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
31.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
32.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
33.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
34.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
35.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
36.	EPCI	GOBE	Alain
37.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
38.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
39.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
41.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
42.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
44.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
45.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
47.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
48.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
49.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
50.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
53.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
54.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
55.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
56.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
57.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
58.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
59.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
60.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
63.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
64.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
65.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc

66.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
67.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
68.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
69.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
72.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
73.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
76.	EPCI	SAINT LO	Patrick
77.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
80.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
81.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Edith GODIER	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Christophe DECLOMESNIL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
4.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	TOUILLON Pascal	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christophe MORIN	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
6.	Sébastien PATINET	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BARILLON Brigitte	CU CAEN LA MER
7.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
8.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	Cédric POISSON	ISIGNY-OMAHA INTERCOM

*\*Conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la sortie de crise sanitaire et prolongeant jusqu'au 30 septembre 2021 les dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, jusqu'à deux pouvoirs par élu.*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>149</b>	<b>60</b>	<b>8</b>	<b>68</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 109,

VU, les statuts constitutifs adoptés par le Comité Syndical du 6 février 2020,



### 2021-03-CS-DB-3

VU, le pacte d'associés relatif à la société PV LA FIEFFE conclu entre la ville de Vire Normandie, la société WEST ENERGIES, le SDEC ÉNERGIE et la caisse des dépôts et consignations, adopté par le Comité Syndical du 6 février 2020,

VU, les délibérations du Comité syndical du 6 février 2020 relatives à l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet de centrale photovoltaïque au sol de Vire Normandie et à la désignation de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE représentante du SDEC ENERGIE à l'assemblée générale et au comité stratégique de cette société de projet, jusqu'au renouvellement des membres du SDEC ÉNERGIE,

VU, l'installation du nouveau Comité syndical du SDEC ÉNERGIE le 24 septembre 2020, issu du renouvellement général des mandats,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 13 octobre 2020 relative à la désignation de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE représentante légale à l'assemblée générale et au comité stratégique de la société de projet de centrale photovoltaïque au sol de Vire Normandie.

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique », réunie le 26 mai 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 11 juin 2021,

CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie a le projet d'installer un parc photovoltaïque sur son territoire en partenariat avec trois autres acteurs économiques (le SDEC ENERGIE, la SEM West Energies et la banque des territoires).

CONSIDERANT qu'afin de réaliser ce projet, une Société par Action Simplifiée désignée « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » a été créée dans laquelle la Commune de Vire Normandie est actionnaire à hauteur de 26,70 % en partenariat avec West Energie (26,70 %), le SDEC Energie (26,70 %) et la Caisse des Dépôts et Consignations (19,90 %) pour répondre à l'Appel d'Offres de la CRE – Commission de Régulation de l'Energie - en novembre 2020.

CONSIDERANT que le 16 février dernier, la CRE a notifié à la société de projet son accord pour un prix d'achat de l'énergie produite sur 20 ans de 54.1 €/MWh, majoré de 3 €/MWh en raison d'un investissement participatif soit, un coût d'achat garanti de 0.57 €/KWh, conforme aux hypothèses économiques de l'étude de faisabilité du projet.

A compter de cette date de notification, un délai de deux ans est acté pour construire et mettre en service l'installation.

CONSIDERANT qu'un comité de pilotage des partenaires associés du projet est mis en place pour consolider le modèle économique de l'opération sur la base notamment du chiffrage des coûts réels de dépenses d'investissement et de fonctionnement... ;

CONSIDERANT les précédentes délibérations du Comité Syndical sur le sujet, à savoir :

- Délibération n°2020-01-CS-DB-20 en date du 06 février 2020 autorisant la participation du SDEC ENERGIE d'intégrer le capital social, de désigner le maire ou son représentant au Comité Stratégique et à l'Assemblée Générale, d'approuver les projets de statuts et de pacte d'associés et d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.
- Délibération n°2020-01-CS-DB-21 en date du 06 février 2020 désignant Madame Catherine GOURNEY-LECONTE comme représentante légale du SDEC ENERGIE à l'Assemblée Générale et au comité stratégique de la société de projet jusqu'au renouvellement des membres du SDEC ENERGIE.
- Délibération n°2020-03-CS-DB-1 en date du 13 octobre 2020 affirmant la désignation de la Présidente Mme Catherine GOURNEY-LECONTE comme représentante légale du SDEC ENERGIE à l'Assemblée Générale et au comité stratégique de la société de projet.

CONSIDERANT les principales caractéristiques du projet, rappelées au Comité Syndical :

- Superficie du site : 5,3 ha,
- Puissance : 3,1 à 3,7 MWc (Méga Watts Crête),
- Production annuelle : 3,4 à 4 Mwh sur la base d'un gisement solaire estimé : 1079 kWh/kWc,
- Nombre de panneaux : 10 300 à 12 300 (300 Wc de puissance unitaire).

CONSIDERANT les principales étapes de développement réalisées :

- Etude de faisabilité : septembre 2017,
- Etude environnementale : réalisée par DMeau automne 2017,
- Pré-étude de raccordement ENEDIS en 2018,
- Convention tripartite de partenariat lors du Bureau Syndical du 18 juin 2018,
- Validation de l'étude de faisabilité lors du Bureau Syndical du 16 janvier 2020,
- Validation des Statuts et du pacte de la société de projet en février 2020,
- Création de la société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » le 13 novembre 2020,
- Promesse de bail emphytéotique signée avec la société GBN propriétaire du terrain effectuée par Vire Normandie,
- Permis de construire obtenu par Vire Normandie en novembre 2020,
- Dépôt de dossier pour l'appel d'offre de la CRE en novembre 2020,
- Lauréat à l'Appel d'Offre de la CRE le 16 février 2021.

CONSIDERANT que la réponse favorable de la CRE nécessite un toilettage du pacte d'associés validé par délibération du Comité Syndical du 6 février 2020, sous la forme d'un avenant prenant en compte certains éléments techniques et économiques du projet.

Il est rappelé que le pacte d'associés dans sa version actuelle, précise entre autre que sur la base du plan d'affaire réactualisé, un TRI actionnaire sur 25 ans au minimum à 4%.

Il est convenu que le Comité Syndical, au plus tard le 31 mars 2022, aura à se prononcer quant à la montée du syndicat au capital de la société, au vu d'une part, des conditions économiques de vente d'électricité dans le cadre d'appel d'offres auprès de la CRE et d'autre part, de l'évaluation des coûts réels de l'opération (travaux, raccordement au réseau, emprunt, exploitation ...) permettant de vérifier la faisabilité économique du projet.

Le projet d'avenant n°1 visant l'actualisation du pacte d'associés a été transmis aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion - Annexe E de la note explicative de synthèse, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter l'avenant n°1 visant l'actualisation du pacte d'associés (joint en annexe) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.



**2021-03-CS-DB-3**

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 JUIN 2021**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 24 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : PROJET « PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA FIEFFE » - VIRE NORMANDIE - NOMINATION DE REPRESENTANTS DU SYNDICAT A LA CAO DE LA SAS**

L’an deux mille vingt-et-un, le 24 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 juin 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
11.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
12.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
13.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
16.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
17.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
18.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
19.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
20.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
21.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
22.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
23.	EPCI	GUERIN	Daniel
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
26.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	EPCI	LAGALLE	Philippe
29.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine

*Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 24 juin 2021*

30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
31.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
32.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
33.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
35.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
37.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
38.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
39.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
44.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
45.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
46.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
47.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
52.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
53.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
56.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
59.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
60.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaients absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
13.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
14.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric



## 2021-03-CS-DB-4

17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
20.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCHIO	Jean-Pierre
25.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
26.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
27.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
28.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
29.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
30.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
31.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
32.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
33.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
34.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
35.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
36.	EPCI	GOBE	Alain
37.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
38.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
39.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
41.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
42.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
44.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
45.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
47.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
48.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
49.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
50.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
53.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
54.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
55.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
56.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
57.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
58.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
59.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
60.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
63.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
64.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
65.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc

66.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
67.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
68.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
69.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
72.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
73.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
76.	EPCI	SAINT LO	Patrick
77.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
80.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
81.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Edith GODIER	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Christophe DECLOMESNIL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
4.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	TOUILLON Pascal	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christophe MORIN	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
6.	Sébastien PATINET	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BARILLON Brigitte	CU CAEN LA MER
7.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
8.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	Cédric POISSON	ISIGNY-OMAHA INTERCOM

\*Conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la sortie de crise sanitaire et prolongeant jusqu'au 30 septembre 2021 les dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, jusqu'à deux pouvoirs par élu.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>149</b>	<b>60</b>	<b>8</b>	<b>68</b>

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 109,

VU, les statuts constitutifs adoptés par le Comité Syndical du 6 février 2020,

**2021-03-CS-DB-4**

VU, le pacte d'associés relatif à la société PV LA FIEFFE conclu entre la ville de Vire Normandie, la société WEST ENERGIES, le SDEC ÉNERGIE et la caisse des dépôts et consignations, adopté par le Comité Syndical du 6 février 2020,

VU, les délibérations du Comité syndical du 6 février 2020 relatives à l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet de centrale photovoltaïque au sol de Vire Normandie et à la désignation de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE représentante du SDEC ENERGIE à l'assemblée générale et au comité stratégique de cette société de projet, jusqu'au renouvellement des membres du SDEC ÉNERGIE,

VU, l'installation du nouveau Comité syndical du SDEC ÉNERGIE le 24 septembre 2020, issu du renouvellement général des mandats,

VU, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 13 octobre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 13 octobre 2020 relative à la désignation de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE représentante légale à l'assemblée générale et au comité stratégique de la société de projet de centrale photovoltaïque au sol de Vire Normandie.

VU, l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique », réunie le 26 mai 2021,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 11 juin 2021,

CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie a le projet d'installer un parc photovoltaïque sur son territoire en partenariat avec trois autres acteurs économiques (le SDEC ENERGIE, la SEM West Energies et la banque des territoires) dont les principales caractéristiques du projet sont :

- Superficie du site : 5,3 ha,
- Puissance : 3,1 à 3,7 MWc (Méga Watts Crête),
- Production annuelle : 3,4 à 4 Mwh sur la base d'un gisement solaire estimé : 1079 kWh/kWc,
- Nombre de panneaux : 10 300 à 12 300 (300 Wc de puissance unitaire).

CONSIDERANT qu'afin de réaliser ce projet, une Société par Action Simplifiée désignée « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » a été créée dans laquelle la Commune de Vire Normandie est actionnaire à hauteur de 26,70 % en partenariat avec West Energie (26,70 %), le SDEC Energie (26,70 %) et la Caisse des Dépôts et Consignations (19,90 %) pour répondre à l'Appel d'Offres de la CRE – Commission de Régulation de l'Energie - en novembre 2020.

CONSIDERANT que le 16 février dernier, la CRE a notifié à la société de projet son accord pour un prix d'achat de l'énergie produite sur 20 ans de 54.1 €/MWh, majoré de 3 €/MWh en raison d'un investissement participatif soit, un coût d'achat garanti de 0.57 €/KWh, conforme aux hypothèses économiques de l'étude de faisabilité du projet.

A compter de cette date de notification, un délai de deux ans est acté pour construire et mettre en service l'installation.

CONSIDERANT les principales étapes de développement réalisées :

- Etude de faisabilité : septembre 2017,
- Etude environnementale : réalisée par DMeau automne 2017,
- Pré-étude de raccordement ENEDIS en 2018,
- Convention tripartite de partenariat lors du Bureau Syndical du 18 juin 2018,
- Validation de l'étude de faisabilité lors du Bureau Syndical du 16 janvier 2020,
- Validation des Statuts et du pacte de la société de projet en février 2020,
- Création de la société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » le 13 novembre 2020,
- Promesse de bail emphytéotique signée avec la société GBN propriétaire du terrain effectuée par Vire Normandie,
- Permis de construire obtenu par Vire Normandie en novembre 2020,

- Dépôt de dossier pour l'appel d'offre de la CRE en novembre 2020,
- Lauréat à l'Appel d'Offre de la CRE le 16 février 2021.

CONSIDERANT que le comité stratégique des associés de la SAS « Parc photovoltaïque de la Fieffe » a retenu, comme mode de dévolution des marchés publics nécessaires à la réalisation des travaux de construction du parc photovoltaïque, le Marché Global de Performance - MGP.

Les marchés globaux de performance permettent aux acheteurs d'associer l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Les objectifs sont définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Bien que le processus d'attribution de ce marché soit sous la responsabilité de la SAS « Parc photovoltaïque de la Fieffe », il relève du droit des marchés publics, encadré par le Code de la Commande Publique.

Dans ce cadre, la SAS a décidé la mise en place d'une commission d'appel d'offres - CAO - spécifique, constituée des 4 membres du Comité stratégique.

La CAO de la SAS « Parc photovoltaïque de la Fieffe », aura pour mission d'attribuer le marché de Performance Énergétique dont le titulaire aura la charge de la construction du projet - tout corps d'état - et son exploitation pendant 5 ans avec des objectifs de performance énergétique à réaliser.

Madame la Présidente, membre du Comité stratégique et donc membre titulaire de fait de la CAO propose de nommer, Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'Administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, membre suppléant pour représenter le SDEC ÉNERGIE à cette CAO.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** que la représentation du syndicat à la CAO créée par la Société de Projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » sera assurée par :
  - Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, membre du comité stratégique de la SAS, en tant que membre titulaire,
  - Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> vice-président en charge de l'Administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, en tant que membre suppléant,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

**29 JUIN 2021**  
**29 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 24 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'INTERVENTIONS TST (TRAVAUX SOUS TENSION)**

L’an deux mille vingt-et-un, le 24 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 juin 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
11.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
12.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
13.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
16.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
17.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
18.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
19.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
20.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
21.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
22.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
23.	EPCI	GUERIN	Daniel
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
26.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	EPCI	LAGALLE	Philippe
29.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme

31.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
32.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
33.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
35.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
37.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
38.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
39.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
44.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
45.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
46.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
47.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
52.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
53.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislain
55.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
56.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
59.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
60.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
13.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
14.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martiai
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel



## 2021-03-CS-DB-5

18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
20.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
25.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
26.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
27.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
28.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
29.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
30.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
31.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
32.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
33.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
34.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
35.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
36.	EPCI	GOBE	Alain
37.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
38.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
39.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
41.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
42.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
44.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
45.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
47.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
48.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
49.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
50.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
53.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
54.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
55.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
56.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
57.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
58.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
59.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
60.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
63.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
64.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
65.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
66.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre

67.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
68.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
69.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
72.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
73.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
76.	EPCI	SAINT LO	Patrick
77.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
80.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
81.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Edith GODIER	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Christophe DECLOMESNIL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
4.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	TOUILLON Pascal	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christophe MORIN	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
6.	Sébastien PATINET	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BARILLON Brigitte	CU CAEN LA MER
7.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
8.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	Cédric POISSON	ISIGNY-OMAHA INTERCOM

\*Conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la sortie de crise sanitaire et prolongeant jusqu'au 30 septembre 2021 les dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, jusqu'à deux pouvoirs par élu.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>149</b>	<b>60</b>	<b>8</b>	<b>68</b>

VU, les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU, la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges signé le 29 juin 2018,

VU, la convention d'interventions signée par Enedis et le SDEC ÉNERGIE le 29 juin 2018,

VU, l'avenant n° 1 à ladite convention en date du 25 octobre 2019,



## 2021-03-CS-DB-5

VU, le projet d'avenant n°2 à ladite convention, mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 8 juin 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT et joint en annexe F de la note de présentation jointe à la convocation,

VU, les avis favorables de la commission « Concessions électricité et gaz » réunie le 25 mai 2021 et du Bureau Syndical, réuni le 11 juin 2021,

VU, la note explicative de synthèse transmise aux membres du Comité Syndical avec leur convocation, en application des dispositions de l'article L.2121-2 du CGCT.

CONSIDERANT le besoin :

- d'intégrer à la convention initiale d'interventions le nouveau tableau de prestations rémunérées (prix actualisé en moyenne de 4 %),
- de compléter les échanges avec Enedis afin, lors de la phase d'études, de connaître les montants estimés des prestations de prestations liées à la mise en œuvre éventuelle de moyens de réalimentation de type groupe électrogène ou intervention TST.

Madame la Présidente soumet ce projet d'avenant à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n°2 à la convention d'interventions entre Enedis et le SDEC ÉNERGIE (joint en annexe) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

**29 JUIN 2021**  
**29 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 24 JUIN 2021**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AVENANT N° 2 - CONVENTION DE BRANCHEMENTS**

L’an deux mille vingt-et-un, le 24 juin, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 juin 2021, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

**Décision d’intérêt commun :**

**Etaient présents :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
11.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
12.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
13.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
16.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
17.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
18.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
19.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	GERMAIN	Patrice
20.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
21.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
22.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
23.	EPCI	GUERIN	Daniel
24.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
25.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
26.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
27.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
28.	EPCI	LAGALLE	Philippe
29.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
30.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme

31.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
32.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
33.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
34.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
35.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
37.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
38.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
39.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
41.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
42.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
44.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
45.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
46.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
47.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
51.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
52.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
53.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
54.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
55.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
56.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
57.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
58.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
59.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
60.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
13.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
14.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martiai
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel



## 2021-03-CS-DB-6

18.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
19.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
20.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
21.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
22.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
23.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
24.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
25.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
26.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
27.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
28.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
29.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
30.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
31.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
32.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
33.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
34.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
35.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
36.	EPCI	GOBE	Alain
37.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
38.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
39.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
41.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
42.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
44.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
45.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
46.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
47.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
48.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
49.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
50.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
51.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
53.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
54.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
55.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
56.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
57.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
58.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
59.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
60.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
61.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
63.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
64.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
65.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
66.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre

67.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
68.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
69.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
70.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
72.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
73.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
76.	EPCI	SAINT LO	Patrick
77.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
78.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
79.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
80.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
81.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

**Autres excusés ayant donné pouvoirs\* :**

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Edith GODIER	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
2.	Christophe DECLOMESNIL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
4.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	TOUILLON Pascal	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christophe MORIN	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
6.	Sébastien PATINET	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BARILLON Brigitte	CU CAEN LA MER
7.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
8.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	Cédric POISSON	ISIGNY-OMAHA INTERCOM

\*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie de ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>149</b>	<b>60</b>	<b>8</b>	<b>68</b>

VU, les dispositions des articles L.2224-31 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU, la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire et son cahier des charges signé le 29 juin 2018,

VU, la convention de branchements signée le 29 juin 2018, par Enedis et le SDEC ÉNERGIE,

VU, l'avenant n° 1 à ladite convention conclu le 25 avril 2019,



## 2021-03-CS-DB-6

VU, le projet d'avenant n°2 à ladite convention, mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 8 juin 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT et joint en annexe G de la note de présentation jointe à la convocation,

VU, les avis favorables de la commission « Concessions électricité et gaz » réunie le 25 mai 2021 et du Bureau Syndical, réuni le 11 juin 2021,

VU, la note explicative de synthèse transmise aux membres du Comité Syndical avec leur convocation, en application des dispositions de l'article L.2121-2 du CGCT,

CONSIDERANT que cet avenant a pour objet de limiter l'intervention du SDEC ENERGIE à la réalisation de la liaison réseau (liaison A) des branchements concernés par ladite convention, à l'exception des branchements réalisés dans le cadre d'un effacement, afin d'améliorer la coordination des différents intervenants, dans l'intérêt de l'utilisateur.

Madame la Présidente soumet ce projet d'avenant à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n°2 à la convention de branchements entre Enedis et le SDEC ÉNERGIE (joint en annexe) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

**29 JUIN 2021**  
**29 JUIN 2021**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*